

L'EUROPÉEN

11.180

DER EUROPÄER

1016. I. III CS P FR

L'ESPAGNE PUISSANCE EUROPÉENNE

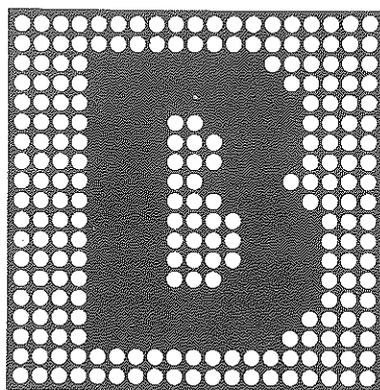


Son adhésion à la Communauté

● Chronologie de l'Europe ● François Ceyrac : « un patronat indépendant et responsable » ● Pierre Joly : Quel devenir pour l'industrie pharmaceutique ?

FÉVRIER - MARS 1980
N°s : 189 - 190

8 F.F.



BNP

**LE GROUPE BANCAIRE FRANÇAIS
AUX QUATRE COINS DU MONDE**

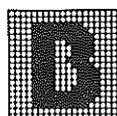
EXPORTER EST UN METIER

LA **BANQUE NATIONALE DE PARIS** VOUS APPORTE
SON EXPERIENCE DE GRANDE BANQUE
COMMERCIALE FRANÇAISE.

Avec ses spécialistes :

- des 2000 Sièges de son réseau national ,
- du Département du COMMERCE EXTERIEUR ,
- du Département des AFFAIRES FINANCIERES INTERNATIONALES ,
- du Service PROMOTION ET INFORMATION INTERNATIONALES .
- des 70 Pays où elle est actuellement implantée.

**Aider les entreprises à exporter,
c'est aussi le rôle de la BNP.**



BANQUE NATIONALE DE PARIS

Siège Social: 16, Boulevard des Italiens 75009 Paris Tel. 244.45.46. Télex: 280 605

par
Jean BUISSON

Les « furies » menaçantes sur nos têtes européennes

• Comme dans le prologue du *Crépuscule des Dieux*, de Richard Wagner, si nous avions plus de courage pour nous mettre le dos au mur devant les réalités du monde que nous avons à affronter quotidiennement, nous pourrions entendre, aujourd'hui, les avertissements des sombres nornes : tout en filant les mystères de nos destins, elles devraient nous rendre sensibles aux périls qui risquent de nous assaillir avec nos familles, nos entreprises et nos libertés. Saurons-nous les entendre à temps ?

• Les « Furies », déesses maléfiqes avec leur cortège de sang, de cruautés et de violences, se rapprochent, déchainées, sur nos têtes européennes ; leurs menaces commencent à être ressenties directement par les européens. Depuis les drames de Budapest et de Prague, nous avons vécu dans une certaine accalmie, sous le couvert de la politique de détente, plus ou moins respectée, compte tenu de l'éloignement physique des terrains d'affrontements et de guerre de l'Europe occidentale. Cette conjoncture nous a maintenus dans l'illusion d'une sécurité garantie par l'acceptation du malheur des autres. Comme dans notre vieille discipline de philosophie, nous avons admis, trop facilement et trop souvent, d'appuyer sur le bouton dont nous savions qu'à distance notre pression entraînait la mort du mandarin.

• Nous ne pouvons plus esquiver les « faits têtus » de notre destin, les avertisse-

ments des nornes et les menaces des furies, d'autant que le feu, créateur lorsque nous savons le maîtriser, a été libéré, est entre nos mains et que nous devons répondre aux défis de Prométhée (2). Dans la déclaration franco-allemande publiée le 5 février dernier à Paris, à l'issue de leurs entretiens, le Président Valéry Giscard d'Estaing et le chancelier Helmut Schmidt, après avoir « jugé l'intervention militaire soviétique en Afghanistan inacceptable » et « réaffirmé la fidélité de leurs deux pays à l'alliance atlantique... » ont estimé que « dans les circonstances actuelles les puissances européennes ont des responsabilités particulières » ; ils ont souligné leur volonté de les exercer en s'assurant, de concert avec leurs alliés, que seront garantis les équilibres fondamentaux qui conditionnent la sécurité de leurs deux pays et celle de l'Europe...

LES « FURIES » (Érinnyes - en grec Erineus) divinités, déesses de la vengeance. Filles de la nuit et de Cronos, elles châtiaient ceux qui transgressaient les lois du monde moral. Elles étaient représentées comme des monstres avec serpents enroulés dans les cheveux, avec des torches et des poignards dans les mains. (1)

(1) Larousse en six volumes, tome III, page 44.

(2) Cf. L'Européen - Der Europäer, n° 187-188 (Pleins Feux sur l'École Centrale des Arts et Manufactures).

(3) Sud-Ouest 4-2-1980.

• Mais les « Furies » ne sont pas menaçantes seulement à l'extérieur de l'Europe, elles sont terriblement présentes dans nos vies nationales : il n'est que de voir le déchaînement de la violence sous toutes ses formes, remettant en cause les règles mêmes de nos cités et de nos pays. La psychose de la peur est de plus en plus présente dans nos foyers et dans nos villes ; l'insécurité risque de devenir la norme avec toutes les conséquences de ce désordre et de cette anarchie.

• Dans cette même perspective de l'impératif d'une prise de conscience des périls, Jacques Delors (P.S.) un Membre du Parlement Européen, écrivait récemment dans Sud-Ouest (3) : ... « Tel est l'enjeu des années 80 : ou bien les pays européens constitueront une cordée efficace pour gravir la montagne de difficultés qui les attendent, ou bien, embourbés dans leurs disputes fraternelles, ils seront tous frappés par la décadence, leur relative prospérité sera menacée... »

• Tel est bien notre dilemme. Nous devons repartir des valeurs fondamentales avec le consensus de toutes les disciplines spirituelles, politiques et professionnelles décidées à se battre pour garder nos libertés toujours réciproques dans le respect de leurs diversités individuelles et nationales. Notre seule voie est celle d'une prise de conscience nationale et communautaire des périls mais aussi des chances entre nos mains.

J.B.

L'Europe concrète

- **LES ENQUÊTES INTERNATIONALES**
Sous la direction de Marius RODESCO
L'Espagne, puissance européenne - Son
adhésion à la C.E. p. 5
- **LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE
ET SOCIALE**
- « Un patronat indépendant et responsa-
ble » par François CEYRAC p. 25
- Les échanges franco-allemands en
1979 p. 28
- « Organiser le rééquilibrage de la part du
pétrole dans les approvisionnements éner-
gétiques... » par François BIZARD p. 28
- **LE MATCH DES ENTREPRISES**
- Développer une industrie concurrentielle »
par Philippe CLÉMENT p. 29
- Pechiney Ugine Kuhlmann p. 30

Match de l'Europe

- Chronologie de l'Europe (20 novembre
1979 - 15 février 1980) par Monique
LAURE p. 31

L'Europe Financière et Monétaire

- Investissements et Marchés financiers
p. 37

L'Europe de la Santé

- En France : « Quel devenir pour l'industrie
pharmaceutique » par Pierre JOLY p. 41
- En R.F.A. : Coût et efficacité des produits
pharmaceutiques p. 43
- En Belgique : La grève des médecins
p. 44
- Nouvelles européennes de la Santé
p. 45

- *Couverture : le Président Roy Jenkins
accueille Adolfo Suarez à la Commission
des C.E. à Bruxelles.*
- *Bulletin d'abonnement : p. 10.*
- *Prix du numéro : Allemagne Fédérale :
4 DM - France : 8 FF - Italie : 1 750 Lit -
Suisse : 3,5 FS - Benelux : 50 FB.*
- *Imprimé en France par Silic La Madeleine-
lez-Lille 59110 - B.F. 8579 - D.L. 4705.*
- *C.P.P.P. 55.366.*

L'EUROPÉEN - DER EUROPÄER : Février - Mars 1980 - N° 189-190.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean Buisson.

RÉDACTION, ADMINISTRATION, SIÈGE SOCIAL : 19, avenue du Cor-de-Chasse
1170 Bruxelles. Tél. 660.06.15.

SECRETARIAT DE COORDINATION : W. Gritten, P. Peters.

SERVICE DE CONSULTATION ET DE DOCUMENTATION sur demande :
Monique Laure. Tél. : 278.77.70.

LES ENQUÊTES INTERNATIONALES : sous la direction de Marius Rodesco.

ALLEMAGNE : « Der Europäer », Heidelberg, Bachstrasse 14-16. (06221) 490.63
Deutsche Bank AG Kontonummer 11/01088 (« Der Europäer », Heidelberg).

PUBLICITÉ, DIFFUSION : W.-J. Orschel, 43 Essen-Werden, Savelshang 5.

BENELUX : 19, avenue du Cor-de-Chasse, 1170 Bruxelles, C.C.P. 000-00411348-26.

FRANCE : SEFI, Administration, 39, rue du Général-Foy, 75008 Paris.

RÉDACTION - ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ, 118 rue de Turenne, 75003 Paris.
Tél. : 272.05.06. C.C.P. Paris 13.082.16.E.

Rappel chronologique

NOVEMBRE

● **1^{er} novembre** - GENÈVE - La première session
des conseillers des gouvernements pour l'énergie
s'est tenue au sein de l'EECE (Commission écono-
mique pour l'Europe des Nations Unies).

● **4 novembre** - TÉHÉRAN - les étudiants
iraniens occupent l'Ambassade des États-Unis et
retiennent prisonniers plus de 50 otages amé-
ricains. Ils exigent l'extradition du Shah hospi-
talisé à New York.

● **7 novembre** - ÉTATS-UNIS - Edward Kennedy,
sénateur démocrate annonce sa candidature
à la présidence des États-Unis.

● **11 novembre** - PARIS - Sommet franco-
italien : Les entretiens entre le chef de gouver-
nement italien M. Cossiga et M. Giscard d'Estaing
ont été consacrés à l'installation en Europe de
nouveaux missiles de l'Otan, à la situation en
Iran et à la crise de l'énergie.

● **20 novembre** - LONDRES - Sommet franco-
britannique : la contribution de la Grande-Bretagne
au budget communautaire est au centre des
entretiens entre Mme Thatcher et M. Giscard
d'Estaing.

● **26 novembre** - BRUXELLES - Le Comité
Monétaire a tenu sa 255^e session à Bruxelles :
session consacrée aux fonctions du futur Fonds
monétaire européen.

● **26 novembre** - PARIS - Visite officielle de
M. Adolfo Suarez, Président du gouvernement
espagnol, thème des conversations : l'adhésion
de l'Espagne aux Communautés européennes et
les relations franco-espagnoles.

● **29 novembre** - DANEMARK - Dévaluation de
5 % de la couronne danoise.

● **29-30 novembre** - Conseil Européen de
DUBLIN (voir en page 31).

DÉCEMBRE

● **2 décembre** - « Oui » massif au référendum
constitutionnel en Iran.

● **2 décembre** - LISBONNE - Première victoire
de la droite portugaise depuis la révolution du
25 avril 1974. L'alliance démocratique l'emporte
(Parti social démocratique - Parti démocrate
chrétien - Parti populaire monarchiste - Mouve-
ment des Réformateurs).

● **4 décembre** - LA HAYE - A la suite de l'an-
nonce par le gouvernement français qu'il ne
soumettra pas à ratification la convention contre
la pollution du Rhin, La Haye rappelle son
ambassadeur à Paris.

● **5 décembre** - Le Parlement français ratifie
le traité d'adhésion de la Grèce à la Commu-
nauté Européenne.

● **5 décembre** - DUBLIN - Les neuf ministres
de la justice signent une convention sur la
prévention du terrorisme.

● **13 décembre** - Les « modérés » de l'OPEP
(Émirats arabes unis Qatar et Arabie Saoudite)
relèvent le prix du pétrole de 30 % avant la
Conférence de Caracas.

● **18 décembre** - NEW YORK - L'Assemblée géné-
rale de l'ONU a adopté une convention sur
l'élimination de toutes les formes de discrimi-
nation à l'égard des femmes.

● **21 décembre** - CARACAS - Après 5 jours de
réunion, échec des pourparlers entre les ministres
de l'OPEP. Pas d'accord sur la fixation du prix
du pétrole brut.

● **27 décembre** - KABOUL - Coup d'état en
Afghanistan, militairement soutenu par l'U.R.S.S.
Le président Amin est exécuté et M. Babrak
Karmal, dirigeant communiste lui succède.

● **29 décembre** - M. Cyrus Vance demande au
Conseil de Sécurité de prendre des sanctions
économiques contre l'Iran si les étudiants ne
relâchent pas les otages américains.

● **30 décembre** - LISBONNE - Francisco Sa
Carneiro, huitième premier Ministre depuis la
révolution du 25 avril 1974. Il symbolise le
retour de la droite au pouvoir.

JANVIER

● **4 janvier** - WASHINGTON - Les sénateurs
américains approuvent la décision du Président
Carter d'ajourner le débat de ratification des
accords SALT-II (limitation des armements
stratégiques).

● **5 janvier** - Le Président Carter prend des
sanctions contre l'U.R.S.S. (blé et technologie).

● **8 janvier** - Victoire électorale de Mme Indira
Gandhi (la majorité absolue pour son parti le
« Congrès I »).

● **21 janvier** - Le Président Carter demande au
Comité Olympique américain de ne pas envoyer
d'athlètes à Moscou si les troupes soviétiques
ne se retirent pas d'Afghanistan.

● **22 janvier** - Le Président Carter sort vainqueur
de la première étape des Comités électoraux de
l'IOWA.

● **21 janvier** - Visite à Paris du ministre algérien
des Affaires étrangères : retrouvailles franco-
algériennes.

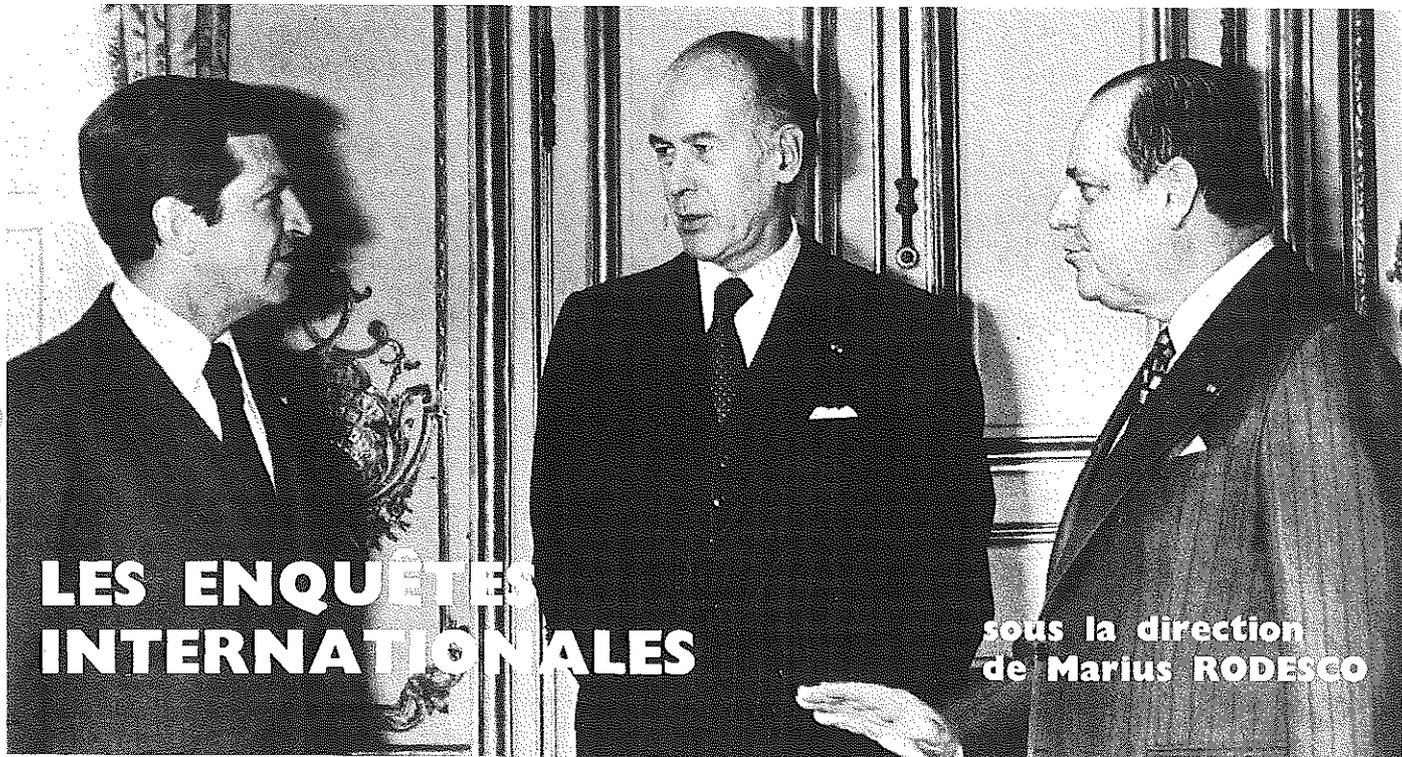
● **23 janvier** - Andréï Sakharov, prix Nobel
de la Paix et le plus célèbre dissident d'U.R.S.S.
a été placé en résidence forcée et déchu de
tous ses titres honorifiques.

● **25 janvier** - En application des accords
israëlo-égyptiens les deux-tiers du Sinai ont été
restitués vendredi à l'Égypte.

FÉVRIER

● **4-5 février** - Déclaration franco-allemande à
l'issue des entretiens entre le Président Giscard
d'Estaing et le Chancelier Helmut Schmidt
(voir éditorial en page 3).

L'EUROPE CONCRÈTE



**LES ENQUÊTES
INTERNATIONALES**

sous la direction
de Marius RODESCO

M. Adolfo SUAREZ, Président du gouvernement espagnol a été reçu en visite officielle en France fin de l'année dernière. Ici, en conversation avec le Président Valéry GISCARD d'ESTAING et le Premier Ministre Raymond BARRE. (photo E.F.E.)

L'ESPAGNE PUISSANCE EUROPÉENNE Son adhésion à la Communauté européenne

Le préambule du Traité instituant la Communauté économique européenne prévoit que d'autres États européens qui partagent l'idéal de la sauvegarde de la paix, de la liberté et de la démocratie peuvent s'associer à l'effort des États membres dans la perspective d'une intégration future pour certains, dans la Communauté.

Cette orientation pour l'Espagne a abouti à la présentation, en juillet 1977, par le gouvernement de Adolfo Suarez, de la demande d'adhésion, accueillie favorablement par les responsables communautaires. L'option européenne quasi-unanime du gouvernement et du peuple espagnol renforce l'intérêt de voir l'Espagne participer à la construction européenne au moment où celle-ci est en voie de prendre des orientations nouvelles avec l'élargissement déjà engagé de la Communauté à la Grèce (1) (son adhésion est prévue au plus tard pour le 1^{er} janvier 1981), au Portugal.

Pour l'Europe, l'Espagne, déjà 10^e puissance industrielle du globe, l'adjonction d'un marché qui dispose de potentialités importantes de développement aura des effets salutaires sur le commerce intracommunautaire ; cet avantage pourrait être accentué par les possibilités offertes à la Communauté élargie vers les marchés d'Amérique Latine, en raison des liens historiques, culturels et commerciaux de l'Espagne avec ce continent.

Ainsi donc le défi de l'élargissement est lancé et nouveau. Dans un avenir prévisible, parlant de la Communauté, on dira sans doute, les Douze et non plus les Neuf.

Marius RODESCO

(1) L'Européen, Avril 1979 - 183 - Dossier - La Grèce dans la Communauté Européenne - pp 4-33.





Adolfo SUAREZ : " Notre vocation est européenne, occidentale et démocratique "

Depuis que de par la volonté des Espagnols, un système politique entièrement démocratique a été instauré, l'Espagne participe de manière croissante à la vie internationale. Comme toute autre politique extérieure, celle de l'Espagne tend à défendre par des moyens démocratiques, la sécurité des Espagnols et à améliorer leur bien-être moral et matériel. Le Gouvernement espagnol s'est aperçu que ces deux objectifs ne pouvaient être servis par une attitude égoïste, non solidaire et nationaliste ; bien au contraire, ces deux objectifs doivent être obtenus dans un climat international de détente, de respect mutuel et de collaboration. Pour cette raison, le Gouvernement espagnol fait non seulement sien le principe traditionnel du respect de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires des autres états, mais il prétend aussi enrichir ce principe par l'affirmation d'un autre principe qui montre dans quelle mesure le monde contemporain s'est peu à peu rétréci et où les communications sont de plus en plus denses. Je veux parler du principe irrévocable de défense de la Sécurité de l'Homme, avec une majuscule, pour le plein développement de sa personnalité dans un cadre de paix et de justice. De là, notre défense des Droits de l'Homme n'importe où et n'importe quand, la défense d'un nouvel ordre économique international et la recherche de la détente et du désarmement.

Le Gouvernement espagnol essaie d'appliquer ces principes dans ses relations avec tous les autres gouvernements, proches ou lointains par la géographie ou par l'idéologie. Cependant, il existe des objectifs auxquels une puissance moyenne comme celle de l'Espagne, doit prêter, et prêter en effet, une attention plus soutenue et permanente.

Le premier de ces objectifs est, évidemment, européen. Nous avons toujours proclamé notre vocation euro-

péenne, occidentale et démocratique. C'est au nom de celle-ci que nous nous préparons à entrer en tant que membre de plein droit dans les Communautés Européennes auxquelles, à la rigueur, nous appartenons déjà non seulement parce que l'histoire européenne serait inintelligible sans l'Espagne mais aussi parce que plus de la moitié des échanges de biens et de services que l'Espagne réalise avec l'extérieur, dans les deux sens, s'effectue précisément avec les pays membres de la Communauté Économique Européenne, et je suis persuadé que non seulement l'Espagne mais aussi la Communauté et sans doute celle-ci encore davantage, bénéficieront des résultats prochains du processus d'intégration mis en marche maintenant. Ces bénéfices communs ne se rapportent pas seulement aux relations bilatérales hispano-communautaires, mais on pourra les observer aussi dans d'autres domaines. Je pense plus particulièrement aux pays ibéro-américains avec lesquels le peuple espagnol entretient d'anciennes et bonnes relations de famille et aux pays arabes avec lesquels nous maintenons des rapports d'amitié privilégiée.

La perspective de notre adhésion à la Communauté Économique Européenne m'amène à réfléchir sur notre situation économique atteinte des mêmes maux qui touchent tous les autres pays occidentaux. Dans la situation espagnole nous n'avons pas seulement eu à souffrir du manque et de la cherté des sources énergétiques qui ont durement frappé le monde industrialisé, mais nous avons dû, en même temps, passer rapidement d'un système politique, social et économique fondé sur le principe d'autorité et, en grande partie, sur le dirigisme, à un système basé sur la représentativité démocratique.

L'Espagne poursuit les mêmes objectifs que les autres économies occidentales : maintenir les postes de travail

et en créer de nouveaux ; lutter contre l'inflation et équilibrer sa balance de paiements. Au milieu de ces immenses difficultés, nous ne sommes pas tout à fait mécontents des résultats obtenus. Sur un taux d'inflation qui a presque atteint 30 % en 1977, nous espérons maintenir pour l'année 1979 un taux d'inflation inférieur à 16 %. Alors que le déficit dans la balance de paiements était presque de 4.000 millions de dollars, nous sommes arrivés à une situation excédentaire qui nous permet d'affronter l'énorme crise énergétique. Nous avons, en outre, modifié le système social et économique par une réforme fiscale approfondie, et une amélioration importante des pensions, à un système plus souple dans les relations industrielles et à une large assurance de chômage pour tous ceux qui, malgré eux, n'ont pas un poste de travail. Tout cela traduit un effort considérable pour améliorer l'efficacité de la dépense publique et aussi pour stimuler le chef d'entreprise qui continue d'être l'élément clef de l'activité économique dans un système comme le nôtre qui repose sur l'économie de marché.

Dans tous les cas, la lutte contre le chômage est le principal objectif de mon Gouvernement qui, comme tant d'autres, essaye de l'atteindre en contenant en même temps l'inflation dans des limites tolérables. Nous n'ignorons pas que c'est là un engagement difficile et qui demande le rétablissement de l'entière confiance de côté des investisseurs et des entrepreneurs, lesquels, naturellement, sont effrayés par le contexte inquiétant de la crise économique mondiale et d'une transformation politique que nous, Espagnols, avons convenu de réaliser en paix, malgré les rejaillissements très douloureux mais éloignés, d'un terrorisme dont souffrent aussi d'autres nations.

Bien entendu, toute cette action du Gouvernement s'inscrit dans un cadre politique : le Gouvernement espagnol, sous l'impulsion progressive de la Couronne, s'est engagé à affermir le système démocratique et à développer la Constitution. En ce moment, par exemple, nous nous proposons de régler et d'appliquer, les statuts d'Autonomie des nationalités et régions espagnoles dans le cadre audacieusement créé par cette Constitution et de telle manière que les nouveaux pouvoirs régionaux puissent collaborer entre eux et avec le Pouvoir Central chargé d'administrer l'unité nationale des espagnols, fondateurs de l'État national le plus ancien d'Europe. Nous pensons sincèrement contribuer de cette manière à la consolidation de la démocratie et à l'établissement des bases de justice et de prospérité pour tous les Espagnols.

A.S.

à propos de l'adhésion...

«... L'Espagne a demandé en juillet 1977 à devenir l'un des États membres des Communautés Européennes. Les autorités françaises fidèles à une certaine conception du rôle que pouvait jouer l'Espagne en Europe, ont immédiatement fait savoir qu'elles réservaient un accueil de principe favorable à cette demande.

Mais il est évident qu'une adhésion n'est pas une simple décision politique et que l'entrée d'un nouvel État membre dans les Communautés ne peut s'effectuer qu'au terme d'une négociation qui a pour but d'en fixer les modalités. La décision politique doit en effet pouvoir s'insérer dans la réalité des relations économiques et sociales qui unissent les pays de l'Europe communautaire. Cette négociation est en cours.

Il est certain que la France aborde ces négociations avec certaines préoccupations particulières et que celles-ci sont plus nombreuses et, quelquefois, d'une plus grande portée que chez certains de nos partenaires européens. Mais cela est naturel car, à la différence de ces pays, nous avons avec vous une frontière commune, car nous produisons les mêmes produits que vous, notamment, dans le secteur agricole... »

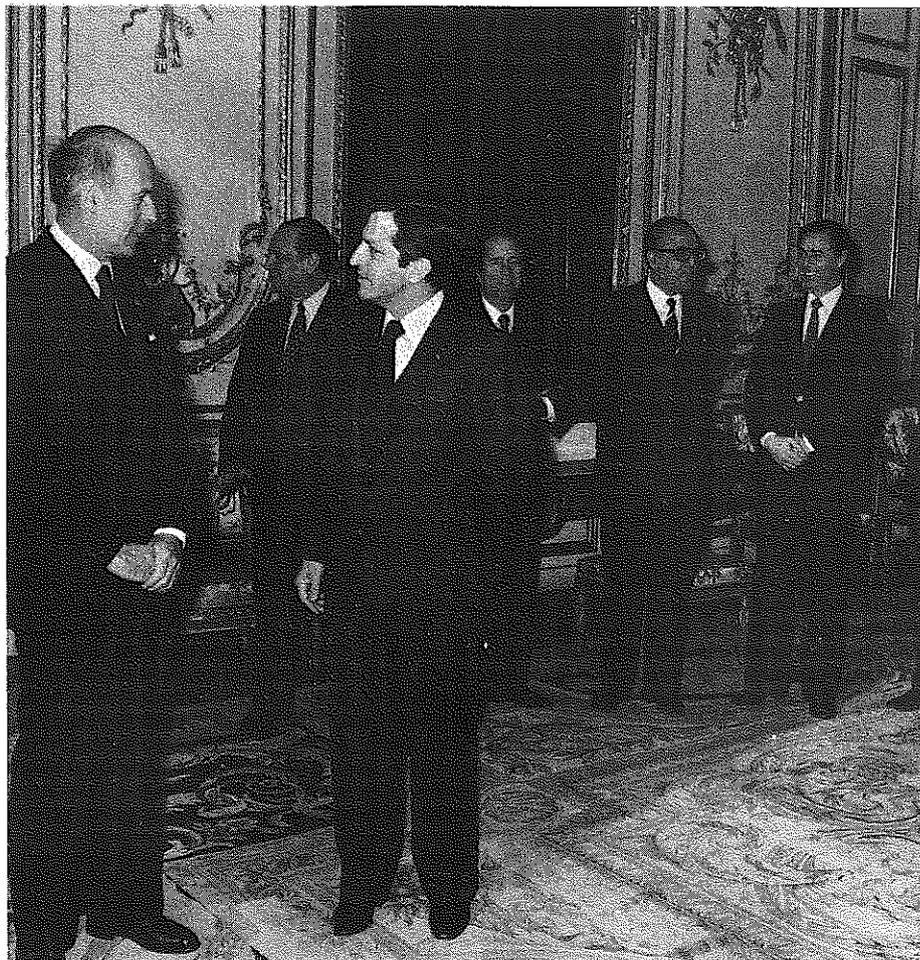
« Vous connaissez nos préoccupations et vous savez qu'elles sont légitimes. Nous connaissons, de notre côté, votre désir de voir aboutir la négociation qui s'est ouverte à un résultat positif. C'est la réalité. Nous ne pouvons y échapper ni les uns ni les autres. Nous devons, par conséquent, nous efforcer de favoriser à Bruxelles un règlement sur ces bases... »

pour de meilleures communications...

«... Le Gouvernement français est très favorable à l'amélioration des relations entre la France et l'Espagne et un effort particulier a été fait par la France depuis de nombreuses années tant pour les relations ferroviaires que routières. Je citerai à cet égard la mise en service de l'autoroute Narbonne-Barcelone, l'électrification en cours de la ligne ferroviaire Narbonne-



Raymond BARRE : "...Nos entreprises peuvent travailler davantage ensemble, rechercher des domaines d'intervention nouveaux, mettre au point des actions conjointes" (1)



A l'occasion de sa visite officielle à Paris en novembre dernier, M. Adolfo SUAREZ a eu de nombreux entretiens avec des personnalités politiques. Ici, en conversation avec M. Valéry Giscard d'Estaing, à l'arrière-plan, MM. Barre et François-Poncet (photo : Présidence de la République Française).

(1) Au mois de novembre 1979, Raymond Barre, Premier ministre français, a accordé à l'Agence de Presse espagnole E.F.E. une interview, à l'occasion de la visite en France

de Adolfo SUAREZ, Président du Gouvernement espagnol. Voici de larges extraits des réponses de R. Barre. Les sous-titres sont de notre rédaction.

Dans ce numéro

● **Adolfo SUAREZ** : « Notre vocation est européenne... »

● **Raymond BARRE** : « Nos entreprises peuvent travailler davantage ensemble... »

● **L'évolution récente du système financier** par **D. José-Ramon ALVAREZ RENDUELES**.

● **Vers une libéralisation croissante des mécanismes financiers et bancaires** par **Jaime CARVAJAL**.

● **Les relations commerciales franco-espagnoles se portent bien** par **Juan Antonio GARCIA DIEZ**.

● **DOSSIER** : le dynamisme commercial, économique et financier de l'Espagne : les échanges franco-espagnols, un programme à moyen terme pour l'économie espagnole, les investissements étrangers, l'adhésion de l'Espagne à la Communauté.

culier entre le sud-ouest et l'Espagne. A ce titre, au cours des négociations aériennes qui se poursuivent actuellement entre les deux pays, nous avons demandé qu'AIR FRANCE puisse desservir l'Espagne au départ de Toulouse, en plus des lignes actuellement en service entre Bordeaux et Madrid, par Toulouse et Barcelone, et entre Lyon et Las Palmas, par Toulouse et Bordeaux... »

dans le domaine économique et commercial...

« Dans le domaine économique et commercial, nos deux pays sont l'un pour l'autre des partenaires commerciaux de premier plan. Au cours des dernières années, nos échanges n'ont cessé de se développer, mais cette expansion s'est accompagnée d'un déséquilibre croissant à notre détriment, y compris pour les échanges industriels, qui se traduisent par un excédent en faveur de l'Espagne.

Nous sommes extrêmement attachés à ce que l'intensification des courants commerciaux et économiques entre nos deux pays se poursuive. Mais nous considérons également qu'à la faveur des mesures de désarmement douanier prises par l'Espagne dans la perspective de son adhésion à la Communauté, un rééquilibrage de nos relations industrielles devrait s'opérer.

Le développement économique et technique de nos deux pays est le gage d'une coopération industrielle fructueuse et de haut niveau. Certes

nous coopérons déjà. Mais nous pouvons et devons faire mieux. Nos entreprises peuvent travailler davantage ensemble, rechercher des domaines d'intervention nouveaux, mettre au point des actions conjointes.

Quant à nos relations agricoles, vous n'ignorez pas les problèmes sérieux que l'adhésion de l'Espagne posera à certains secteurs de notre agriculture (productions méditerranéennes) ainsi qu'aux régions méridionales que leur structure économique rend particulièrement vulnérables. Il conviendra donc d'étudier avec soin les questions liées à la période de transition et aux garanties qu'il est naturel de prévoir lors d'une nouvelle adhésion. Je suis d'ailleurs convaincu que l'Espagne partage nos préoccupations en ce qui concerne l'élaboration d'une politique agricole qui tienne compte des problèmes d'organisation et de soutien des productions méditerranéennes... »

vers l'application de nouvelles lois d'immigration ?

« Il y a actuellement 457.000 Espagnols résidant en France. Par ses effectifs, la colonie espagnole constitue la quatrième des communautés étrangères dans notre pays. C'est une immigration ancienne qui, après s'être rapidement accrue au début des années 1960 connaît depuis 1970 un reflux progressif, explicable par le développement de l'économie espagnole et l'évolution politique intervenue dans votre pays.

Parmi les Espagnols vivant en France, on compte 200.000 actifs. C'est une main-d'œuvre appréciée pour la qualité de son travail et sa facilité d'adaptation. Je suis pleinement conscient de la contribution importante que les travailleurs espagnols ont apportée à l'expansion économique de mon pays. A ce titre, ils se sont acquis l'estime et l'affection du peuple français.

Aujourd'hui, certains de ces travailleurs s'inquiètent des dispositions du projet de loi réglementant l'immigration, actuellement examiné au Parlement. Ils craignent que l'application de ces dispositions ne mette en cause la sécurité de leur travail ou ne restreigne leurs droits sociaux. Je tiens à les rassurer : en raison de la candidature de l'Espagne à la C.E.E., il est envisagé que les titres de séjour et de travail des Espagnols résidant en France continueront d'être renouvelés à l'avenir dans des conditions semblables à celles du passé. »

Cerbère, la création depuis cette année d'une liaison de transport combiné Paris-Hendaye, les aménagements importants effectués en gare du Boulou pour recevoir les camions espagnols ainsi que les aménagements routiers correspondants. Cet effort ne peut qu'être poursuivi et accentué dans la perspective de l'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun, et la mise en application du plan du grand Sud-Ouest.

En ce qui concerne la reconstruction du chemin de fer Oloron-Canfranc, elle pose un sérieux problème, en raison du coût de cette reconstruction auquel s'ajouterait un déficit annuel d'exploitation assez élevé.

La France est tout à fait favorable au développement équilibré des relations aériennes avec l'Espagne, en parti-



Avila - les murailles romaines (Office de Tourisme espagnol - Bruxelles).

L'évolution récente du système financier en Espagne

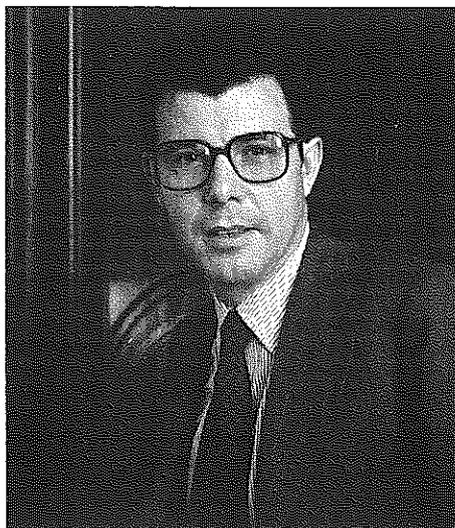
par D. José Ramon
ALVAREZ RENDUELES,
Gouverneur de la Banque
d'Espagne

Dans ses réponses au Comité Wilson, le Gouverneur de la Banque d'Angleterre signalait deux fonctions comme étant dignes d'une attention préférentielle de la part des autorités monétaires : établir, dans le domaine de sa responsabilité, les conditions nécessaires à l'obtention de la stabilité monétaire et financière et stimuler le développement d'un système financier flexible, compétitif et innovateur.

La première de ces fonctions implique l'adoption de mesures capables de permettre à une Banque Centrale de développer une politique efficace en vue d'exercer un contrôle monétaire actif. De telles mesures comporteront aussi bien l'établissement de schémas de contrôle adéquats que l'enrichissement de l'arsenal des instruments disponibles pour la politique monétaire. Ceci étant, un tel perfectionnement de la politique monétaire, s'il est correctement interprété, doit se traduire en pratique, là où cette politique exerce son action, par des modifications importantes.

En dernier lieu, le résultat de la politique monétaire ne dépendra pas seulement de l'action de la Banque Centrale, mais surtout de l'interaction de cette procédure conjuguée avec les efforts des institutions du système financier. Dans cet ordre d'idées, une politique monétaire, aussi sophistiquée soit-elle, sera impuissante s'il faut agir sur une réalité désarmée. Il en découle donc que la deuxième fonction reprise au début de l'exposé du Gouverneur de la Banque d'Angleterre, c'est-à-dire la flexibilité du système financier, doit constituer le complément indispensable d'un contrôle monétaire plus efficace.

L'évolution encourue par notre système financier durant ces dernières années comprend, bien entendu, les deux types de changements. Le système financier espagnol, de même que les autres secteurs de l'activité économique en Espagne, s'est développé dans un climat marqué par l'absence de concurrence et dans un carcan de réglementations étatiques étreintes, ce qui avait pour conséquences logiques, un faible développement des marchés financiers, un retard relatif dans l'application des pratiques et l'utilisation des instruments, ainsi que des coûts élevés de médiation.



Pour cette raison, le système financier espagnol s'est trouvé soumis, ces dernières années, à un processus de transformation modifiant ses caractéristiques traditionnelles tant du point de vue des aspects opérationnels que structurels.

Dès lors, la situation de départ imposait des changements profonds : depuis de longues années, l'Espagne n'avait suivi une politique active et continue de contrôle des masses monétaires de base et manquait d'instruments adéquats pour développer une telle politique ; les divers taux d'intérêts étaient réglementés et restaient maintenus à des niveaux artificiellement bas, de sorte qu'un rationnement des capitaux d'emprunt remplaçait les mécanismes du marché ; de multiples coefficients légaux bloquaient une partie substantielle de l'actif des banques et des caisses d'épargne pour assurer le financement des entreprises et de secteurs spécifiques par des emprunts et des crédits, par l'absorption forcée d'obligations privées et par d'autres moyens de financement détournés à cette fin par les entités officielles de crédit ; les institutions de crédit répondaient à des types légalement définis, selon lesquels leurs possibilités d'action étaient déterminées. Un ensemble de réglementations restrictives concernant le fonctionnement des institutions de crédit, l'ouverture de succursales, etc., complétait enfin le blocage des facteurs de concurrence.

On peut donc affirmer que l'Espagne n'a pas connu de politique monétaire active jusqu'en

1973. A partir de cette date, la Banque d'Espagne a commencé avec la régulation quotidienne des actifs bancaires. Bien que cette année-là ait été choisie comme point de départ, il ne faut pas oublier qu'avant cette date déjà, certaines mesures avaient été adoptées qui, quoique isolées, se sont révélées être décisives pour la mise en place des mécanismes ultérieurs. A ce propos, il convient de rappeler, d'une part, la fermeture des voies d'accès automatique aux liquidités de la Banque d'Espagne, fait qui empêchait cette dernière de procéder à toute régulation active des masses monétaires, et, d'autre part, la restitution de la flexibilité au taux de réescompte de la Banque Centrale et l'introduction des coefficients légaux de Caisse dans les banques d'abord et dans les caisses d'épargne ensuite. Ainsi, et grâce à ces antécédents, la Banque d'Espagne commença, comme nous le disions plus haut, à mettre en exécution une régulation journalière des actifs liquides bancaires, moyennant un système de distribution de crédits à très court terme et l'émission de bons du Trésor, ce qui permit d'atténuer les difficultés émanant de l'impossibilité de réaliser des opérations de marché ouvert.

De cette façon, il a été possible d'orchestrer une politique monétaire active, centrée sur le contrôle de la quantité de monnaie — en prenant en considération le sens le plus large de sa définition généralement connue sous la désignation M_3 —, aux objectifs annoncés périodiquement, et qui, malgré l'étroitesse encore propre au marché monétaire, est parfaitement identique à la politique pratiquée dans d'autres pays membres de la Communauté Européenne.

Parallèlement, au cours des réformes entreprises notamment en 1974 et en 1977, on a procédé au renforcement des instruments de la politique monétaire. Parmi eux, il faut signaler surtout l'égalisation des coefficients de caisse des Caisses d'Épargne et des banques privées, l'intégration des caisses dans les mécanismes de contrôle monétaire et le rapprochement des taux à court terme de la Banque d'Espagne à ceux du marché monétaire, ce qui marqua le début d'un système d'adjudications des crédits de régulation monétaire. Enfin, un dépôt spécial à la Banque d'Espagne, obligatoire et rémunéré, fut instauré en 1978 pour les banques et les caisses d'épargne. En même temps, cette politique de contrôle monétaire était accompagnée, à l'extérieur, de mesures d'assouplissement du régime de fluctuation de la peseta qui avait abandonné sa parité vis-à-vis du dollar et de l'or en 1974.

Comme il a été dit au début, au fur et à mesure que le contrôle monétaire se perfectionnait et que l'ensemble des instruments disponibles à cet égard s'enrichissait, on s'attaquait à une tâche forcément plus lente, qui consistait à faire progresser les institutions du système financier dans une voie de flexibilité et de concurrence. Sans vouloir prétendre d'être exhaustif à ce sujet, on peut mentionner trois groupes d'actions différentes qui ont affecté toutes les institutions.

Il s'agit ici de celles se rapportant aux taux d'intérêts, aux circuits privilégiés au moyen du coefficient d'inversion et aux normes de sécurité et de solvabilité. Tous les plans de réforme, de par leurs aspects internes, tendaient à la libéralisation progressive des taux d'intérêts. En effet, les taux d'intérêts pratiqués par les banques et les Caisses d'Épargne sur les opérations actives et passives à terme égal ou supérieur à un an, ont été libérés en deux étapes — en 1974 et en 1977. Les taux d'intérêts encore réglementés, correspondant aux emprunts et aux crédits des banques et des caisses d'épargne soumis à des coefficients obligatoires, ainsi qu'à ceux des institutions officielles de crédit, ont été simplifiés et adaptés aux taux du marché. Le rendement des fonds publics placés dans les banques et les Caisses d'Épargne a également été ajusté à la hausse pour procurer des ressources aux institutions officielles de crédit, et l'État a lancé des émissions de la Dette Publique à des taux d'intérêts pratiqués sur le marché.

Aussi bien les banques que les Caisses d'Épargne (et maintenant les coopératives) sont désormais soumises à une série de coefficients d'inversion qui, par des voies étrangères au marché, canalisent une série de ressources vers des secteurs spéciaux, tant privés que publics. Avec les derniers projets de réforme, on a entamé un processus de réduction programmée des dits coefficients. Ce programme de réduction s'étend aussi bien au coefficient d'inversion des banques (pour des raisons conjoncturelles concrètes, le programme de réduction a été interrompu dans les banques jusqu'en mars 1980) qu'aux coefficients des Caisses d'Épargne relatifs aux crédits spéciaux, fonds publics et autres titres à rente fixe, déclarés calculables, le calcul de ces dernières valeurs ayant été établi sur des bases objectives.

Le dernier aspect qui a aussi été affecté par les récentes réformes de notre système financier, est celui de la supervision et du contrôle bancaire. Cette charge incombe à la Banque d'Espagne qui, conformément à la législation de 1945 et de 1962, jouit du droit d'inspecter toutes les institutions aussi souvent qu'elle le juge nécessaire et de leur réclamer toute information requise. Outre cette supervision exercée par une inspection de chaque entité bancaire, il existe en Espagne des normes générales et objectives, destinées à diversifier les risques des institutions de crédit, à limiter les crédits octroyés aux membres de leur conseil d'administration respectif, à assurer le maintien d'un minimum de rapports entre les ressources propres et les ressources étrangères des entités (coefficient de garantie), etc. L'ensemble de ces mesures est complété par la mise en place d'une « centrale des risques » qui fonctionne dans la Banque d'Espagne et à laquelle les banques doivent communiquer tous les risques dépassant un certain montant (actuellement quatre millions de pesetas). Récemment, la législation qui épaulait l'action de la Banque d'Espagne dans ce domaine a été actualisée dans un double sens. Ainsi, on a renforcé l'activité se rapportant au devoir d'inspection de la Banque d'Espagne et ses pouvoirs de suspendre et de révoquer les organes administratifs des entités bancaires se trouvant dans une situation grave, d'une part, et, d'autre part, pour pouvoir intervenir au moment où les crises se sont manifestées, un Fonds de Garantie des Dépôts a été instauré selon les directives de la C.E.E. et une société sans but lucratif, appelée « Corpo-

racion Bancaria », a été créée avec une participation à raison de 50 % de la Banque d'Espagne et des banques privées, qui est chargée d'administrer les banques en difficultés mais néanmoins susceptibles d'assainissement moyennant une politique adéquate.

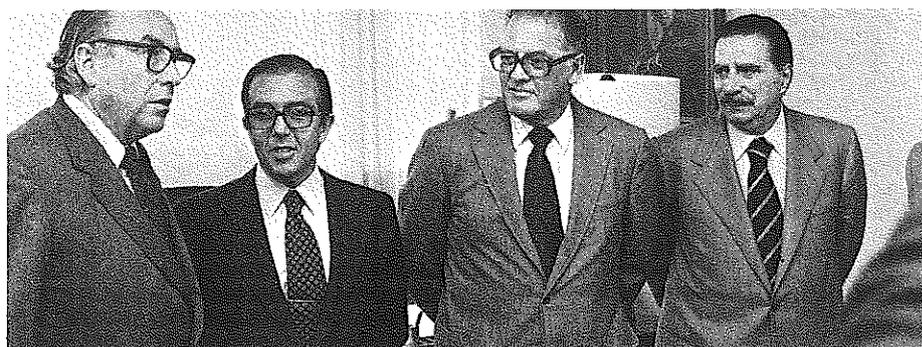
Pour terminer ce bref examen de l'évolution récente du système financier espagnol, il faut signaler aussi le changement nécessaire dans la structure de l'autorité monétaire, comme étant un élément important. En effet, la Banque Centrale a développé une action donnant l'impulsion à la transformation du système et doit, de ce fait, s'adapter aussi au nouveau système financier qui surgit du processus de réforme.

S'il est clair, qu'au long de ce processus de réforme, ses méthodes d'actions ont dû subir des modifications pour faire face aux nécessités quotidiennes, il n'est pas moins évident que l'actuelle structure de la Banque Centrale — telle qu'elle a été déterminée par le Décret de Nationalisation et de Réorganisation de 1962 — répond à certaines idées que le rôle que la Banque doit jouer, sur l'importance de la politique monétaire dans les visées de la politique économique générale, etc., qui ne sont plus en accord parfait avec les nouvelles exigences.

C'est pourquoi les termes des Accords de la Moncloa prévoyaient l'élaboration d'un « Projet de Loi sur les Organes Directeurs de la Banque d'Espagne ». Ce projet de loi se trouve déjà au Parlement, et c'est de lui que dépend le résultat final. Ce n'est donc pas le moment d'entrer dans les détails au sujet du nouveau projet. Si un changement devait être décidé, quelles en seraient les caractéristiques générales ? Celles-ci ne constituent, en réalité, aucune surprise, car elles ont pour but de doter l'autorité monétaire d'une structure apte dont l'efficacité est prouvée par le fonctionnement de la plupart des Banques Centrales dans le monde.

Une adaptation de la structure des organes à l'élaboration de la politique monétaire, l'autonomie de l'exécution dans les limites des plans et des objectifs généraux fixés par les autorités économiques, l'amélioration de la compétence professionnelle et des capacités techniques de ses membres, une plus large responsabilité envers le Parlement, etc., voilà quelques unes des caractéristiques du nouveau projet, dont il est certain qu'elles se maintiendront lorsque la loi définitive sera approuvée, même si l'on fait abstraction de ses modalités concrètes.

J.-R. A.R.



Visite du Ministre espagnol des Affaires Étrangères au siège de la Commission à Bruxelles. De g. à dr. : le Président Jenkins, M. Orega Aguirre, M. Haferkamp, vice-président de la Commission et M. Natali, commissaire chargé de l'élargissement. (photo CCE)

BULLETIN D'ABONNEMENT

M

Adresse

Désire s'abonner à l'EUROPÉEN - DER EUROPÄER (10 numéros)

à partir du numéro :

● Édition française — ● Édition allemande
(Biffer la mention inutile)

Et verse à cet effet :

● Par chèque bancaire — ● Par virement ou mandat poste international, à l'un des comptes ci-dessus.
R.F. d'Allemagne : DM 40 — France : FF 90,00 — Italie : Lit. 17.500 — Suisse : FS 35,00 — Benelux : FB 500.

Autres pays : FF 90,00 — DM 40,00 — FB 650.

A renvoyer à l'Européen - Der Europäer à l'une des adresses ci-dessous :

POUR L'ALLEMAGNE

DER EUROPAER
Bachstrasse 14-16
69 HEIDELBERG
Téi. : (06221) 490.63
Deutsche Bank
Heidelberg Konto Nr. 11/01088
(BLZ 672 700 03)

POUR LE BENELUX

L'EUROPÉEN
DER EUROPÄER
19, av. du Cor de Chasse
1170 BRUXELLES
Téi. : 660.06.15
C.C.P. 000-0041348-26
Compte Banque N°
310-0400634-13

POUR LA FRANCE

L'EUROPÉEN
118, rue de Turenne
75003 PARIS
Téi. : 272.05.06
C.C.P. Paris N° 13.082.16 E

Vers une libéralisation croissante des mécanismes financiers et bancaires

par Jaime CARVAJAL,
Président de la Banque URQUIJO

L'entrée prévisible de l'Espagne dans la Communauté Économique Européenne amène à réfléchir sur le degré d'adéquation du système financier espagnol aux systèmes en vigueur dans les pays de la Communauté. Notre propos est de montrer les traits communs aux systèmes espagnol et communautaire, et de faire ressortir les aspects où l'adhésion de l'Espagne à la Communauté demandera les plus grands changements dans le système bancaire espagnol.

Du point de vue espagnol, la première conclusion tirée à partir de l'analyse des systèmes européens est le manque d'uniformité dans ses législations bancaires et, par conséquent, l'absence d'un modèle bancaire commun. Depuis que le projet de Loi Bancaire Européenne des années 70 a été abandonné, il existe aujourd'hui dans les pays de la Communauté des systèmes divers avec simplement une certaine harmonisation des critères généraux d'action : l'adoption de principes objectifs et non discriminatoires pour la création de banques et pour l'implantation de succursales dans la Communauté, la prépondérance du type « banque universelle » et la tendance à une action bancaire libérale et souple.

Malgré l'absence d'une stricte harmonisation législative la réalité économique contraignante n'a cependant pas empêché ces dernières années l'évolution des différents systèmes européens vers des structures relativement convergentes. Ce processus dynamique suit deux lignes principales : une tendance croissante à suivre les mécanismes du marché et un renforcement important des instruments de surveillance et de contrôle sur les institutions de la part de l'autorité monétaire. Bien qu'à des



degrés divers les conditions de concurrence prédominent aujourd'hui dans les systèmes financiers de tous les pays de la Communauté Européenne. Le processus de libéralisation a cependant accentué les risques des institutions financières, en créant des situations critiques, bien au-delà des limites tolérables, en obligeant, par conséquent, les autorités correspondantes à renforcer les mécanismes de contrôle. Cela a entraîné aussi bien l'intensification de la coopération communautaire, que l'implantation dans chaque pays, de règles plus sévères pour le contrôle des conditions de solvabilité et de liquidité.

Le panorama décrit pour les pays de la Communauté est valable pour l'Espagne, autant du point de vue législatif que dans son aspect dynamique. En matière bancaire, la législation espagnole forme un cadre institutionnel qui peut parfaitement exister, avec seulement quelques retouches, dans la mosaïque des systèmes communautaires.

Ces dernières années, l'Espagne a évolué sur la double voie de l'intensification des mécanismes de contrôle et la croissante libéralisation du système financier. Il est intéressant de souligner aussi bien le renforcement progressif de l'activité d'inspection de la Banque d'Espagne sur les institutions bancaires que le sursaut de la corporation bancaire afin de sauvegarder les banques qui se trouvaient dans des situations critiques et la création du Fonds de Garantie de Dépôts, qui assure les risques des déposants.

En ce qui concerne la libéralisation du système, la récente évolution en Espagne a probablement été plus spectaculaire que dans les autres pays européens, puisqu'on parlait d'une situation très éloignée des mécanismes de marché. Le système de crédit espagnol vers la fin des années 60 était caractérisé par un important interventionnisme d'État et par un rien de concurrence institutionnelle : une politique monétaire basée presque exclusivement sur le contrôle quantitatif du crédit bancaire ; un contrôle strict de change qui empêchait les mouvements de capitaux internationaux ; une intervention presque totale de l'autorité monétaire sur tous les types d'intérêt ; les institutions financières vivant en compartiments étanches, avec de notables différences d'action entre les Banques Commerciales, les Banques Industrielles et les Caisses d'Épargne ; une limitation de la concurrence due aux fortes restrictions face à la création de nouvelles banques ou à l'implantation de bureaux bancaires et, finalement, interdiction presque totale de l'action de la banque étrangère.

Le processus de libéralisation qui commence vers le début des années 70 et qui s'accroît avec les nouvelles normes de 1974, 77 et 78 produit un rapprochement progressif du système de crédits espagnol avec les mécanismes de marché. Les instruments adéquats sont créés pour permettre une politique monétaire plus traditionnelle en agissant sur la masse monétaire de base.

Les différences existantes entre la banque commerciale et industrielle ont pratiquement été effacées, et on tend vers le modèle de « banque universelle », et le rapprochement des Caisses d'Épargne vers les Banques s'accroît progressivement. Les nou-



Sous la présidence de M. Jaime Carvajal, un colloque sur l'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne s'est tenu à l'Institut des Études Économiques.

velles réglementations concernant l'implantation de banques et de bureaux bancaires apportent à ce système des marges de concurrence plus importantes. Finalement, les récentes autorisations concernant l'implantation de banques étrangères ouvrent une voie nouvelle à la concurrence internationale.

Il est certain que l'évolution décrite détermine le système de crédit espagnol comme étant un mécanisme mis au point à la base face à l'intégration dans la Communauté en ce qui concerne les conditions de compétitivité. Cependant, il faut reconnaître que les cotes d'action et le perfectionnement de certains mécanismes financiers sont encore supérieurs dans les pays de la Communauté ? Dans ce sens, la future intégration de l'Espagne à la C.E.E. favorisera les tendances libéralisatrices du système de crédits espagnol, en modifiant ces aspects qui séparent encore nos mécanismes financiers de ceux en vigueur dans les pays communautaires. Sans prétendre être complets, nous aimerions signaler les changements les plus significatifs que le processus d'intégration va demander au système financier espagnol, en distinguant entre ceux qui supposent des décisions de l'autorité et ceux qui supposent un effort personnel des banques pour agir dans des conditions compétitives.

Appartiennent au premier groupe : un ajustement de la politique monétaire, la libéralisation du contrôle des changes, la libéralisation progressive de l'action de la banque étrangère. Le mécanisme actuel de la politique monétaire, qui repose sur le contrôle des liquidités du système bancaire au moyen de la méthode des enchères, est susceptible d'un perfectionnement par la réalisation d'opérations d'« open market » qui permettront des actions d'une plus grande souplesse et une progression vers la liquidité bancaire. Cependant, cela exige la création d'un

ample marché monétaire et l'agrandissement de notre bourse de valeurs ; ces deux conditions appellent des réformes progressives de la part des autorités économiques. Le sévère contrôle de change existant en Espagne rend malaisés les mouvements internationaux de capitaux et restreint, dans ce sens, l'action du système de crédit. Il est naturel de croire que la réforme annoncée sur ce point apportera au système une plus grande liberté qui permettra de comparer Madrid aux principaux centres financiers européens. Mais certaines difficultés sont dues aux toujours importants coefficients d'inversion obligatoire de Banques et de Caisses d'Épargne (1) et à l'action de la Banque Officielle, éloignée des conditions de marché. La réduction progressive des coefficients obligatoires, remplacés, sans doute, par des coefficients d'inversion à moyen et à long terme, et une action en accord avec les mécanismes de marché des Banques officielles en ce qui concerne l'assignation des ressources et les taux d'intérêts, sont des réformes nécessaires pour adapter pleinement le système financier espagnol aux systèmes européens.

Finalement, le problème le plus épineux de notre système face à l'intégration dans la Communauté réside sans doute dans la liberté d'implantation de banques étrangères. Il est certain que, récemment, un processus libéralisateur a été introduit en autorisant l'implantation de nouvelles banques étrangères ainsi l'application d'un Décret Royal au mois de juin a permis l'installation en Espagne de vingt-trois nouvelles banques étrangères jusqu'à début 1981, mais les critères discriminatoires pour l'im-

(1) Ces coefficients se situent aujourd'hui aux alentours de 22,5 % des ressources pour les Banques Commerciales et mixtes, de 18 % pour les Banques Industrielles et de 53,6 % pour les Caisses d'Épargne.

plantation des banques étrangères et les conditions restrictives à leur agissement sont un obstacle important pour l'intégration de notre système financier dans le cadre communautaire. Il est évident que les autorités espagnoles devront procéder avec une sage progression mais elles ne doivent pas oublier la nécessité d'une libéralisation progressive imposée par la réalité communautaire. La solution réside sans doute dans une présence croissante de la banque espagnole à l'étranger. Fin 1978, il y avait seulement 62 succursales ou agences de banques espagnoles dans la totalité du monde, dont 48 dans la C.E.E., pratiquement concentrées sur la France et le Royaume Uni. L'inéluçable concurrence de la banque étrangère en Espagne devra amener les banquiers espagnols à une implantation croissante de ses bureaux dans les pays communautaires.

La considération précédente nous conduit à analyser les questions que les banquiers espagnols devront se poser au moment d'élargir les frontières de la concurrence propres à la future intégration européenne. Tout d'abord, la dimension des principales banques européennes est largement supérieure à celle des plus importantes banques espagnoles. Cette donnée n'est pas significative en soi, mais dans la mesure où pour certaines activités bancaires, les économies d'échelle apparaissent sous des dimensions supérieures à celles habituelles à la banque espagnole, la concurrence internationale pourra produire un mouvement d'élargissement égal à la dimension de nos banques suivi d'une concentration. D'un autre côté, le raffinement considérable des instruments financiers et la spécialisation de certaines institutions dans les pays communautaires entraîneront dans la banque espagnole un perfectionnement successif des mécanismes financiers. Enfin, on ne peut voiler le fait que les coûts intermédiaires de la banque espagnole sont, en général, plus élevés que ceux des pays communautaires, et les marges de bénéfice d'une grande partie des banques espagnoles le sont, sans doute, aussi. Ces données, propres à une situation de protectionnisme prolongée, devront être modifiées face aux futures situations de concurrence.

Tout ce qui vient d'être exposé nous montre le système de crédit espagnol comme étant un mécanisme essentiellement prêt à l'intégration européenne. Les changements qu'amènera le processus d'intégration ne supposent qu'une plus grande efficacité du système dans l'ensemble de l'économie, et ils auraient eu lieu, dans tous les cas, indépendamment de l'intégration de l'Espagne à l'Europe communautaire.

J.C.

Les relations commerciales franco-espagnoles se portent bien

par Juan Antonio GARCIA DIEZ,
Ministre espagnol du Commerce
et du Tourisme

Les relations commerciales franco-espagnoles connaissent depuis quelques années une situation extrêmement positive. Depuis toujours, pour des raisons évidentes de voisinage et de tradition, de même que par le caractère complémentaire des productions de ces deux pays, les relations ont été spécialement importantes.

Bien que la France soit un membre de la Communauté Économique Européenne, il est important de souligner que les relations commerciales entre l'Espagne et la France revêtent essentiellement un caractère bilatéral.

Pour l'année 1978 le commerce total entre les deux pays a atteint 296.500 millions de pesetas, ce qui place la France en première place parmi les pays avec lesquels l'Espagne maintient ses échanges commerciaux, ce qui représente plus de 12 % du total de notre commerce.

Il ne faut pas uniquement accorder de l'importance au montant des échanges mais surtout au plus grand dynamisme de ces dernières années. En 1970, le commerce avec la France représentait 10 % du commerce total espagnol. Les exportations espagnoles vers le marché français ont été beaucoup plus dynamiques que les exportations vers le reste du monde et même vers la Communauté et, pendant les douze dernières années, elles ont même été multipliées par dix.

De son côté la participation française sur le marché espagnol s'est considérablement améliorée. Le rythme de croissance des exportations espagnoles vers la France a été beaucoup plus rapide dès 1975, année à partir de laquelle les taxes de couverture ont été supérieures à 100. En 1978, les exportations espagnoles vers la



France ont dépassé 166.000 millions de pesetas, tandis que nos importations ont été de 130.000 millions.

L'augmentation quantitative s'est traduite par une modification dans la structure du commerce et spécialement dans les exportations espagnoles.

En 1973 les produits agricoles représentaient 29 % du total de nos exportations vers la France. Cette situation s'est modifiée en faveur des biens de consommation en 1974, année à partir de laquelle l'importance croissante des biens d'origine industrielle s'est consolidée.

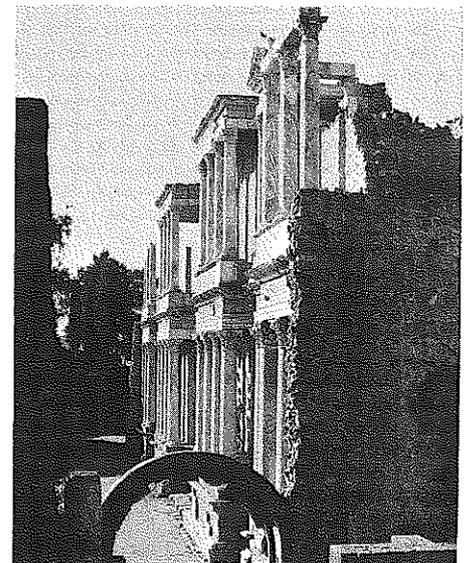
Les produits d'exportation espagnole qui ont enregistré les plus hauts indices de croissance ont été les véhicules automobiles, les appareils mécaniques, la machinerie électrique et les chaussures. Les fruits comestibles occupent la deuxième place dans notre exportation avec une croissance de 11 % pour ce qui va de l'année.

En ce qui concerne les importations provenant de France, les biens industriels occupent la première place, les produits agricoles ne représentent que 5,8 % de notre importation, provenant de France jusqu'à ce mois de l'année.

En résumé, il faut considérer que le développement des relations commerciales franco-espagnoles est extrêmement positif et caractérisé par les traits suivants :

- important accroissement quantitatif dans les cinq dernières années ;
- participation croissante des relations commerciales entre l'Espagne et la France dans la totalité de notre commerce extérieur ;
- solde favorable pour l'Espagne avec enregistrement d'un excédent commercial.
- modification des structures commerciales entre les deux pays, plus particulièrement en ce qui concerne l'exportation espagnole qui est devenue essentiellement industrielle.

J.A. G.D.



Merida - le théâtre romain (photo Office de Tourisme espagnol).

NOTRE DOSSIER :

Le dynamisme commercial, économique et financier de l'Espagne

● Ce dossier sur le « Dynamisme commercial, économique et financier de l'Espagne » a été réalisé en collaboration avec la Direction générale du Ministère du Commerce et du Tourisme à Madrid. Nous remercions vivement tous ceux qui ont travaillé à la conception et à la rédaction de cette étude sur les perspectives économiques et commerciales nouvelles en Espagne.

M.R.

Les échanges commerciaux franco-espagnols pendant le premier semestre 1979

Pendant les six premiers mois de l'année 1978 les exportations espagnoles ont subi une augmentation de 21,12 % par rapport au niveau atteint par celles-ci l'année précédente dans la même période. Les exportations françaises vers l'Espagne ont connu à leur tour un accroissement de 31,67 %. L'échange global entre les deux pays a enregistré une hausse de 25,63 %.

Si nous comparons ces chiffres à ceux correspondant au premier trimestre, nous constatons que le rythme de croissance de l'exportation espagnole continue d'être positif et supérieur à 20 % (+ 23,65 % pendant le premier trimestre, + 21,12 pendant le premier semestre). De même, la hausse enregistrée pour les exportations françaises continue d'être importante (+ 36,47 % au premier trimestre, + 31,67 % au premier semestre). Cependant ces chiffres montrent que l'accroissement correspondant au second trimestre a été légèrement inférieur à celui enregistré au cours des trois premiers mois si l'on compare les chiffres de chacune de ces périodes aux chiffres de l'année précédente.

Bien que le taux de croissance des exportations françaises vers notre pays soit supérieur d'un tiers à celui correspondant à nos ventes en France, le solde continue d'être favorable à l'Espagne ; cela est dû au niveau très élevé atteint, en valeurs absolues, par nos exportations. Le solde favorable à notre pays est de 1.315,4 millions de francs, dont on a obtenu pendant

le mois de juin un excédent favorable à notre pays de 143,4 millions sur une vente de 1.130,7 millions.

L'indice de couverture, qui pendant les premiers mois de l'année 1978 avait été de 134,14 %, a atteint 123,40 % pendant la même période de cette année. Cet indice a baissé de 7,97 %.

L'indice de couverture correspondant au premier semestre a dépassé de 0,71 % celui enregistré au premier trimestre.

Exportations espagnoles

● La valeur de nos exportations de VÉHICULES A MOTEUR a subi, pendant la période de référence, une croissance de 24,64 % par rapport au chiffre obtenu par nos exportations dans la même période de l'année 1978.

Bien que, pendant les six premiers mois de l'année 1979, nos ventes d'automobiles aient été inférieures de 1.573 véhi-

LES DIFFÉRENTS TYPES DE VÉHICULES EXPORTÉS
(Milliers de Francs Français)

	1979		1978	
	Unités	Valeur	Unités	Valeur
Voitures	78 282	1 167 936	79 855	1 009 597
Camions	15 055	169 731	1 724	19 989
Autocars	15	4 160	34	9 641
Tracteurs	977	24 022	1 244	13 518
Motocyclettes	2 888	9 370	2 134	7 494
Vélos	6 940	2 225	3 966	880

cules à celles réalisées pendant la même période de l'année 1978, ces ventes ont légèrement augmenté en valeur (+ 158,4 millions). Si nous les comparons à celles correspondant au premier semestre 1977, nous observerons que la baisse est de 7.042 véhicules, ce qui en valeurs relatives représente une chute de nos ventes d'automobiles à la France de 8,25 % en volume, en l'espace de deux ans.

Le prix moyen à l'exportation d'un véhicule de tourisme fabriqué en Espagne, qui était de 12.640 F au premier semestre 1978, est passé à 14.919 F ce qui signifie que ce produit a subi en un an une hausse du prix moyen de 18,03 %.

Au contraire, nos exportations de CAMIONS ET DE CAMIONNETTES ont enregistré un accroissement considérable, puisque le nombre des unités exportées pendant les six premiers mois de l'année 1979 est presque neuf fois supérieur au chiffre réalisé dans la même période de l'année 1978. La valeur obtenue par ses ventes s'est accrue de la même manière.

Le nombre de TRACTEURS et d'AUTO-CARS exportés pendant la période considérée est inférieur à celui enregistré au premier semestre 1978; la vente à la France de ces produits se trouve donc en régression.

D'un autre côté, l'exportation de PIÈCES DÉTACHÉES et d'ACCESSOIRES pour automobiles qui était de 231,1 millions de F pour les six premiers mois de l'année 1978, est passée au cours du premier semestre de l'année 1979 à 234,9 millions, ce qui en valeurs relatives correspond à une augmentation de l'exportation de ces produits de 1,64 % en valeur, tandis qu'en volume, on enregistrait une baisse de 6,91 %.

● L'exportation espagnole de FRUITS FRAIS a connu une hausse en valeur de 10,58 % par rapport au chiffre correspondant au premier semestre 1978. L'exportation d'oranges a été légèrement réduite en volume de - 1,24 %. Il faut attribuer cette baisse à la régression enregistrée par notre vente d'oranges comprises dans la rubrique « autres variétés » de même que les satsumas et les monréales. Les premières sont passées de 1.351 tonnes métriques au premier semestre 1978 à 323 tonnes métriques pour la même période en 1979. On a également enregistré une baisse dans notre exportation de navels, lesquelles ont baissé de 3,33 % en poids.

Cependant, nos ventes d'oranges sanguines ont augmenté, aussi bien en valeur qu'en volume; les augmentations ont été respectivement de 26,61 % et de 55,21 %.

De même on a enregistré des hausses, en valeur et en volume, dans notre exportation de CLÉMENTINES et de MANDARINES (+ 34,99 % en valeur et + 29,37 % en volume) et de PAMPLEMOUSSES (+ 6,39 % en volume et + 24,28 % en valeur).

En ce qui concerne nos ventes de CITRONS, il faut signaler que bien que

EXPORTATIONS FRANÇAISES VERS L'ESPAGNE

(Milliers de Francs Français)

	1979	1978	
Véhicules automobiles	925 169	869 782	+ 6,36
Chaudières, machines, appareils mécaniques	824 561	714 896	+ 15,33
Fonte, fer et acier	465 253	269 046	+ 72,92
Machines et Appareils électriques	372 733	294 325	+ 26,63
Produits chimiques organiques	326 662	264 536	+ 23,48
Combustibles minéraux et huiles minérales	233 784	143 222	+ 63,23
Perles fines, pierres précieuses et semi-précieuses	165 676	156 067	+ 6,15
Caoutchouc naturel ou synthétique, caoutchouc artificiel et produits manufacturés du caoutchouc	140 208	86 739	+ 61,64
Poissons, Crustacés et mollusques	114 873	51 106	+ 124,00
Produits chimiques inorganiques	109 837	73 739	+ 48,95
Matières plastiques artificielles	108 821	91 111	+ 19,43
Peaux et cuirs	94 276	66 804	+ 41,12
Instruments et Appareils d'optique, médico-chirurgicaux	93 146	99 076	- 5,98
Bois, Charbon végétal et produits manufacturés du bois	90 413	67 672	+ 33,66
Verre et ses produits manufacturés	89 139	69 289	+ 28,64
Animaux vivants	88 286	1 980	
Matières utilisées dans la fabrication du papier	80 374	51 739	+ 55,34
Viandes	75 789	349	
Produits divers des industries chimiques	72 815	66 144	+ 8,99
Aluminium	71 214	19 921	+ 257,00

LE COMMERCE FRANCO-ESPAGNOL

(Milliers de Francs Français)

	1979 (1 ^{er} semestre)	1978
A. Exportations espagnoles :		
a) Provenant de la Péninsule et des Baléares	6 908 844	5 700 162
b) Provenant de Celta et de Melilla	810	149
c) Provenant des Canaries	26 646	26 087
Total	6 936 300	5 726 398
B. Exportations françaises :		
a) Vers la Péninsule et les Baléares	5 480 533	4 175 835
b) Vers Celta et Melilla	10 581	6 377
c) Vers les Canaries	129 730	86 450
Total	5 620 844	4 268 672
C. Échange global (A + B)	12 557 144	9 995 070
D. Indice de couverture :		
A		
(- 100)	123,40 %	134,14 %
B		
E. Solde (A - B)	+ 1 315 456	+ 1 457 726

ceux-ci aient diminué en volume (- 6,51 %), ils ont subi une hausse de 40,85 % en valeur.

● La légère baisse enregistrée au cours du premier trimestre dans le volume de l'exportation espagnole vers la France en **PRODUITS SIDÉRURGIQUES** s'est extrêmement accentuée au cours du second semestre, ce qui fait que les chiffres correspondant aux six premiers mois de l'année actuelle sont presque tous inférieurs à ceux enregistrés durant la même période de l'année 1978.

Les principales baisses en volume sont les suivantes : dégrossissements de fer ou d'acier (- 84,29 %), dégrossissements en rouleau pour tôles (- 70,04 %), barres (- 15,43 %), profilés (- 22,83 %), tôles (- 33,23 %), tubes (- 18,12 %) et alliages d'acier (- 13,62 %).

On a aussi enregistré quelques hausses. Voici les plus importantes : laminés (+ 118,18 % en volume et + 135,73 % en valeur), clous, écrous, vis (+ 39,35 % en volume et + 41,70 % en valeur), ressorts (+ 73,50 % en volume et + 76,08 % en valeur), articles ménagers (+ 18,64 % en volume et + 29,78 % en valeur) et autres objets en fer ou en acier (+ 18,90 % en volume et + 19,19 % en valeur).

La balance sidérurgique franco-espagnole correspondant au premier semestre 1979 a été favorable à l'Espagne pour un total de 88 millions de francs.

Le fait que notre excédent de la balance sidérurgique ait été quatre fois supérieur à celui réalisé pendant le premier trimestre 1979 malgré la régression en volume subie par l'exportation de ces produits au cours du second trimestre, est dû, presque exclusivement, à la baisse du taux d'accroissement de l'exportation française vers l'Espagne pendant ce second trimestre (+ 49,93 %) si nous la comparons à celle obtenue au cours des trois premiers mois (+ 100,97 %) ; cela nous amène à un taux moyen de 72,92 % pour le premier semestre de l'année actuelle sur le chiffre réalisé à la même période en 1978.

Cela nous montre que bien que nous assistions pendant les six premiers mois de l'année 1979 à une réduction en volume de l'exportation espagnole vers la France des produits sidérurgiques, au second trimestre on a enregistré une diminution des ventes françaises de ces produits vers notre pays, ce qui est dû en partie, à ce que la réduction de nos exportations a augmenté l'offre interne pour les produits sidérurgiques nationaux.

Une part importante des exportations françaises de ces produits vers l'Espagne correspond à la **FERRAILLE** ; celle-ci a représenté, pendant les six premiers mois

de l'année 1979, 246.649 tonnes et une valeur de 134 millions de francs. Cela représente 67,70 % de l'exportation totale de produits sidérurgiques français vers l'Espagne, en poids, et 28,81 % en valeur.

● La valeur de nos ventes de **CHAUS-SURES** à la France a subi une hausse de 18,11 % pendant la période concernée. A l'exception des parties composantes de la chaussure dont la hausse est de 55,88 % en valeur et de 56,68 % en volume, tous les types de chaussures ont subi des régressions importantes en poids et en valeur, bien que le prix obtenu par la vente de la chaussure en cuir et ses succédanés soit supérieur à celui réalisé en 1978.

Notre exportation de chaussures présente deux tendances divergentes, bien que la tendance à la hausse soit prédominante en valeur, ce qui nous permet d'obtenir un accroissement de 18,11 % sur le chiffre réalisé pendant le premier trimestre de l'année dernière.

Pendant la période concernée, nos ventes à la France de chaussures en matière plastique, en toile, de même que les parties composantes de la chaussure, ont enregistré des hausses, tandis que la vente des chaussures en cuir et des espadrilles a diminué. Il faut souligner l'importante baisse enregistrée dans l'importation des espadrilles, puisque le chiffre réalisé pendant les six premiers mois de l'année actuelle est presque trois fois inférieur au nombre de paires exportées à la même période en 1978 et plus de six fois moins si nous le comparons au chiffre exporté au premier semestre 1977.

● Les ventes espagnoles de **CUIVRE BRUT ET RAFFINÉ** à la France ont enregistré une baisse de 31,73 % en volume et de 7,40 % en valeur par rapport aux ventes effectuées au premier semestre 1977.

En outre on peut constater les augmentations de l'exportation de combustibles minéraux, huiles minérales (+ 52.115.000 francs), machines, chaudières, appareils mécaniques (+ 180.469 francs), machines et appareils électriques (+ 78.790.000 francs), vêtements (+ 40.047.000 francs) meubles (+ 38.114.000 francs), produits chimiques inorganiques (+ 31.325.000 francs), matières plastiques artificielles, éthers et estères de cellulose (+ 25.139.000 francs), bois, charbon et produits manufacturés en bois (+ 15.810.000 francs), produits manufacturés en pierre, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues (+ 43.561.000 francs), produits de librairie et des arts graphiques (+ 18.844.000 francs), papier et carton,

produits manufacturés en pâte de cellulose, de papier et de carton (+ 14.698.000 francs), jouets (+ 11.934.000 francs), tissus (10.392.000 francs) et caoutchouc naturel ou synthétique, caoutchouc artificiel et produits manufacturés de caoutchouc (+ 8.946.000).

Exportations françaises

La tendance générale des exportations françaises vers l'Espagne pour le premier semestre de l'année 1979 tend à la hausse, puisque sur les 20 secteurs énumérés, 14 ont subi des accroissements importants par rapport aux chiffres réalisés l'année précédente à la même période.

Il est intéressant de souligner l'extraordinaire accroissement enregistré par l'exportation française vers l'Espagne d'**ANIMAUX VIVANTS** dont la vente a représenté 88,2 millions de francs pendant ce premier semestre. De même, on a constaté une hausse très importante dans les ventes de viande à l'Espagne ; le chiffre de ces ventes est passé de 0,3 millions de francs en 1978 à 75,7 millions en 1979 ; les poissons, les crustacés et les mollusques ont subi un accroissement de 124 % sur la valeur obtenue au premier semestre 1978 ; la fonte, le fer et l'acier (+ 72,92 %) et l'aluminium (+ 257 %).

● **LES AUTRES PRODUITS DONT LES CHIFFRES ONT SUBI DES HAUSSES SONT LES SUIVANTS** : automobiles (+ 55.387.000 francs), chaudières, machines et appareils mécaniques (+ 109.665.000 francs), combustibles minéraux, huiles minérales (+ 90.562.000 francs), machines et appareils électriques (+ 78.408.000 francs), produits chimiques organiques (+ 62.126.000 francs), caoutchouc naturel ou synthétique, caoutchouc artificiel et produits manufacturés en caoutchouc (+ 53.469.000 francs), produits chimiques inorganiques (+ 36.098.000 francs), matières utilisées dans la fabrication du papier (+ 28.635.000 francs), bois charbon végétal et produits manufacturés du bois (+ 23.669.000 francs), peaux et cuirs (+ 27.472.000 francs), matières plastiques artificielles, éthers et estères de cellulose (+ 17.710.000 francs), vitres et ses produits manufacturés (+ 19.850.000 francs), perles fines, pierres précieuses et semi-précieuses (+ 9.609.000 francs) et produits divers des industries chimiques (+ 6.671.000 francs).

Au contraire, on a enregistré une baisse dans l'exportation française vers l'Espagne des instruments et des appareils optiques (- 5.930.000 francs). ■

Un programme à moyen terme pour l'économie espagnole

La libéralisation des échanges depuis 1959

Dans son dernier communiqué annuel, le F.M.I. a souligné le succès obtenu par la politique de stabilisation espagnole en ce qui concerne l'évolution du Secteur Extérieur pendant ces deux dernières années. Dans son communiqué sur l'économie espagnole en 1978, l'O.C.D.E. signalait aussi la rapidité avec laquelle on avait corrigé le déséquilibre extérieur, qui s'aggravait progressivement depuis 1974. La balance des comptes courants est passée d'un déficit en 1977 de 2.200 millions de dollars à un excé-

dent en 1978 de 1.600 millions de dollars ; on prévoit pour 1979 un excédent semblable à celui de l'année 1978. D'un autre côté, le niveau de réserves a atteint en octobre 1979 un chiffre proche de 13.000 millions de dollars, ce qui en fait l'un des plus élevés en termes relatifs et absolus du monde occidental. Tout cela permet d'expliquer l'amélioration persistante dans la cotation de la peseta qui est passée de 87 pesetas/dollar, suite à la dévaluation de juillet 1977, à 66 pesetas/dollar en novembre 1977.

L'évolution du processus inflationniste a subi une amélioration considérable. Le taux de croissance des prix à la consommation est passée de 27 % en 1977 à 16 % en 1978 ; en 1979, on s'attend à un accroissement quelque peu inférieur à celui de

l'année 1978, donc la différence existante avec les pays de l'O.C.D.E. diminuera notablement.

Cependant, dans d'autres domaines de l'activité économique tels que l'emploi et l'investissement, les résultats n'ont pas été positifs pendant les deux dernières années. Il existe de même d'autres problèmes comme un fort accroissement du déficit du Secteur Public, un accroissement des prix du crédit, une augmentation des conflits ouvriers, aggravés dans notre pays par l'inexistence d'un cadre moderne de rapports syndicaux. Ce problème, heureusement, va bientôt être résolu par le pouvoir législatif.

Enfin, il faut signaler l'existence de secteurs en crise : la sidérurgie et le secteur naval, crise due à une forte baisse de la demande au niveau mondial, ou à la non-compétitivité face aux productions d'autres pays en voie de développement, comme c'est le cas pour le secteur textile ou celui de la chaussure.

Devant cette situation, le Gouvernement issu des élections générales de mars 1979, a ébauché un programme à moyen terme pour l'économie espagnole. Ce programme se propose d'accorder un plus grand degré de souplesse à notre économie pour s'adapter non seulement à la crise énergétique mondiale et aux incertitudes qui en découlent, mais pour atteindre une répartition des ressources plus efficaces et afin que soient abandonnés des interventionnismes incompatibles avec le mandat constitutionnel cherchant à construire une économie de marché, ce qui implique un rôle plus dynamique des prix en tant qu'élément de régulation.

Bien que l'objet de cet article réside dans l'analyse des dernières mesures de libéralisation des Échanges, nous exposerons de manière schématique les lignes de base du Programme Économique prévu par le Gouvernement et présenté au mois d'août 1979.

Un programme économique adéquat

L'accroissement potentiel de l'Économie Espagnole a été sérieusement réduit à cause de la crise énergétique et bien que l'objectif essentiel de la Politique Économique continue d'être le dépassement d'un ou de deux points au-dessus de la croissance des pays de l'O.C.D.E., la réalisation de cet objectif dans les prochaines années demandera un effort et un sacrifice considérables de la part de tous les agents sociaux.

Bien qu'il y a une prise de conscience de la difficulté de son application, l'approbation du Plan Énergétique National et l'entrée en vigueur rapide du Statut des Travailleurs dégagent deux inconnues fondamentales du contexte où se développera l'économie espagnole dans les prochaines années.

Pour créer des emplois d'une manière durable et stable, il est surtout nécessaire d'adapter l'offre de travail à une demande



Le Parador National « Via de la Plata » à Merida (Badajoz) (Photo : Office de Tourisme - Bruxelles).

L'ESPAGNE - PUISSANCE EUROPÉENNE

diversifiée, c'est pour cette raison que l'on établit des programmes spécifiques d'emploi et des programmes de reconversion des secteurs en crise. Dans ce domaine, il faut souligner l'engagement de l'État à participer de manière croissante dans le Budget des Dépenses de la Sécurité Sociale.

Bien qu'il soit préférable d'améliorer la structure financière des entreprises en augmentant le rapport ressources propres/ressources étrangères, il est absolument nécessaire, selon le programme, de poursuivre la réforme du système financier pour que celui-ci canalise les fonds qu'exigent les investissements à des conditions de terme et d'intérêt raisonnables.

Parmi ces mesures, il faut noter celles qui visent à :

- Atteindre un degré de concurrence plus important entre les sociétés financières.
- Réduire le coût du crédit, en agissant sur les coûts bancaires intermédiaires.
- Perfectionner le marché des valeurs et entretenir le marché des rentes fixes, plus particulièrement l'hypothécaire.
- Stimuler fiscalement l'épargne et l'investissement.

La dépense publique doit être limitée pour empêcher que le Secteur Public ne concurrence de manière inégale le secteur privé pour l'obtention de certaines ressources en définitives rares et nécessaires à l'accroissement de l'investissement et de l'emploi.

De son côté, la politique monétaire ne consolidera pas les stimulants externes et internes de l'inflation, mais au contraire elle permettra de reconduire les tensions inflationnistes au niveau moyen des pays de la C.E.E., zone à laquelle nous devons nous intégrer.

A partir de ces prémisses, il est logique que dans le domaine du Secteur Extérieur on juge utile de continuer à avancer dans la voie de la libéralisation, surtout si nous tenons compte des brillants résultats obtenus pendant ces deux dernières années et de l'objectif prioritaire de notre intégration à la C.E.E.

Récente évolution du Commerce extérieur

Le commerce extérieur n'est plus, à court terme, un élément d'étranglement de nos possibilités de croissance, ce qu'il était jusqu'à il n'y a pas longtemps. Cependant l'excédent courant obtenu en 1978 et pendant la première moitié de l'année 1979 ne doivent pas nous faire croire que le Secteur Extérieur n'est plus un champ d'attention prioritaire de la Politique Économique. Cela parce que la structure de notre balance de paiements et de notre économie est relativement fragile. La dépendance exagérée de certaines importations énergétiques et de certains marchés pour placer nos biens et nos services font que l'on doit considérer avec prudence toute situation excédentaire. On peut observer cela dans les résultats obtenus dans la Balance Commerciale pendant la période janvier/août de 1979. Pendant les mois de juillet et août de cette année 1979, l'élévation de la facture pétrolière par rapport à la même période de l'année précédente a représenté un coût additionnel de 540 millions de dollars. Pendant ces deux mois, le déficit commercial accu-

mulé s'est accentué par rapport à 1978, de 440 millions de dollars, suffisants pour compenser avec des augmentations l'amélioration obtenue dans le commerce extérieur pendant le premier semestre de l'année, pour une valeur de 370 millions de dollars, et pour diminuer le pourcentage de couverture des exportations sur les importations jusqu'à 73 %, alors qu'on avait atteint 78 %

pendant la première moitié de cette année. Plus encore, la compétitivité de nos exportations pendant les deux dernières années a été considérablement réduite, à cause de l'appréciation progressive de notre devise et de l'accroissement plus grand du niveau général des prix dans notre pays en ce qui concerne les pays destinataires de nos exportations.

FICHE SIGNALÉTIQUE SUR L'ESPAGNE

● Superficie : 504 800 km ²		
● Population : 36 351 000 (1977)		
● Population active : 13 139 000 (1978)	} — Agriculture 19,9 — Industrie 27,4 — Construction 9,5 — Services 43,2 (1)	
● Population prévue en 1985 : 39 300 000		
● Densité (habitant au km ²) : 71		
● Chômage : 938 000 (7,1 %) (2 ^e trimestre 1978)		
● Produit intérieur brut :		
● Taux de croissance annuelle (1966-1976) : 5,3 %		
● P.I.B. aux prix du marché : 93,6 Mrd UCE		
● Répartition du P.I.B. (%) — agriculture : 9,8 %		(1) INE : Encuesta de Poblacion activa
	industrie : 40,7 %	
	services : 49,5 %	

● Bilan énergétique de l'Espagne (1976)

	Houille	Pétrole brut	Gaz naturel	Energie élect.	TOTAL
Production primaire	7 400	1 770	—	6 910	16 080
Importations	3 450	50 450	1 460	140	55 500
Exportations	—	3 200	—	210	3 410
Consommation brute	10 300	48 560	1 472	6 840	67 172

(Source OSCE 1976 - en millions de tonnes équivalent pétrole).

● Commerce extérieur 1977 — millions d'UCE

Importations	15 576,7
Exportations	8 042,2
Balance commerciale	— 6 634,5

● Principaux fournisseurs et acheteurs de l'Espagne en 1977 — en %

	Export	Import
Communauté	46,26	34,11
R.F.A.	10,58	10,07
France	15,95	8,37
Italie	5,08	5,04
Pays-Bas	4,46	2,69
Belgique/Luxembourg	2,88	1,94
Royaume-Uni	6,32	5,28
Irlande	0,27	0,27
Danemark	0,72	0,45

● Main-d'œuvre espagnole occupée dans la Communauté

Pays d'emploi	1975	1976
Belgique	34 000 (1)	28 000 (1)
Danemark	714	700
R.F.A.	124 533	107 518
France	265 000 (1)	265 000 (1)
Irlande	18	14
Italie	2 286	2 286
Luxembourg	1 900	2 100
Pays-Bas	8 032	4 922
Royaume-Uni	37 000 (1)	37 000 (1)

(1) Estimations - Source : Commission - DG Emploi et Affaires Sociales.

● Importations totales ventilées selon leur origine (1976)

Europe des Neuf	33,1 %
U.S.A.	12,2 %
Japon	3,2 %
Reste du Monde	51,4 %

● Exportations totales ventilées selon leur destination

Europe des Neuf	46,4 %
U.S.A.	11,5 %
Japon	1,3 %
Reste du Monde	40,8 %

(Source : OSCE - Annuaire statistique 1979)

Les investissements étrangers en Espagne

L'investissement étranger en Espagne a joué un rôle essentiel dans le développement économique des deux dernières décennies. Par exemple, il suffit de dire qu'en Espagne il y a une participation étrangère considérable dans 200 des 500 plus grandes entreprises. On ne peut nier qu'ils ont introduit dans notre pays des méthodes nouvelles, une technologie et un degré de concurrence plus important.

Cette réalité maintes fois signalée, tend à s'affirmer depuis quelques années: Tandis que la Formation Brute de Capital dans notre pays, n'a pas subi d'accroissement en termes réels pendant les trois dernières années, l'investissement direct étranger en termes de rentrées de devises comptabilisées dans la Balance des Paiements est passée de 28.900 millions de pesetas en 1977 à 53.400 millions en 1978. En ce qui concerne les investissements étrangers en capital fixe on est passé de 18.000 millions de pesetas en 1977 à 33.700 en 1978.

Pour la période janvier-septembre 1979 les investissements directs de capital étranger dans des entreprises espagnoles autorisées sont passés à 65.300 millions de pesetas contre 38.000 millions pendant la même période de l'année précédente.

A partir de cet ensemble de chiffres on peut tirer plusieurs conclusions. Tandis que les investisseurs privés espagnols pensent que ce n'est pas le bon moment pour investir, soit parce qu'il n'y a pas de moyens financiers suffisants, soit à cause de la baisse de la demande, des conflits ouvriers ou du manque de confiance dans la réforme politique, il est évident que, arrivé le moment d'investir dans notre pays, les entrepreneurs étrangers pensent justement tout le contraire. Cela non seulement parce qu'il s'agit d'un marché de 36 millions d'habitants, prêt pour l'expansion et ayant une législation libérale sur les investissements étrangers, mais aussi parce que la récession pendant ces dernières années avec toute une suite de difficultés financières, technologiques et commerciales qu'elle a comporté, a obligé beaucoup d'entreprises nationales à vendre des participations à des prix très intéressants pour les investisseurs ou les entrepreneurs étrangers ayant une certaine solidité et une capacité d'expansion.

De même beaucoup de grandes entreprises se dirigent vers l'Espagne pour installer leur plate-forme de lancement pour réaliser des opérations avec la C.E.E. et l'Amérique Latine.

Le secteur le plus appuyé a été celui de l'automobile. Ainsi, des investissements ont

été entrepris par la General Motors, annoncés en juin et qui a adressé vers sa filiale espagnole 24.300 millions de pesetas. L'investissement étranger dans la fabrication des produits pharmaceutiques, dans le commerce en gros et dans l'hôtellerie a aussi été très important.

En matière d'investissements étrangers en Espagne, le Programme du Gouvernement propose une simplification des formalités des investissements soumis à une autorisation préalable, un élargissement des principes de libéralisation des investissements étrangers directs qui aboutit à la création d'emploi, et la préparation des réformes légales nécessaires à l'adaptation de la législation sur les investissements étrangers directs ou en portefeuille aux normes de la C.E.E. Au fond, il s'agit de poursuivre la tendance de libéralisation progressive de ces investissements. Actuellement, la législation sur ce sujet est assez libérale. Excepté pour un groupe d'activités régies par des lois différentes aux lois générales dans cette matière, et qui en principe sont exclues de la participation étrangère parce qu'elles peuvent toucher la défense et l'indépendance nationale, les investissements directs sont pratiquement libéralisés tant qu'ils ne dépassent pas 50 % du capital social, dans quel cas l'on doit alors posséder une autorisation du Gouvernement. Plus tard, cette nécessité a été rendue évidente dans les cas où l'on prétend fabriquer des biens d'équipement non produits dans notre pays et aussi lorsque l'on aide de manière décisive, en accord avec ce qui est légalement prévu, à pallier les problèmes d'emploi et de la Balance des Paiements. A une date relativement récente, au mois de juillet 1979, le nombre des activités exclues en principe de l'investissement étranger a été réduit. Depuis, avec une autorisation préalable, on permet la présence en Espagne de succursales des Banques Étrangères, ce qui représente une nouvelle manière de concurrence pour les Banques locales, surtout dans les opérations avec l'étranger.

Investissements à l'étranger

On estime que l'exportation espagnole pourra mieux se consolider s'il existe des entreprises qui fassent des investissements à l'étranger et qui aident à rapprocher de plus en plus notre économie de celle du reste du monde.

Pour la période janvier-septembre 1979 on a autorisé des investissements directs de capital espagnol dans des entreprises étrangères pour une valeur de 17.100 millions de pesetas contre 10.600 millions pour la même période de l'année précédente.

L'investissement espagnol à l'extérieur s'effectue essentiellement dans les secteurs où nous sommes compétitifs au niveau mondial. Les principaux pays vers lesquels sont dirigés les investissements espagnols sont la France, où les entreprises des régions frontalières basques et catalanes investissent essentiellement au Sud de ce pays. Mais l'investissement est surtout dirigé vers l'Amérique, et l'on entend par là non seulement les États-Unis, mais aussi les pays latino-américains qui, pour des raisons linguistiques, culturelles et d'adaptation de notre technologie et de notre manière de réaliser des affaires, intéressent énormément l'entrepreneur espagnol.

Le Programme Économique du Gouvernement, en ce qui concerne les investissements espagnols à l'étranger, estime que les investissements sont indispensables pour consolider le volume actuel des exportations de biens et de services pour accentuer la présence de l'Espagne dans la communauté économique internationale.

Au mois de septembre dernier est entrée en vigueur une nouvelle législation libéralisant les investissements directs espagnols à l'étranger dans des conditions déterminées. En général, ces projets d'investissement doivent être déclarés au préalable pour des contrôles statistiques. En ce qui concerne les investissements en portefeuille, les acquisitions de valeurs admises à la cotation dans les Bourses étrangères sont libéralisées, dans le cas des Compagnies d'assurances, des Banques Commerciales et Industrielles et des Caisses d'Épargne jusqu'à 10 % de l'accroissement de leurs propres ressources à partir de l'entrée en vigueur de ce Décret Royal. Dans le cas de Fonds et de Sociétés d'Investissement la limite est située à 10 % du Patrimoine du Fonds.

Ainsi les investisseurs espagnols pourront souscrire et acquérir librement des titres de rente fixe en devises et émis, aussi bien par des personnes juridiques espagnoles publiques et privées que par des organismes internationaux à caractère multilatéral dont l'Espagne est membre. Pour ce genre d'investissements, aussi bien les Banques que les Caisses d'Épargne, les Compagnies d'Assurance et les Fonds et Sociétés d'Investissements mobiliers subiront les restrictions quantitatives auxquelles nous avons fait allusion auparavant.

L'Espagne, de même que les autres pays occidentaux et en général tous les pays importateurs de pétrole, accuse pour son économie une régression due, entre autres,

à la montée des prix du pétrole. Cela, ajouté aux déficiences structurelles de notre appareil productif et à la période de transition politique et sociale que traverse notre pays, a amené une augmentation des tensions inflationnistes, une montée du nombre de chômeurs, une facture énergétique chiffrée en devises de plus en plus difficile à payer et une demande interne de plus en plus réduite due à la baisse de la consommation qui entraîne le chômage, mais surtout à la baisse en termes réels de l'investissement privé.

Ouverture vers l'extérieur

Dans ces circonstances on aurait pu mettre en pratique un protectionnisme plus grand, un maintien forcé des secteurs en crise, un interventionnisme dans le système financier ou une élévation de la circulation monétaire qui aurait consolidé tous les accroissements nominaux de prix. Cela aurait été plus commode, mais cependant nous n'ignorons pas que ces mesures conduisent à des situations extrêmes comme celles existant avant juin 1977, date des premières élections démocratiques dans notre pays à date récente. Maintenant de même qu'en 1977, nous avons choisi la seule stratégie qui puisse être utile à l'économie du pays à moyen terme et qui consiste à affronter la crise avec réalisme et à répartir la manière additionnelle qu'il faut de la manière la plus équitable possible, en même temps qu'on pose les bases pour une répartition plus rationnelle des ressources et qu'on diminue l'inflation jusqu'à ce qu'elle soit compatible avec la situation peu stable des marchés énergétiques. En d'autres termes, et comme nous l'avons vu dans l'exposé des lignes de base du Programme du Gouvernement et concrètement dans celles qui concernent le secteur extérieur, notre pays a fui la tentation de sauvegarder l'emploi à travers le protectionnisme et non seulement parce que cela conduit à une répartition des ressources plus imparfaite, provisoire et chère, mais surtout parce qu'aujourd'hui plus que jamais le marché espagnol est interdépendant du reste du monde et il ne peut vivre sur son dos. C'est pour toutes ces raisons que l'on essaie d'éliminer les distorsions dans le Secteur Extérieur.

Les transactions de capital, en termes comparatifs, ont encore été libéralisées davantage, et c'est là la preuve irréfutable qui montre que notre pays a choisi d'amener jusqu'à ces dernières conséquences et dans la mesure du possible les principes de liberté et d'économie de marché réunis dans notre Constitution. ■

Les relations de la Communauté avec l'Espagne

M. Claude Evain, membre du Comité économique et social, délégué auprès du Président du C.N.P.F. pour les Affaires Internationales, a été chargé par la section des relations extérieures du Comité économique et social des Communautés européennes du Rapport sur l'adhésion de l'Espagne à la Communauté. Sous la présidence successive de Tomas Roseingrave et de Edmond Renaud, vice-présidents, le Comité économique et social a approuvé cette étude au cours de sa session plénière des 22 et 23 mai 1979. Voici de larges extraits de ce rapport :



Après 15 ans de forte croissance (de 1960 à 1975, le taux de croissance en Espagne a toujours dépassé celui de la C.E.E.), l'Espagne a connu à la fois un ralentissement brutal de son expansion et une inflation aiguë.

Depuis 1977, le pays s'est engagé dans une politique de stabilisation et de réforme, qui devrait transformer profondément sa structure économique et sociale. Le gouvernement mène pour cela une triple action :

- assainissement économique : lutte contre l'inflation, rétablissement des équilibres externes et internes ;
- démocratisation des relations économiques et sociales ; substitution à un système dominé par les autorités centrales, d'organismes élus et de procédures contractuelles ;
- conversion en économie ouverte sur l'extérieur, donc prête à s'intégrer dans la Communauté économique européenne, d'une économie qui s'est développée jusqu'à présent, dans un cadre national, dirigiste et protégé.

Le pacte de la Moncloa, conclu en octobre 1977 entre le gouvernement et l'ensemble des partis représentés au parlement, regroupait ces trois objectifs. Il s'agissait donc d'une véritable somme de ce qu'il convenait de faire, avec un ensemble de dispositions de portée très différente...

Le système bancaire

... La politique restrictive de crédit menée par les autorités monétaires, par la pression qu'elle exerce sur les banques, tend à entraîner des modifications de structure. Le secteur bancaire est en Espagne encore très dispersé : il existe 108 banques commerciales et industrielles. Certaines d'entre elles ont connu des difficultés. Dans certains cas, la Banque d'Espagne est intervenue pour les soutenir.

Par ailleurs, un mouvement de concentration s'est amorcé, entraînant la disparition de banques petites et moyennes. Enfin, on a constaté un certain nombre de fusions (par exemple, la Banco Iberico avec la Banco Central). Le rythme de création de nouvelles agences s'est sensiblement ralenti en 1978 (25 % de moins que l'année précédente). Les dépenses d'investissement ont été concentrées sur la modernisation et la transformation des structures plus que sur l'expansion.

Cette évolution devrait s'accélérer avec la récente ouverture du marché espagnol à des nouvelles banques étrangères, prévue par un décret en juin 1978. Il n'y avait jusque là que quatre banques étrangères opérant en Espagne, dont la présence tenait surtout à des raisons historiques. Le décret de juin 1978 ne prévoit pas le libre accès total pour les banques étrangères. Deux limitations importantes ont été édictées. D'une part, le montant des affaires réalisées en pesetas ne peut dépasser 40 % du total des actifs détenus en Espagne (il s'agit de dissuader les banques étrangères de concurrencer trop fortement les banques espagnoles pour obtenir des dépôts). D'autre part, le nombre de succursales et d'agences que peuvent établir les banques étrangères se trouve limité.

Fin 1978, une vingtaine de banques étrangères ont présenté des demandes d'implantation. Parmi elles, neuf sont américaines, deux anglaises, trois françaises et ont été délivrées.

Il est probable que, tout au moins dans un premier temps, le gouvernement cherchera à limiter le nombre des autorisations accordées. L'implantation de nouvelles banques étrangères devrait cependant constituer un puissant facteur de transformation et de modernisation du secteur bancaire espagnol.

L'Institut National pour l'Industrie (I.N.I.)

Malgré le retard subi par l'adoption du plan de restructuration industrielle prévu dans le pacte de la Moncloa, le gouvernement a approuvé, en janvier 1979, un important plan d'investissement réalisé par l'I.N.I. Cet organisme tend ainsi à devenir le principal instrument de la politique industrielle espagnole.

Le plan d'investissement concerne l'année 1979, et son montant est de 35 % supérieur à celui qui avait été prévu pour 1978. Il doit atteindre 187 milliards de pesetas. Son objectif est triple :

- favoriser une certaine relance de l'activité économique, et compenser la faiblesse de l'investissement privé ;
- amorcer une restructuration des secteurs en crise (notamment la construction navale et la sidérurgie) et la transformation d'autres secteurs clés, comme l'automobile et surtout l'énergie (secteur qui absorbe à lui seul plus de 50 % des investissements de l'I.N.I.) ;
- concourir à la politique d'aménagement du territoire : c'est ainsi que l'accroissement des investissements destinés à l'Andalousie, à l'Aragon et aux Canaries est supérieur à 35 %, tandis que la Galice ne devrait recevoir que 3,4 % des investissements prévus. Parmi les autres priorités fixées pour l'action de l'I.N.I. figure notamment un programme de développement des industries agro-alimentaires, fondé sur la mise en valeur des productions agricoles des régions les moins développées. Des industries avancées comme l'aéronautique, l'électronique, l'informatique et le matériel de défense, recevront également une part importante des investissements prévus. Enfin 3,5 milliards de pesetas seront affectés à la recherche et au développement dans les secteurs de l'automobile, de l'aluminium, de la sidérurgie et du pétrole.

On discerne donc, dès maintenant, dans les programmes de l'I.N.I., quelques unes des lignes directrices de la politique industrielle du gouvernement espagnol, et du rôle qu'il assigne au secteur public. On constate en particulier que la nationalisation n'est pas considérée actuellement en Espagne comme un moyen de politique industrielle ou économique efficace. L'I.N.I. s'intéresse cependant de plus en plus aux entreprises qui ne sont pas en difficultés.

Le rôle des investissements étrangers dans l'industrie espagnole

Dès le début de la forte expansion des années 60, l'investissement étranger, attiré par un marché de 36 millions d'habitants

protégé de la concurrence extérieure, a joué un rôle essentiel dans le développement et la diversification de l'industrie espagnole. Actuellement encore, avec la stagnation des investissements en Espagne même, les entreprises étrangères représentent un apport essentiel pour le développement industriel du pays. En 1978, d'après le ministère du Commerce, les investissements directs venant de l'étranger ont représenté 20 % de l'investissement total ; leur montant aurait presque atteint un milliard de dollars. Pour les huit premiers mois de 1978, leur apport net (déduction faite des investissements espagnols à l'étranger) a été de 360 millions de dollars. Dix grandes sociétés multinationales (dont I.B.M., MONSANTO, GRUNDIG, NESTLÉ, RENAULT, BOSCH) ont, à elles seules, investi l'an dernier 225 millions de dollars en Espagne (1).

Il y a donc continuation du mouvement de pénétration de l'économie espagnole par le capital étranger. D'après une récente enquête, pour les 500 premières sociétés espagnoles, qui effectuent 90 % des investissements du pays, le capital étranger intervient dans 200 sociétés ; 120 auraient une participation étrangère supérieure à 50 %.

La participation étrangère est particulièrement forte dans les secteurs chimique et minier, où elle représente près de 30 % des investissements, dans l'engineering (30 %), le commerce et le tourisme (19 %). 90 % de la production de plastique, 70 % de celle des peintures, 60 % de celle des détergents sont contrôlés par des sociétés à participation étrangère.

Au cours des dernières années, le gouvernement a encouragé ces apports étrangers en protégeant le marché intérieur au profit des firmes installées sur place. Dans certains cas, il s'en est servi pour améliorer la balance commerciale du pays (exemple : les engagements d'exportation demandés à Ford pour la fabrication de la Fiesta à Valence). Actuellement, il mène une campagne active pour attirer de nouveaux investissements.

Outre la nécessité impérieuse de créer des emplois, la raison principale de cet appel au capital étranger a été, et reste plus que jamais, l'absence de technologie propre à l'industrie espagnole, liée à l'insuffisance des dépenses de recherche et développement effectuées par elle.

L'entrée de l'Espagne dans le marché commun privera le gouvernement espagnol de certains des moyens dont il s'est servi jusqu'à présent pour attirer les investisseurs étrangers (protection du marché notamment). Le système d'autorisation préalable (actuellement appliqué pour les investissements majoritaires seulement) devrait disparaître pour les pays de la C.E.E. Il ne paraît pas en fait, avoir été très rigoureux (96 % des demandes acceptées depuis 5 ans), bien que certains investisseurs déplorent la lourdeur de l'administration compétente en cette matière. Les limitations apportées aux transferts de royalties et l'intervention de l'administration dans les contrats de licences devraient également disparaître, de même que les limites posées pour l'accès au marché financier des sociétés auxquelles participent des entreprises de la C.E.E.

C'est pourquoi le gouvernement cherche à redéfinir son attitude vis-à-vis des investissements étrangers. Mais jusqu'à présent, il est, semble-t-il, resté au stade des intentions, tout en poursuivant, comme par le passé, une politique active d'encouragement. Une véritable politique reste à définir, essentiellement (dans la perspective de l'adhésion), vis-à-vis des entreprises extérieures à l'Europe. L'orientation qui sera donnée à cette politique sera importante pour la C.E.E. élargie, comme pour l'Espagne elle-même. (2)...

(1) Chiffre cité par l'Office de promotion des investissements espagnols.

(2) Les relations de la Communauté avec l'Espagne - Étude du Comité Économique et Social des C.E. - Bruxelles 1979.



Ouverture des négociations C.E.E. - Espagne, le 5 février 1979. De gauche à droite : M. Calvo-Sotelo, Ministre espagnol chargé des négociations, M. Oreja Aguirre, Ministre des Affaires Étrangères et M. Bassols, Ambassadeur d'Espagne (photo C.C.E.)

L'adhésion de l'Espagne à la Communauté Européenne

La première grande option de la Politique Commerciale Espagnole pour les prochaines années est, évidemment, l'adhésion à la C.E.E.

Les raisons sont d'ordre géographique, politique et économique. Au cours du premier semestre de 1979, 49 % de nos exportations ont été dirigées vers la Communauté, face à 47 % pour la même période de l'année 1977. Les importations de la C.E.E. pendant le premier semestre de l'année 1979 s'élevaient à 39 % de nos importations, contre 35 % en 1977.

Ces données montrent une évolution plus dynamique dans nos importations provenant de la C.E.E. que dans nos exportations dans cette direction ; cet élément se voit considérablement renforcé si nous éliminons de la comparaison les importations croissantes de pétrole brut.

La C.E.E. est donc notre principal fournisseur et notre premier client, et plus encore si nous tenons compte du tourisme.

Pendant les négociations et au cours de la période de transition nous procéderons à une adaptation systématique de nos normes commerciales et douanières à celles de la communauté, avec une flexibilité suffisante afin d'empêcher des difficultés irréversibles à n'importe quel moment dans les secteurs sensibles, et rendre compatible l'adaptation technique avec le maintien de nos positions de négociation.

(suite à la page 24)

La demande de l'Espagne Communautés



● Ouvertes officiellement le 5 février 1979, les négociations d'adhésion de l'Espagne n'ont concrètement débuté qu'à la deuxième session ministérielle du 18 septembre 1979. M. Calvo Sotelo, au nom du Gouvernement espagnol a souhaité parvenir à des résultats positifs vers la fin de 1980. Pour l'Espagne, la période de transition devrait avoir une durée de 5 ans, sans dépasser 10 ans. Les positions respectives des délégations espagnoles et de la Commission concernant la réalisation de l'union douanière et la libre circulation des marchandises industrielles font apparaître quelques différences d'approche sur la date d'introduction de la T.V.A. et sur le calendrier de réduction des droits de douanes espagnols.

● L'établissement de liens plus étroits entre la Communauté et l'Espagne doit partir de la situation créée par l'application de l'Accord commercial Espagne-C.E.E. en vigueur depuis le 1^{er} octobre 1970. L'accord de 1970 prévoit la suppression des obstacles pour l'essentiel des échanges en deux étapes, les deux parties s'octroyant des préférences tarifaires partielles dans les secteurs industriel et agricole au cours de la première étape.

Dans le domaine industriel, la Communauté applique des concessions tarifaires de 40 ou 60 % (selon les produits), sur 98 % des importations originaires de l'Espagne (en 1976) ce qui représente une réduction tarifaire moyenne de 57 %. Dans le secteur agricole les concessions communautaires couvrent 46 % des importations et ont une incidence tarifaire de 20 % (1).

Les concessions tarifaires industrielles de l'Espagne sont de 25 ou 60 % suivant les produits ; elles s'appliquent également aux taxes d'effet équivalent à des droits de douane et couvrent 88 % (1973) des importations en provenance de la C.E.E. avec une incidence tarifaire pondérée de 26 % seulement. Pour les produits agricoles, la couverture est de 57 % avec une incidence tarifaire de 25 %. (1)

● Dans le secteur agricole, les préférences couvraient les deux tiers des exportations



Bruxelles - 5.2.1979 - Ouverture des négociations C.E.E.-Espagne. Poignée de mains entre le Président de la Commission Roy Jenkins et M. Oreja Aguirre, Ministre espagnol des Affaires Etrangères. Au centre M. Hamilius, Ministre luxembourgeois de l'Agriculture. (photo C.C.E.)

d'adhésion aux Européennes

par Patricia PETERS,
Bruxelles

L'économie espagnole en bref

● *Sous les effets des mesures adoptées en matières fiscales, budgétaires et salariales (le Pacte de Moncloa), une étape non négligeable vers un assainissement économique a été atteinte. L'inflation a été comprimée mais aux dépens d'une conjoncture déprimée que n'a pu enrayer la montée du chômage. Cependant, une accélération de la consommation publique, des exportations accrues, une situation politique stable (acceptation en décembre 1978 de la nouvelle constitution) devraient relancer les investissements et la consommation privée.*

● *Depuis 1977, malgré la faiblesse de la demande intérieure les transactions commerciales avec l'étranger poursuivent leur expansion de façon assez régulière. Depuis 1977 le rythme d'accroissement des exportations s'est accéléré ; cet essor s'explique par les progrès substantiels enregistrés en ce qui concerne les ventes à l'étranger des produits chimiques (+ 54,3 % — 612 millions de \$ pour le premier semestre de 1978), de matériel de transport (+ 43,5 % — 854 millions de \$), de métaux communs (+ 64,1 % — 980 millions de \$) et d'articles textiles (+ 48,4 % — 347 millions). (1)*

(1) Chiffres publiés par la Société Générale de Banque - Bulletin Janvier 1979 - N° 184.

espagnols vers la C.E.E. Pour le reste l'Accord était volontairement déséquilibré au profit de l'Espagne, dont la jeune industrie protégée par des tarifs plus élevés, voyait accorder à ses produits une entrée plus aisée sur le marché communautaire. (1)

On considère généralement que, dans le secteur industriel, l'Accord a réduit en moyenne de 55 % le tarif douanier moyen de 8 % de la Communauté, et de 25 % seulement le tarif moyen espagnol de 25 %.

● Au moment du premier élargissement de la Communauté par l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark, à la C.E., des négociations eurent lieu de 1973 à 1975 pour étendre aux nouveaux membres les termes de l'Accord. Elles tournèrent à l'impasse.

Le gouvernement espagnol ayant indiqué, dès le début 1976, qu'il entendait situer ses relations avec la Communauté dans la perspective d'une adhésion rapide à celle-ci, il s'avéra bientôt inutile de poursuivre la réalisation de l'objectif du libre échange à travers la révision de l'Accord. La Commission proposa plutôt au Conseil la négociation d'un protocole additionnel à l'Accord commercial de 1970.

Faute d'un accord sur les concessions nécessaires, les dispositions de l'Accord sont appliquées, de part et d'autre, de façon autonome, depuis le 1^{er} juillet 1977, par le jeu de simples adaptations techniques.

PROFIL ÉCONOMIQUE DE L'ESPAGNE

Agriculture

● Superficie agricole : 275 000 km² — 55 % du Territoire.

● Population active agricole : 2 500 000 personnes — 20 % de la population active.

● Exportations agricoles : 23 % des exportations totales dirigées surtout vers la Communauté.

L'agriculture espagnole a enregistré une réduction notable de sa population active, sans pour autant voir ralentir la production. 58 % des exportations espagnoles sont dirigées vers la Communauté ; toutefois, la balance commerciale agricole espagnole est déficitaire ; l'Espagne est fortement importateur de céréales fourragères (maïs), de graines oléagineuses. Les structures agricoles espagnoles sont, dans leur ensemble, moins efficaces que celles de la Communauté : existence de très petites exploitations, très grande exploitation sous-utilisées, insuffisance de la formation professionnelle. Les exploitations de 1 à 5 hectares constituent plus de la moitié (57 %) des exploitations agricoles. De plus, l'agriculture espagnole compte un nombre très élevé de « latifundia » (+ 860 265 fermes) de moins de 1 hectare. D'autre part, on dénombre 5 045 exploitations de plus de 1 000 hectares.

● La part des productions végétales, blé, huile d'olive, fruits, légumes et vin, dans la production agricole finale s'élève à environ 58 % et les productions animales à 42 %. Il faut souligner cependant la part importante (+ 40 %) des productions de type méditerranéen, légumes, fruits, vin, tabac, oléagineux, coton, ovins, caprins.

● La pêche revêt une importance considérable pour l'Espagne : elle occupe 1 % de la population active. Les exportations de poissons, surtout de sardines, sont susceptibles d'augmenter encore en cas d'adhésion.

Industrie

● En 1976, la part de l'industrie espagnole dans le P.I.B. était d'environ 41 % et occupait environ 38 % de la population active civile. La production se répartit actuellement entre les différents secteurs de la manière suivante : 6 % pour les industries extractives, le gaz et l'électricité ; 22 % environ pour la transformation des métaux, 15 % environ pour les textiles et l'alimentation et 10 % pour la chimie.

● L'Espagne est le dixième producteur mondial d'acier (1978 : 11 millions de tonnes). Ce secteur occupe 77 800 personnes, soit 1,7 % de la main-d'œuvre industrielle. Le gouvernement espagnol a prévu, dans le cadre d'un plan quinquennal, des investissements d'un montant d'environ 5 milliards de pesetas pour améliorer les capacités de concurrence.

De l'accord commercial à l'adhésion

● **1^{er} OCTOBRE 1970** : Accord commercial C.E.E.-Espagne : suppression des obstacles pour l'essentiel des échanges en deux étapes ; les deux parties s'octroyent des préférences tarifaires partielles dans les secteurs industriels et agricoles.

● **28 JUILLET 1977** : Demande officielle d'adhésion du Portugal aux Communautés européennes.

● **20 SEPTEMBRE 1977** : Le Conseil en accuse réception et met en œuvre la procédure d'élaboration de son avis.

● **29 NOVEMBRE 1978** : La Commission dépose son avis favorable et préconise l'ouverture des négociations ; elles se sont ouvertes en février 1979.

● **5 FÉVRIER 1979** : Les négociations d'adhésion de l'Espagne sont ouvertes et débutent concrètement à la seconde session ministérielle du 18 septembre.

● **21 JUIN 1979** : Adoption d'un Mémoire par la Commission et adressé au Conseil sur « les répercussions de l'élargissement de la Communauté sur les relations avec les pays tiers ». La Commission estime que l'élargissement sera globalement positif.

(1) Chiffres publiés dans « Avis sur la demande d'adhésion de l'Espagne » - 29 novembre 1978 - Bulletin des C.E. - Supplément 9/78.

● Dans le secteur de la construction navale, l'Etat espagnol, par l'intermédiaire de l'I.N.I. (Instituto Nacional de Industria) a pratiquement tout contrôlé. Sur le plan international les chantiers espagnols occupent le 3^e rang dans la production mondiale. Les capacités de la construction navale espagnole accroîtraient celles de la Communauté d'environ 25 % et l'importance de ce secteur industriel sur le plan mondial passera, avec l'adhésion de l'Espagne, de 20 à 25 % pour la Communauté.

● L'Espagne occupait en 1977, le 7^e rang mondial dans la production de chaussures en cuir (126,6 millions de paires — 61.000 personnes occupées en 1975). Les exportations dépendent dans une large mesure des possibilités d'accès au marché américain qui absorbe environ la moitié des exportations espagnoles. La tannerie espagnole est une des plus modernes d'Europe.

Énergie

● En dépit de sa production hydro-électrique et de houille, l'Espagne est plus dépendante de l'étranger que la Communauté pour son approvisionnement en énergie. La production intérieure d'énergie primaire, en 1976, n'a représenté que 24 % de la consommation interne (43 % pour la Communauté). Un plan énergétique (1978-1987) prévoit une augmentation de la production d'énergie primaire.

L'Espagne doit importer du charbon ; les réserves de charbon peuvent être évaluées à 453 millions de tonnes et la production, en 1976, s'élevait à 10 553 000 tonnes. Le gouvernement espagnol prévoit un programme d'investissement étendu pour l'extension et la mécanisation de sa production de charbon.

La capacité de production de pétrole brut est largement insuffisante. Les gisements pétroliers en particuliers Off Shore, permettent à peine de couvrir 4 % de la demande intérieure de pétrole. La production de pétrole brut en 1976 s'est élevée à près de 2 millions de tonnes et les importations pour la même période à environ 50 millions de tonnes.

● L'Espagne possède des réserves d'uranium et a mis au point un vaste programme d'investissement pour la construction de centrales nucléaires. On prévoyait pour 1980 la production de 8 000 MW dans 10 centrales nucléaires (3 en activité, 7 en construction).

● Le réseau bancaire espagnol est composé de quelque 107 banques privées, qui gèrent un actif de près de 7 000 milliards de pesetas. Il faut y ajouter les actifs des Caisses d'Épargne, soit près de 3 000 milliards de pesetas et les actifs des institutions publiques de crédit et des coopératives qui représentent environ 1 000 milliards de pesetas. L'ensemble des actifs mis à la disposition du système financier espagnol correspond à environ une fois et demie, le montant du produit intérieur brut annuel, soit un rapport très voisin de celui de la plupart des pays de la Communauté.

P. P.



Luxembourg - juin 1970. Signature de l'accord commercial C.E.E.-Espagne.



Bruxelles : ouverture des négociations en février 1979, sous la Présidence de M. François Poncet, Ministre français des Affaires Étrangères (au centre) (photos C.C.E.).

La libéralisation des importations

En 1978, les importations ont atteint 17.500 millions de dollars, ce qui représente environ 12,5 % du Produit Intérieur Brut aux prix du marché. Le programme signale que la politique d'importation suivra cette ligne de libéralisation commencée en 1978. En effet, vers le milieu de l'année 1978 les droits douaniers ont été réduits ; à nouveau en 1979, une réduction des tarifs douaniers s'est produite en rapport direct avec leur quantité. Il faut aussi tenir compte de la réduction des tarifs douaniers accordée par l'Espagne dans les Négociations Commerciales Multilatérales au sein du Gatt.

De même, des produits soumis à des régimes d'importation plus restrictifs, tels que les appareils radio, les automobiles, etc..., sont passés au régime de commerce libéré. Parallèlement, on a établi un système pour l'acceptation automatique des déclarations d'importation pour les marchandises libéralisées, qui composent la majorité des actes douaniers et environ 70 % de la valeur totale des importations.

Le programme prévoit l'élimination du Commerce d'État avant deux ans. On entend par là le commerce d'un certain nombre de produits que l'État se réserve ou qu'il contrôle de manière très directe. Ce sont essentiellement quelques produits agricoles, particulièrement sensibles, certains dérivés

pétroliers, la houille et ses dérivés et le tabac élaboré ou non. Au fond, il s'agit d'adopter les mêmes mécanismes face aux pays tiers que ceux utilisés par la Politique Agricole Commune. De même, on recherche une adaptation progressive du tarif douanier espagnol au tarif extérieur commun de la C.E.E.

Autres mesures libéralisatrices du secteur extérieur

Récemment la raison essentielle de l'augmentation des exportations dans notre pays tient à la politique stabilisatrice, commencée vers le milieu de l'année 1977 et renforcée par une dévaluation de nos devises et une baisse très notable de la demande interne qui a conduit les entrepreneurs à intensifier leur présence à l'étranger. De cette manière les exportations espagnoles sont passées de 9.000 millions de dollars en 1976 à 13.500 millions de dollars en 1978 et à 8.700 millions de dollars pendant le premier semestre de cette année.

Bien que la mise en œuvre de ces diverses mesures de la politique économique générale du Gouvernement soit le meilleur stimulant pour l'exportation, il a été aussi prévu dans le programme une série de mesures de soutien dont beaucoup ont déjà été mises à l'épreuve.

Ainsi, en plus du système de crédit à l'exportation, des crédits nouveaux sont accordés aux acheteurs étrangers ou à des sociétés de financement étrangères par des sociétés espagnoles pour l'acquisition de bateaux en Espagne, de plans complets, de biens d'équipement, de projets et de services. Ces mesures reprennent des obligations envers l'O.C.D.E. en matière de crédit à l'exportation en ce qui concerne le pourcentage de crédit, les délais d'amortissement, les taux d'intérêt et la fréquence des échéances. Enfin, y participent les Caisses d'Épargne, qui ne faisaient pas partie jusqu'à présent, parmi les organes de financement à l'exportation ; le montant minimum du contrat à financer est réduit à 14 millions de pesetas.

Une autre amélioration dans le crédit à l'exportation a été introduite en élargissant la marge de manœuvre du crédit de préfinancement pour l'exportation de biens de consommation, produits intermédiaires et de matières premières avec demande ferme.

Pour favoriser cette Politique d'Exportation, le programme prévoit l'expansion du réseau des bureaux commerciaux à l'étranger et l'agrandissement et l'extension des services d'information commerciale.

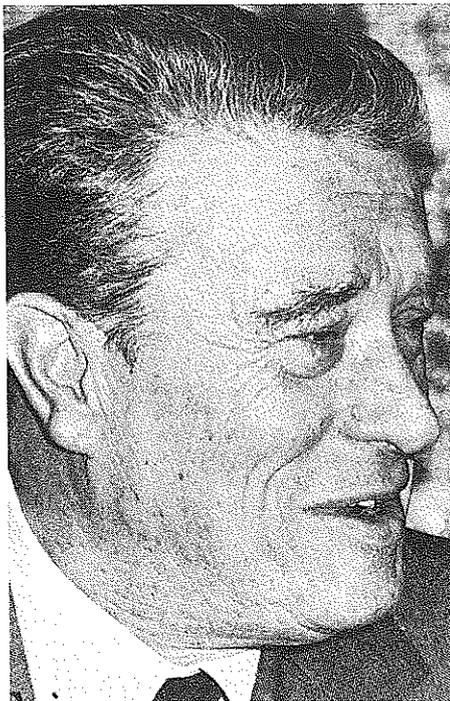
Enfin, il faut souligner que le programme prévoyait la simplification administrative et l'élimination de formalités et de contrôles à l'exportation. Sur ce point aussi, l'accomplissement du Programme a été immédiat. Depuis le mois d'octobre, il est limité à l'exigence de l'autorisation d'exportation dans les cas où un contrôle préalable est indispensable pour des raisons de politique commerciale et pour les opérations avec un délai de paiement supérieur à 6 mois. En définitive, le contrôle préalable des exportations sera réduit aux produits agricoles posant des problèmes de commercialisation à l'étranger ou des problèmes d'approvisionnement interne, et aux produits industriels exportés avec certains délais de paiement.

La conjoncture économique et sociale

Interview recueillie
par Jean CHAULIER

Le Président François CEYRAC :

« Un patronat indépendant et responsable »



Réunie à Paris le 18 décembre 1979, sous la présidence de M. François Ceyrac, l'Assemblée Générale du Conseil National du Patronat Français (C.N.P.F.) a approuvé, à la suite de discussions approfondies, le rapport économique présenté par M. Alain Chevalier, Vice-Président, Président de la Commission de politique économique générale, et le rapport social présenté par M. Yvon Chotard, Vice-Président, Président de la Commission Sociale, dont nous avons groupé les extraits ci-contre. Les conclusions des travaux de l'Assemblée générale ont été tirées par le Président François Ceyrac (1) que nous remercions de nous avoir accordé cette interview sur la stratégie qui s'est dégagée de cette réunion. J.C.

aussi loin que possible et de savoir où l'on va.

Un Patronat sans stratégie propre ne pourrait être le patronat indépendant et responsable qu'il est et veut être.

Nos concitoyens attendent de nous que nous leur disions comment nous voyons l'avenir économique de notre pays et comment nous comptons y jouer notre partie. Nous n'avons pas le droit de les décevoir.

garde et de leur succès, dont dépend la prospérité de la Nation ;

• la politique économique et la politique sociale du patronat sont complémentaires. Le combat économique ne pourrait être conduit dans un climat social qui se détériorerait ; la compétitivité de nos entreprises est étroitement liée à leur cohésion interne. C'est pourquoi nous voulons mener une politique de progrès social en privilégiant les aspirations des hommes et des femmes de l'entreprise à plus de libertés et plus de responsabilités ;

• la recherche et l'innovation sont désormais des exigences primordiales. Tous les secteurs de l'industrie, du commerce et des services, sans exception, verront leurs conditions transformées du fait de l'irruption de techniques nouvelles. C'est pourquoi, d'ailleurs, innovation et entreprise seront le thème de

• Au cours de sa dernière Assemblée Générale, le C.N.P.F. a voulu définir quelle serait la politique économique et sociale du Patronat Français pour 1980 et 1981. N'est-ce pas un projet trop ambitieux dans la situation présente ?

• François CEYRAC :
Notre projet est ambitieux mais c'est un projet nécessaire. Il est indispensable aujourd'hui plus que jamais de porter son regard

• Quels sont les grands axes que le Patronat Français a définis pour les deux années à venir ?

• François CEYRAC :
Notre Assemblée Générale a mis en lumière 4 données essentielles :

• priorité doit être reconnue à la compétitivité des entreprises ; c'est la condition de leur sauve-

(1) Cf. n° 409 de la revue du C.N.P.F.



Alain CHEVALIER : « ... nous sommes aussi à la veille d'une de ces grandes transformations économiques fondées sur un renouvellement des sciences et des techniques ... »

« Nous sommes entrés dans un nouvel âge économique. La croissance n'apparaît plus comme un phénomène naturel. Elle est, plus que jamais, le résultat d'une politique économique. Nous sommes aussi à la veille d'une de ces grandes transformations économiques fondées sur un renouvellement des sciences et des techniques. Au même moment, le dirigisme planificateur connaît un échec évident. Les incertitudes qui pèsent sur l'avenir rendent les stratégies globales inefficaces. Paradoxalement les entreprises, parce qu'elles disposent d'une vision limitée, mais précise, de leur champ d'action sont en mesure de conserver une certaine maîtrise sur les événements. Ainsi, l'élargissement du champ des incertitudes débouche sur une nouvelle orientation libérale.

« La question, aujourd'hui, est de savoir si la France, avec les moyens qui sont les siens, est disposée à poursuivre son destin de grande puissance... Nous jugeons que cela est possible si les entreprises sont soutenues par une poli-

tique économique libérale et cohérente. Deux conditions nous paraissent requises : poursuivre la croissance et renforcer la compétitivité des entreprises. Croissance et compétitivité sont totalement imbriquées et constituent le double objectif de notre politique économique.

« Le C.N.P.F. considère que la croissance reste une exigence sociale et économique. Cela exige de lever une contrainte : la France est la nation industrielle où le lien entre croissance et importations est le plus étroit. Il faut parvenir à ce que l'accélération de l'activité n'entraîne pas un accroissement correspondant des achats à l'étranger d'énergie, de matières premières et de produits manufacturés. Pour cela il faut rechercher une croissance d'un type nouveau.

Le Président Alain Chevalier a présenté les conditions nécessaires pour « renforcer notre position internationale », pour « se lancer dans une politique de recherche et d'innovation », pour « reconquérir le marché intérieur », pour « mobi-

liser notre potentiel de croissance », pour « relever le défi de l'énergie », pour « accélérer la croissance de l'agro-industrie », pour « orienter la demande vers le secteur du bâtiment et des travaux publics », pour « renforcer la compétitivité des entreprises », pour « obtenir plus de cohérence dans l'action de l'Etat ». Il a précisé l'impératif d'« une politique économique irréversible et non discriminatoire », il a marqué « l'importance du sort particulier qu'il convient de réserver aux petites entreprises. Les organisations professionnelles, et notamment le C.N.P.F., estiment que le succès de notre réorganisation industrielle et le renforcement de notre position à l'exportation dépendent pour une part essentielle des efforts qui seront accomplis pour aider les petites entreprises à atteindre un niveau de compétitivité internationale. Cet effort de solidarité peut s'exercer dans plusieurs directions (soutenance, relations banques-entreprises, coopération à l'exportation entre les grands groupes industriels et les petites entreprises...). En définitive, ce qu'il faut c'est aider les petites entreprises à progresser... « L'économie française a besoin tout à la fois de grands groupes multinationaux capables d'implanter notre technique et notre présence commerciale sur les marchés étrangers, d'entreprises moyennes disposant d'une capacité minimum de diversification et de petites entreprises bien installées dans un créneau technologique ».

« Le C.N.P.F. souhaite qu'à l'intérieur de la Communauté Economique Européenne, le régime légal et réglementaire soit progressivement unifié pour que les entreprises françaises puissent agir, à armes égales, dans un marché progressivement libéré. Il importe, qu'en pleine connaissance des réalités économiques, la commission économique européenne étudie attentivement et élimine les disparités et discriminations de toute nature qui apportent encore d'importantes perturbations aux courants d'échange et aux investissements industriels. La France offre paradoxalement à certaines entreprises étrangères plus de liberté d'action dans son marché national que celle dont disposent ses propres entreprises. Ainsi le maintien dans notre pays de la procédure du refus de vente, appliqué aux seules entreprises françaises et inconnu ailleurs, encourage le prix d'appel de la part de la distribution et met en péril certaines de nos grandes marques de consommation jusque sur les marchés d'exportation. Il faudrait immédiatement — le commerce est d'accord avec l'industrie sur ce point — que le refus de vente soit licite lorsque le client pratique le prix d'appel (1) ».

A.C.

nos Assises d'octobre 1980, à Strasbourg ;

- les économies d'énergie et le développement des énergies nouvelles constituent des impératifs qu'il faut, à l'évidence, ne jamais oublier.

- Et à l'égard de la politique actuellement menée par le Gouvernement, quels sont vos griefs ?

- François CEYRAC :

Il existe encore trop de décalages entre les intentions déclarées du Gouvernement de mener une politique économique et sociale favorable au marché, à l'investissement, à l'emploi, et certaines décisions. Deux exemples suffisent à le montrer : la taxe professionnelle qui pénalise l'investissement et l'emploi ; le refus de la réévaluation des bilans avec son plein effet fiscal, qui empêche les entreprises de restaurer leur santé financière.

Il est urgent aussi que l'État assume pleinement ses responsabilités face à la désorganisation des services publics indispensables à la bonne marche des entreprises : poste, électricité, transports. Et qu'il réagisse contre la violence qui s'est développée ces derniers mois et qui apparaît comme une tentative évidente de substituer l'affrontement au dialogue et de détruire la cohésion des entreprises.

Le C.N.P.F. poursuivra ses efforts pour obtenir cette cohérence et cette autorité de l'action gouvernementale si nécessaire dans la période que nous traversons. Tous ensemble, il nous faut agir pour contribuer à édifier une société fondée sur les valeurs auxquelles nous sommes attachés et pour lesquelles nous ne cessons de lutter.

F.C.

(1) Extraits du Rapport sur la Politique Économique de M. Alain CHEVALIER, Vice-Président du C.N.P.F., Président de la Commission de Politique Économique Générale.



Yvon CHOTARD : « ... La politique de l'emploi est dominée par un refus : celui de la fatalité du chômage et est fondée sur une analyse : les situations de chômage sont diverses ... »

« Face à la tourmente économique, la tentation pourrait être grande de marquer une pause sociale. Ce serait pourtant une erreur grave. Et cela pour deux raisons : parce que c'est, dans les temps difficiles, que la solidarité est la plus nécessaire, parce que les nations les plus performantes, sont celles qui ont la cohésion sociale la plus forte... La politique sociale n'est pas une retombée de la croissance, elle en est une condition. Elle en est, aussi — ne l'oublions jamais — une des finalités. Affirmer notre volonté de progrès social ne signifie pas que nous sommes décidés à accepter n'importe quelle politique sociale. Nous avons la conviction — plus même, la certitude — qu'une politique qui ajouterait aux charges et aux contraintes qui pèsent actuellement sur les entreprises se retournerait contre ceux-là mêmes qui devraient en bénéficier. La politique sociale ne peut aller à l'encontre de la compétitivité des entreprises. Elle exige, même, que les entreprises retrouvent une certaine marge d'action face aux contraintes financières et réglementaires. Nous avons la conviction qu'une politique de progrès social peut être menée. Mais elle ne peut être un simple reflet du passé. La politique sociale doit innover dans ses objectifs et ses méthodes pour tenir compte des nouvelles contraintes économiques et des nouvelles aspirations des salariés.

Après avoir précisé que « L'intensité du progrès social sera proportionnelle à la marge d'action des entreprises : marge d'action financière, marge d'action face aux contraintes bureaucratiques, marge d'action face aux contraintes contrac-

tuelles » et développé ces différents points, le Président Yvon Chotard a rappelé « que le C.N.P.F. affirme son attachement à la politique contractuelle à condition qu'elle ne soit pas seulement une réponse aux revendications syndicales ou aux incitations des Pouvoirs Publics mais qu'elle soit aussi inspirée par l'initiative patronale, qu'il considère comme prioritaire d'éviter deux écueils : l'anti-syndicalisme, tout comme l'abdication des responsabilités sociales des chefs d'entreprise au profit des syndicats et qu'il dénonce la montée de la violence qui porte en elle la mort de la politique contractuelle. Les réalisations sociales dans les entreprises sont aujourd'hui prioritaires. Les Pouvoirs Publics doivent se garder d'une intervention de la loi qui fige et bien souvent stérilise certaines réalisations ».

« Pour le C.N.P.F. trois grandes priorités de la politique sociale : la politique des salaires doit être dominée par deux priorités : poursuivre la lutte contre l'inflation et améliorer le sort des moins favorisés...

En ce qui concerne les femmes, une politique de recrutement qui leur donne à qualification égale, les mêmes chances de promotion qu'aux hommes.

« A plus long terme, les deux objectifs de la politique salariale des entreprises sont : l'augmentation du pouvoir d'achat de toutes les catégories de salariés et l'augmentation de la part du salaire direct.

« La politique de l'emploi est dominée par un refus : celui de la fatalité du chômage et est fondée sur une analyse : les

situations de chômage sont diverses. Elles exigent la mise en place de politiques de placement spécifiques selon les catégories de chômeurs.

Après avoir développé les propositions du C.N.P.F. à court et à long terme ; le Président Yvon Chotard a analysé les problèmes de la politique sociale dans l'entreprise : « Les salariés veulent, de façon de plus en plus pressante, que leur travail ne soit pas seulement le moyen de gagner leur vie ; ils veulent y trouver un intérêt. Seules les entreprises, dans leur diversité, peuvent répondre à ces aspirations nouvelles. Bien plus que la loi, le règlement ou la convention collective, elles ont la possibilité d'inventer et d'innover, d'expérimenter et de généraliser. Cela implique d'accompagner et d'accélérer le mouvement de transformation des entreprises par une « gestion sociale intégrée » aux plans de développement de l'entreprise. « Il s'agit de rénover les relations sociales dans l'entreprise en essayant de répondre aux attentes des salariés comme l'entreprise répond aux attentes des consommateurs. C'est ce que l'on appelle parfois le « marketing social ». Depuis les Assises de 1977, nous avons recensé et nous rendrons prochainement public plus de 12.000 innovations sociales concernant des milliers d'entreprises... »

« Les trois clés de la politique sociale dans l'entreprise. Ce sont : la formation qu'implique la délégation des responsabilités ; l'information qui resserre les liens entre les hommes ; la concertation qui renforce la cohésion et l'efficacité de l'entreprise. »

« Le mot semble venu pour l'entreprise d'évoluer vers une nouvelle structure conçue à partir de sa finalité humaine intimement liée à sa finalité économique. Au lieu de développer les moyens d'adapter l'homme à l'entreprise, ou d'adapter l'homme au travail, il importe avant tout d'adapter l'entreprise et le travail à l'homme. » (1)

Y.C.

(1) Extraits du Rapport sur la Politique Sociale de M. Yvon CHOTARD, Vice-Président du C.N.P.F. ; Président de la Commission Sociale.



● M. Peter DANOS vient d'être nommé Vice-Président 3 M de l'Europe du Sud, incluant les filiales d'Autriche, d'Espagne, de Grèce, du Portugal, de l'Irlande et de la Suisse. M. Peter Danos entré à la compagnie en 1947 a assumé comme Président Directeur Général, du 3 juin 1971 au 1^{er} février 1980, la responsabilité de 3 M France dont il a assuré un remarquable développement commercial et technique. Par ailleurs, comme Président de l'American Chamber of Commerce (dont il a reçu la médaille de vermeil), il a participé efficacement au dialogue franco-américain, avec des contacts personnels avec les responsables français des secteurs privés et publics. Nous lui adressons, ainsi qu'à Madame Peter Danos, avec les amis du groupe franco-américain auquel il appartient depuis plusieurs années, tous nos vœux dans ses nouvelles responsabilités.



● Bent L. BJORN, précédemment directeur régional 3 M pour l'Europe du Sud, succède à Peter Danos à la direction de 3 M France. Entré en 1961 à 3 M Danemark comme directeur administratif et financier, il en devient directeur général de 1969 à 1973, poste qu'il a de nouveau occupé de 1976 à 1979. Entre temps, il a eu la responsabilité à 3 M Europe de la coordination pour les produits pour la signalisation, la sécurité et la décoration, puis en 1975, pour les abrasifs, adhésifs et produits chimiques, ce qui lui a permis de travailler en étroites relations avec les usines de 3 M France à Beauchamp (Val d'Oise) et de participer à la création et au lancement de celle de Tilloyprès de Cambrai (Nord). Francis GUTMANN vient d'être nommé Directeur Général de la Croix Rouge Française, auprès de J.M. Soutou, Ambassadeur



de France et ancien Secrétaire Général du Quai d'Orsay, élu Président en 1979 dans la perspective d'un renforcement et d'un développement de la C.R.F. Francis GUTMANN succède à M. Léon de Rosen, qui avait accepté, à titre temporaire, de créer cette nouvelle fonction.

Francis Gutmann, 49 ans, a été successivement chargé de mission aux Affaires Étrangères (1951-57), Secrétaire Général puis Directeur du Groupe Pêchiney, Président des Produits Chimiques Uguine Kuhlmann et Membre du Comité de Direction de Pêchiney Uguine Kuhlmann, chargé notamment des Affaires Sociales (jusqu'en 1978). Actuellement Président de Fiolca (Guinée) et administrateur de plusieurs sociétés et organismes, Francis Gutmann est également l'auteur des « Chemins de l'Effort » parus en 1975 aux Éditions Émile Paul.

Les échanges franco-allemands en 1979

« Organiser le rééquilibrage
les approvisionnements

L'année 1979 a été favorable aux échanges franco-allemands.

Les exportations allemandes vers la France accusent une augmentation (cif) de 16,75 % et se chiffrent donc à 81 744 Mio. de francs ; les exportations françaises vers l'Allemagne ont augmenté quant à elles 19,6 % (fob) pour atteindre 71 721 Mio. de francs.

Le déficit de la balance commerciale française — 10.023 Mio. de francs — est donc resté au même niveau que l'année précédente. Pour la troisième fois consécutive, le taux d'accroissement des exportations françaises en R.F.A. est plus élevé que celui des exportations allemandes vers la France. Ce résultat témoigne du dynamisme du commerce extérieur français, qui a pu tirer profit de la bonne situation conjoncturelle en Allemagne.

Les échanges ont pu se développer librement de toute fluctuation monétaire. Le cours du franc est resté stable malgré le déficit croissant de la balance commerciale, dû à la hausse du pétrole et des matières premières ; ceci s'explique surtout par l'excédent important de la balance des opérations courantes en services et l'effet stabilisateur de l'SME. La rectification de la parité entre le Mark et le franc en septembre (2 %) n'a été que partiellement suivie sur le marché des devises. Le taux de réévaluation du Mark était de 1,7 % en décembre 1979 par rapport à décembre 1978.

La stabilité du franc a avantagé les exportations allemandes vers la France ; en effet, contrairement aux années précédentes, la différence entre les taux d'inflation français et allemands n'a pas été compensée en 1979 par la réévaluation du Mark.

Alors que les prix à la production des produits industriels ont augmenté en Allemagne de 6,7 % (décembre 1979 par rapport à décembre 1978), ils connaissent en France une augmentation de 13,8 % pour la même période.

La France et l'Allemagne trouvent dans le pays partenaire leurs débouchés les plus importants ; l'orientation de l'économie

française vers le marché allemand demeure cependant plus prononcée.

En 1979, les exportations françaises vers l'Allemagne Fédérale ont atteint 17,2 % (1978 : 17,3 %) des exportations totales ; 18 % (1978 : 18,9 %) des importations provenaient de R.F.A. Pour l'Allemagne, ces chiffres sont de 12,7 % (1978 : 12,2 %) pour les exportations et 11,4 % (1978 : 11,6 %) pour les importations.

Par ailleurs, on constate une augmentation des ventes françaises en R.F.A. au-dessus de la moyenne pour les branches industrielles suivantes : industrie pharmaceutique - céramique - fer et acier - industrie mécanique (y compris des appareils ménagers).

L'industrie du fer et de l'acier se tient au premier rang avec + 34 %, suivie de la céramique avec + 33 %.

Du côté allemand, seul le secteur du bois atteignait une augmentation de l'exportation au-dessus de la moyenne. Pour le secteur de la construction mécanique (y compris les appareils ménagers), le déficit s'est accru au détriment de la France, malgré une augmentation de 23,1 % des ventes sur le marché allemand. Seuls les secteurs suivants accusent un excédent commercial en faveur de la France : agro-alimentaire - industrie pharmaceutique - bois.

Tous les autres secteurs montrent un solde négatif.

Sept branches se partagent les 3/4 des échanges franco-allemands ; alors que la construction mécanique (y compris les appareils ménagers) est au premier rang des exportations allemandes vers la France, cette position est tenue par l'industrie chimique pour les exportations françaises vers la R.F.A.

Ces chiffres nous ont été communiqués par la CHAMBRE OFFICIELLE FRANCO-ALLEMANDE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, 18, rue Balard - 75015 Paris. Tél. : 575.62.56.

RÉSULTATS DE CERTAINS SECTEURS CHOISIS (en Mio. FF)

Branche	Importations françaises en provenance de la R.F.A.	Exportations françaises vers la R.F.A.
Industrie agro-alimentaire	5.190 (+ 8,6 %)	10.344 (+ 15,0 %)
Chimie / Parachimie	13.244 (+ 23,2 %)	11.196 (+ 27,8 %)
Cuir / chaussures	497 (+ 16,2 %)	1.284 (+ 19 %)
Papier et cartonnages	2.265 (+ 19,7 %)	1.642 (+ 24 %)
Textile	4.692 (+ 16,5 %)	5.563 (+ 7,9 %)
Métaux non-ferreux	2.707 (+ 25,4 %)	2.571 (+ 33,0 %)
Tôle, fer et acier	1.276 (+ 10,8 %)	494 (+ 15,4 %)
Mécanique de précision	2.844 (+ 12,6 %)	1.333 (+ 8,8 %)
Industrie pharmaceutique	120 (- 2,4 %)	1.052 (+ 23,4 %)
Bois	451 (+ 23,6 %)	559 (+ 8,3 %)
Céramique	1.126 (+ 16,4 %)	363 (+ 33,2 %)
Industrie du verre	585 (+ 20,3 %)	601 (+ 20,4 %)
Production du fer et acier	7.143 (+ 10,1 %)	6.243 (+ 34,0 %)
Construction mécanique (y compris les appareils ménagers)	14.077 (+ 13,6 %)	7.261 (+ 23,1 %)
Industrie électrique	5.537 (+ 12,2 %)	4.259 (+ 15,2 %)
Construction véhicules utilitaires	10.865 (+ 15,4 %)	9.700 (+ 8,7 %)
Meubles	878 (+ 8,2 %)	436 (+ 9,9 %)
Jouets, équipements de loisirs	329 (+ 12,0 %)	214 (+ 3,4 %)

Le président de l'Union des Chambres syndicales de l'industrie du Pétrole (1), François BIZARD a donné, le 22 janvier 1980, une importante Conférence de Presse à Paris, à l'occasion de la présentation du « Bilan de l'industrie pétrolière française en 1979 ». Voici différents extraits de l'allocation du Président François BIZARD.

« On peut je crois caractériser l'année 1979 en ce qui concerne les problèmes qui nous réunissent aujourd'hui en disant qu'elle a montré que le monde dans son ensemble n'est pas encore parvenu à organiser le rééquilibrage de la part du pétrole dans les approvisionnements énergétiques globaux que rend nécessaire la transformation de la situation pétrolière intervenue à la fin de 1973.

Du côté des pays consommateurs les actions se multiplient cependant pour réduire la demande et accroître la production d'énergie. C'est ainsi en particulier que, s'agissant des pays autres que la France, les États-Unis, même s'ils ont importé davantage de pétrole, ont commencé à réduire leur consommation cette année. Ce point doit être souligné, compte tenu du poids des besoins américains dans les problèmes énergétiques mondiaux. »

« Du côté des pays exportateurs, leur action a fait de 1979 l'année la plus sombre qu'ait connue l'économie mondiale sur le plan pétrolier. Elle aboutit en effet globalement à un doublement des prix entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année, et à une augmentation supérieure en valeur absolue à celle de 1973/1974. Ainsi le prix moyen de la tonne de pétrole brut acheté par notre pays, qui venait de 19 dollars à la fin de 1972 et de 78 dollars à la fin de 1974 est passé de 95 à 202 dollars entre la fin de 1978 et la fin de 1979. A ces quatre dates repères le prix moyen des bruts que nous achetons, exprimé en francs, s'établit, compte tenu de l'appréciation du franc par rapport au dollar, à 95 francs à la tonne fin 1972, 359 francs fin 1974, 413 francs fin 1978 et 828 francs fin 1979... »

« ... Je ne vous présenterai pas de pronostics sur les conditions de nos approvisionnements dans l'avenir même proche. Sauf à dire peut-être que l'espoir de certains, d'une détente due à la diminution de la demande, me paraît aventuré dans la mesure où les pays exportateurs ont acquis une grande habileté dans la régulation de l'offre. Et à noter aussi la nouvelle tendance de pays exportateurs de ne pas vendre au prix officiel l'intégralité des quantités qu'ils offrent. Si cette situation devait durer il paraîtrait bien difficile, si l'on veut couvrir les besoins du pays, de s'en tenir à la volonté — par ailleurs combien justifiée — de ne pas traiter à des prix supérieurs aux prix officiels.

Parallèlement à leur action au niveau de la satisfaction immédiate de la demande à partir de l'importation de pétrole brut, les sociétés poursuivent et développent leur action dans tous les domaines où elle peut

(1) Union des Chambres Syndicales de l'Industrie du Pétrole, 16, avenue Kléber 75016 - PARIS.

de la part du pétrole dans énergétiques globaux... »

François BIZARD



améliorer dans l'avenir, la situation des approvisionnements énergétiques du pays : celui de l'exploration-production, en France et hors de France ; celui des économies d'énergie — au niveau de leurs propres consommations bien sûr, mais aussi au niveau de la recherche et de la diffusion des procédés et matériels, comme au niveau du conseil aux utilisateurs et du concours aux actions entreprises par d'autres ; celui enfin des énergies nouvelles ou des modes nouveaux d'utilisation des ressources énergétiques anciennes.

Nos sociétés doivent également poursuivre l'adaptation de l'appareil de raffinage à l'évolution de la structure des besoins : création d'unités de conversion nécessaires elles aussi à l'amélioration des conditions d'approvisionnement.

A cet ensemble d'actions, qui devront être poursuivies et développées par les sociétés pétrolières pour améliorer et mieux assurer l'approvisionnement pétrolier du pays, correspondent de lourdes dépenses et en particulier des investissements considérables. Encore viennent s'y ajouter ceux qui sont indispensables à l'entretien et au renouvellement de l'appareil de raffinage, à l'adaptation de la distribution à l'évolution du marché, et à la protection de l'environnement avec tout ce qu'imposent dans ce domaine les réglementations, tant au niveau de la spécification des produits qu'au niveau des processus de production.

Au total, l'industrie du raffinage-distribution qui a investi en 1979 environ 4 milliards de francs actuels doit en investir au moins 5 chaque année dans le plus proche avenir. Quant à l'exploration-production les seuls investissements d'exploration sont pour 1979 d'un ordre de grandeur de 2,5 milliards de francs hors de France et d'1/2 milliard en France. Ceci indépendamment des investissements de développement-production qui, globalement, peuvent représenter plus de deux fois ces chiffres. Il faut pouvoir faire encore davantage à l'avenir. En ce qui concerne l'exploration en territoire français, l'objectif souhaité par les Pouvoirs Publics s'élève à 1 milliard pour 1981. Mais de tels chiffres se situent au niveau du possible plus que du souhaitable, car, aujourd'hui, dans le domaine de l'exploration-production l'impératif est de faire le plus possible. Nous ne pouvons sans doute espérer couvrir, à partir de sources sûres, l'intégralité de nos besoins en pétrole brut. Mais plus la part couverte sera importante, meilleures seront les chances de franchir heureusement les prochaines années... » **F.B.**

« Développer une industrie concurrentielle »

par Philippe CLEMENT

Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics (F.N.T.P.)

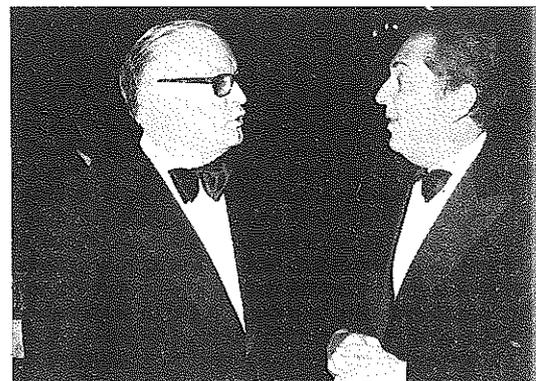
Le 85^e banquet annuel du Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Travaux Publics de France et d'Outre-mer, s'est tenu à Paris le 25 janvier dernier au Palais de Chaillot, réunissant autour de M. Michel d'Ornano, ministre de l'Environnement et du Cadre de vie, et du Président Philippe Clément, plus de mille participants, personnalités politiques, professionnels et de l'administration. Nous avons relevé les passages ci-dessous de l'allocution du Président Philippe Clément.

« ... Je voudrais essayer de définir, de façon plus précise, ce que pourrait être le contenu de ce contrat qui apparaît, à la fois, original, puisqu'il concerne l'ensemble d'une Profession et non pas telle ou telle entreprise, et indispensable, puisqu'il y va, non seulement de l'avenir de 6 000 entreprises et de 350 000 salariés, mais aussi de l'intérêt national en raison de ses effets bénéfiques pour la collectivité toute entière ? Ce contrat de programme qui devrait tracer le cadre de nos relations de travail avec les Pouvoirs Publics pour les années qui viennent est, bien entendu, en 1979, un contrat à moyen terme et comprend essentiellement un volet économique et un volet social étroitement interdépendants. ... »

« ... Il ne s'agit pas, pour gouverner dans le secteur des Travaux Publics, de se livrer à un travail hasardeux de spéculation intellectuelle sur l'avenir mais bien de vouloir le créer et de le créer ensemble. A cette fin, la réforme principale que je propose depuis des années est l'abandon pour les équipements publics de la règle de l'annualité budgétaire qui tend, comme l'expérience le prouve, à donner la priorité, lors des arbitrages, aux dépenses de fonctionnement et de frais généraux par rapport aux dépenses de production, et son remplacement par une loi de programme pour le financement de ces mêmes équipements comme cela a été fait, en son temps, pour les Monuments Historiques ou les Equipements Militaires.

A tout le moins, dans un premier temps, pourrait-on accompagner chaque budget annuel d'une projection financière à cinq ans comme le font certains de nos voisins de la Communauté Économique Européenne et non des moindres. Cette loi de programme (ou cette projection financière) pourrait présenter les caractéristiques suivantes :

- d'abord, elle devrait porter sur une période glissante de cinq ans et définir essentiellement une ligne de tendance à moyen terme de l'activité, c'est-à-dire un taux de croissance annuel moyen tenant compte des besoins existants ;



- le contenu de ce document devrait être remis à jour, complété chaque année et préciser, en outre, l'évolution des équipements publics tant par nature de travaux que par région. Dans la perspective d'une décentralisation croissante, nous souhaiterions la tenue d'une conférence annuelle Travaux Publics inter-ministérielle et inter-régionale qui aurait pour but de coordonner les politiques financières de l'État et des Collectivités Publiques ou, d'une façon plus précise, leurs programmes pluri-annuels d'équipements dans le cadre des prévisions de la loi de programme ainsi définie.

« Cette perspective d'activité permettrait à nos entreprises de faire à leur tour des prévisions et donc d'améliorer leur gestion. Pour avoir son plein effet dans ce domaine, notamment pour les Petites mais aussi pour les Moyennes Entreprises, la réforme proposée devrait s'accompagner d'un certain nombre de mesures concernant une meilleure organisation des marchés et une fiscalité mieux adaptée. ... »

« ... En défendant depuis plusieurs années l'idée de contrat programme et en la précisant aujourd'hui publiquement devant vous, je suis absolument convaincu de défendre la seule méthode valable pour éviter de sacrifier l'avenir au présent et pour mener une politique d'investissement volontaire conforme, à la fois, à l'intérêt national, aux besoins des hommes et aux aspirations des entreprises.

« Ce n'est sûrement pas par hasard si, parmi les six options reconnues prioritaires pour notre développement par le VIII^e Plan, quatre apparaissent conditionnées, tout au moins partiellement, par la croissance des Travaux Publics, à savoir : réduire notre dépendance en énergie et en matières premières ; développer une industrie concurrentielle ; réaliser des actions spécifiques pour l'emploi ; et améliorer le cadre de vie. Toute l'histoire économique des dernières vingt-cinq années démontre le rôle de moteur de l'économie française joué par le secteur des Travaux Publics. Le pouvoir le plus intelligent est celui qui reste le plus intelligible. A nous donc de savoir concrétiser, le plus simplement et le plus clairement possible, les règles du jeu de la construction de notre avenir commun. »

P.C.

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS (F.N.T.P.) EN AFRIQUE ANGLOPHONE (1)



Le Président Clément et S.E. M. Girard, Ambassadeur de France au Kenya.

● Soucieuse de promouvoir les marchés extérieurs que peuvent obtenir les entreprises françaises de Travaux Publics de toutes tailles, la Fédération Nationale des Travaux Publics a organisé à NAIROBI (Kenya) une exposition intitulée : « Les Travaux Publics, en France et dans le monde ». M. KOSGEY, Ministre des Transports et des Communications de la République du Kenya, a inauguré personnellement cette exposition le vendredi 18 janvier, entouré d'une assistance très nombreuse d'ingénieurs kenyans et de diverses personnalités étrangères. L'Ambassadeur de France, M. Christian GIRARD, assisté de ses principaux collaborateurs, était, de son côté, présent à cette manifestation. M. Philippe CLEMENT, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics, en présence de Paul NAUDD, Président du Syndicat des Entreprises Françaises de Travaux Publics à vocation internationale, a donné le mardi 22 janvier une importante conférence de presse où étaient représentés les journaux kenyans; cette exposition, la première en son genre, a rencontré un très vif succès.

● A l'occasion de cette exposition, une plaquette très bien présentée a été publiée par la F.N.T.P. en éditions française et anglaise sur L'INDUSTRIE FRANÇAISE DES TRAVAUX PUBLICS présentant les réalisations françaises des travaux publics dans le monde ; les textes sont de M. Jacques HERVET, Directeur Général adjoint de la F.N.T.P. et la réalisation artistique de Madame Dominique MICHEL, chargée des Relations publiques.

(1) F.N.T.P., 3, rue de Berri, 75008 PARIS.

PECHINEY UGINE KUHLMANN

● Le bénéfice net consolidé de l'exercice 1979, en part du Groupe, sera de l'ordre de 950 millions de francs (dont 220 millions de francs de plus-values de cessions), contre 261 millions de francs en 1978 (dont 125 millions de francs de plus-values de cessions). La marge brute d'autofinancement est estimée à 2 350 millions de francs contre 1 216 millions de francs.

Cette forte progression s'explique par les bons résultats des sociétés étrangères et par le redressement important de la situation des sociétés françaises qui, globalement en perte en 1978, devraient, cette année, contribuer pour plus de 25 % à la formation du résultat consolidé. La réduction de l'ordre de 60 % des pertes d'UGINE ACIERS constitue l'élément le plus notable de ce redressement. A ce propos, M. Philippe THOMAS, Président de PECHINEY UGINE KUHLMANN, a souligné que le secteur des aciers spéciaux avait bénéficié en 1979 d'une conjoncture nettement plus favorable qu'au cours des dernières années et probablement meilleure que celle qui régira le marché en 1980.

Le bénéfice de l'exercice 1979 de la Société mère sera de l'ordre de 300 millions de francs avant toute dépréciation. Cependant, des provisions importantes devront être faites, principalement au titre de la Société UGINE ACIERS qui, quelle que soit l'issue des pourparlers en cours, fera l'objet d'une restructuration en 1980 ; elles mettront en perte l'exercice 1979.

● Analysant la marche du Groupe en 1979, M. DESAZARS de MONTGAILHARD, Administrateur Directeur Général, a annoncé une augmentation de 21 % du chiffre d'affaires consolidé par rapport à 1978.

Cette forte progression s'est opérée, dans une conjoncture plus favorable en France et à l'étranger que l'année précédente, grâce à un développement du volume des ventes du Groupe de 9 %, supérieur de beaucoup au taux de croissance des marchés des pays industriels. Elle a été accompagnée par un redressement du niveau moyen des prix de vente (+ 12 % environ contre + 3 % en 1978).

L'effet de la politique commerciale du Groupe sur les résultats de l'année a été amplifié par les progrès réalisés dans la gestion des unités du Groupe, comme en témoignent la réduction relative des stocks et les gains de productivité enregistrés, en particulier, dans les filiales françaises. L'ensemble des activités du Groupe a participé à la progression du chiffre d'affaires et au redressement des résultats :

	Chiffre d'affaires (1) (en milliards de francs)		Résultat brut (1) (en millions de francs)	
	1978 réel	1979 estimé	1978 réel	1979 estimé
Métaux	11,7	14,5	53	740
Chimie	5,0	6,0	(10)	190
Industries légères	6,0	7,3	484	675
Techniques françaises à l'étranger	5,1	5,9	986	1 345
TOTAL	27,8	33,7	1 513	2 950

(1) Les chiffres de 1978 ont été ajustés pour tenir compte des variations de la liste des sociétés consolidées intervenues en 1979 ; ils diffèrent donc légèrement des chiffres publiés.

Devant les analystes et les journalistes financiers, le Président Philippe THOMAS et M. Jacques DESAZARS de MONTGAILHARD ont présenté le 19 décembre 1979 l'activité et les résultats consolidés estimés pour l'exercice 1979, et développé l'action menée depuis plusieurs années pour donner au Groupe la force et la mobilité qui doivent lui permettre de faire face aux défis des années 80 et d'améliorer sa rentabilité.



Philippe Thomas



Jacques Desazars

● M. PACHE, Directeur des Investissements et de l'Analyse de Gestion, a souligné cette concordance en analysant l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats par secteur. Le plus important d'entre eux, le secteur Métaux, qui représente 43 % du chiffre d'affaires consolidés, a retrouvé une situation satisfaisante grâce aux progrès enregistrés dans les différentes activités.

La chimie de base a vu ses résultats se redresser grâce à un renforcement général de la demande, en particulier sur les marchés d'exportation en Europe, qui a permis d'augmenter de 6 % les volumes vendus (contre 3 % en 1978) et de répercuter dans les prix de vente la hausse spectaculaire du coût des matières premières d'origine pétrolière. La situation des colorants s'est cependant à nouveau dégradée.

Le secteur des Industries légères a poursuivi sa progression rapide, grâce en particulier aux activités « pièces et articles métalliques » liées aux marchés de l'aéronautique (ailettes de turbines aux États-Unis) et de l'automobile (produits frittés) et aux productions participant au cycle du combustible nucléaire. Les Techniques Françaises à l'Étranger, qui regroupent surtout les activités de l'aluminium à l'étranger, ont continué à progresser de façon remarquable ; les chiffres d'affaires et résultats des filiales américaine et européennes (Grèce, Pays-Bas, Espagne) sont très supérieurs à ceux déjà satisfaisants de 1978.

LE MATCH DE L'EUROPE

Chronologie de l'Europe

par Monique LAURE

(20 novembre 1979 - 15 février 1980)

NOVEMBRE

Conseil (Présidence Irlandaise)

20 Novembre : Conseil des Ministres « Affaires Étrangères »

- Approbation par les représentants des Gouvernements et signature des accords internes sur l'application de la deuxième convention de Lomé C.E.E./A.C.P., ainsi que sur le financement et la gestion des aides de la Communauté dans le cadre de cette convention et de la décision relative à l'association des pays et territoires d'Outre-mer.
- Le Conseil donne son accord sur le schéma 1980 des préférences généralisées. La Chine se trouve désormais dans la liste des bénéficiaires.
- Examen des dernières questions, concernant l'ensemble des dispositions relatives au droit d'établissement des sages-femmes.
- Le Conseil accepte les résultats des négociations commerciales du GATT et prend les décisions appropriées en vue de la signature des accords de Genève.
- Examen des mesures anticrise sidérurgique proposées par la Commission.
- Adoption de trois déclarations : Rhodésie, Iran, Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

22 Novembre : Conseil des Ministres « Travail et Affaires sociales »

- Accord sur une résolution concernant l'aménagement du temps de travail : heures supplémentaires, retraite flexible, travail à temps partiel, travail temporaire, travail posté, volume annuel du travail.
- Adoption d'une résolution sur la formation des jeunes en alternance ; approbation de la communication de la Commission sur la concertation entre les États membres sur la politique migratoire vis-à-vis des États tiers.

23 Novembre : Conseil des Ministres « Budget »

- Le projet de budget communautaire pour 1980 est amputé des amendements apportés par le Parlement à sa session extraordinaire. De nouvelles propositions devront être soumises.

29-30 Novembre : CONSEIL EUROPÉEN à Dublin.

Extraits du Communiqué de la Présidence :

- **Situation économique et sociale** : les objectifs visés au précédent Conseil pour le maintien de la croissance et la lutte contre l'inflation n'ont pas été complètement atteints ; la priorité doit être accordée à la lutte contre l'inflation à moyen et à long terme ; les difficultés actuelles exigent une coordination plus poussée des politiques économiques et monétaires des États membres ; il conviendra de définir une approche mieux coordonnée des problèmes de l'emploi ; le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères devra étudier une stratégie commune de développement des technologies de l'information (télématique) en Europe.
- **Convergence et questions budgétaires** : Examen du problème de la contribution britannique, les huit rejettent les demandes anglaises sur la réduction de cette contribution, mais demande à la Commission de poursuivre l'examen de la mise au point de mesures communautaires complémentaires au Royaume-Uni qui contribueront à réaliser une plus grande convergence et qui conduiront à une participation plus importante du Royaume-Uni aux affectations des dépenses communautaires.

● **Énergie** : Examen de la situation énergétique mondiale « qui reste très grave » ; aucune solution ne pourra être trouvée sans une compréhension et une coopération plus étroite entre pays industrialisés, pays producteurs de pétrole et pays en voie de développement non producteurs dans toutes les instances internationales concernées.

● **Coopération politique** : adoption de deux déclarations ; sur l'Iran : « la prise d'otages constitue une violation flagrante du droit international » ; sur le Cambodge : « la solution des problèmes qui se posent au Cambodge devrait être fondée sur l'existence d'un Cambodge indépendant et neutre doté d'un Gouvernement réellement représentatif, libre de toute présence militaire étrangère et entretenant des relations amicales avec tous les pays de la région ».

Commission

● Les quatre réunions tenues par la Commission au cours du mois de novembre ont été dominées par 4 thèmes : préparation du Conseil Européen de Dublin ; convergence et questions budgétaires ; aménagement de la politique agricole commune en vue d'un meilleur équilibre des marchés et d'une rationalisation des dépenses ; En outre, la télématique, le plan anticrise sidérurgique pour 1980, l'infrastructure de transport, les profits réalisés en 1979 ont fait l'objet de communications de la Commission au Conseil et au Parlement et aux autres instances pour avis.



Le Conseil Européen à Dublin (Photo C.C.E.)

Parlement européen

Du 5 au 7 Novembre : Session extraordinaire

- La première lecture du projet de budget de la Communauté provoque un affrontement au sein des groupes parlementaires sur la remise en cause de la politique agricole commune par le biais des dépenses agricoles. D'autre part ce débat a montré la tendance du Parlement à exercer une pression sur le Conseil pour établir un lien entre les politiques et le budget.
- Les trois amendements de M. Dankert, Président de la Commission du budget, marquaient la volonté des Parlementaires de contrôler les dépenses agricoles. Ils avaient rencontré l'opposition des parlementaires français.

- La résolution enregistre l'existence d'un déséquilibre budgétaire qui favorise certaines régions et entrave la convergence économique ; le relèvement du plafond de la T.V.A. n'est politiquement justifiable qu'à condition de réduire les dépenses agricoles ; la résolution souligne les disparités entre les dépenses de soutien du marché et les dépenses tendant à améliorer les structures agricoles.

Du 12 au 16 Novembre : Session ordinaire

- Règlement intérieur. Cette session a donné lieu à une révision du règlement intérieur : le nombre de membres requis pour former un groupe politique sera de 21, 15 ou 10 suivant le nombre de nationalités incluses ; Le mandat de la présidence et du bureau est fixé à 2 ans et 6 mois.

- Le débat s'est poursuivi sur la convergence et les problèmes budgétaires dans lesquels s'insérerait le problème contribution britannique. Il aboutit à l'adoption d'une résolution en faveur d'un nouveau mécanisme de péréquation financière entre les États membres. Les parlementaires français votent contre.

- Le Parlement a également discuté les problèmes de l'énergie, critiquant « les carences du Conseil » ; les orateurs mettent en évidence, d'une part, l'importance de l'indépendance énergétique et le rôle central à cet égard du charbon communautaire, d'autre part, la nécessité de sensibiliser l'opinion.

Cour de justice

13 Novembre :

- 2^e recours de la Commission auprès de la Cour tendant à faire constater que le Royaume-Uni, en adoptant des mesures relatives aux tailles minimales pour les mailles de filet ainsi qu'à la pêche aux harengs dans la « North Frish Sea » et les eaux de l'île de Man, a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu du traité C.E.E.

DÉCEMBRE

Conseil

4 Décembre : Conseil des Ministres de « l'Énergie »

- Accord sur la répartition parmi les États membres des 472 millions de tonnes d'importation pétrolière décidée au sommet de Tokyo. Importations pour l'année 1980 : Belgique, 30 millions de tonnes ; Danemark, 16,5 ; Allemagne, 143 ; France, 117 ; Irlande, 6,5 ; Italie, 103,5 ; Luxembourg, 1,5 ; Pays-Bas, 42 ; Royaume-Uni, 12.

4 Décembre : Conseil des Ministres de « la Justice »

- Signature d'une convention contre le terrorisme sur laquelle l'accord s'était fait à Dublin.

6 Décembre : Conseil des Ministres « des Transports »

- Adopte une série de mesures :
 - directive sur la limitation du bruit des avions,
 - procédure de consultation communautaire permettant de préparer une position communautaire dans les conférences internationales sur l'aviation,
 - le Conseil a pris acte du memorandum de la Commission sur les améliorations à apporter aux transports aériens dans la Communauté ;
 - le Conseil prend acte d'un memorandum de la Commission sur le développement des infrastructures de transport. Le texte de ce memorandum n'ayant pas encore été examiné par les instances préparatoires du Conseil, ce document a été renvoyé au Comité des Représentants permanents pour rapport lors d'un prochain Conseil.
 - augmentation de 20 % des contingents communautaires de transport par route.

10-11 Décembre : Conseil des Ministres « de l'Agriculture »

- Adoption du programme viti-vinicole et suite de la négociation du dossier de la viande ovine. La délégation française approuve les dévaluations de 5 % de la Lire et de la Livre vertes...

- Le Conseil examine les propositions de la Commission visant à freiner les productions excédentaires et à économiser environ 1 milliard d'U.C.E.

17 Décembre : Le Conseil « Économie et Finances »

- Approbation du rapport annuel de la Commission sur la situation économique en 1979 et ses perspectives pour 1980.

- Examen de l'état des travaux sur la création du Fonds monétaire européen.

- Fixe la procédure pour l'étude des mesures visant à maîtriser les dépenses agricoles : un groupe d'experts spécialistes de l'agriculture et des finances préparera un rapport sur l'incidence financière du plan de la Commission (Plan Gundelach).

18 Décembre : Conseil Ministres du « Travail »

- Adopte le projet de résolution concernant le développement de la formation en alternance.

- Adoption d'une résolution concernant l'aménagement du temps de travail : cf. Novembre.

18 Décembre :

- Le Conseil « Général » donne son accord pour la prorogation en 1980 du Plan Davignon (plan anticrise sidérurgique).

- Décide que les questions d'énergie seront désormais à l'ordre du jour de chacune de ses sessions « générales » afin de reprendre son rôle de coordination et de guide. Le dialogue éventuel avec les pays du Golfe sera traité dans ce cadre.

Commission

3 Décembre :

- La Commission introduit des droits anti-dumping sur certaines fibres synthétiques en provenance des États-Unis à partir du 4/12/79 et porte la question devant les instances du G.A.T.T. tout en poursuivant ses consultations avec les autorités américaines.

6 Décembre :

- Dans une réponse à une question d'un Parlementaire sur les contrats de Gouvernement à Gouvernement pour l'approvisionnement en pétrole la Commission déclare qu'à l'heure actuelle aucun État membre n'a conclu de contrat d'achat direct avec les Gouvernements des pays producteurs.

14 Décembre :

- La Commission publie le rapport économique annuel « Le rapport annuel sur la situation économique en 1979 » et le programme économique pour 1980.

- La Commission signe au nom de la Communauté les accords du G.A.T.T. résultant des négociations commerciales multilatérales « Tokyo Round ».

17 Décembre :

- Dans une réponse à une question de M.E. Linde (soc. all.) sur les perspectives de transformation du charbon la Commission répond que la plupart des procédés développés dans la Communauté ont atteint le stade du procédé pilote, pour leur développement ultérieur, il faut prévoir la construction d'installations de démonstration de taille commerciale. Plusieurs années seront nécessaires pour leur transposition à l'échelle industrielle.



Conseil « Agriculture » sous la présidence de M. MARCORA, Ministre italien de l'Agriculture. Ici, la délégation britannique (photo CCE).

20 Décembre :

- La Commission propose au Conseil de porter de 50 à 100 M. U.C.E. le soutien financier accordé à des projets de démonstration dans le domaine de la liquéfaction et de la gazéification du charbon.

22 Décembre :

- La Commission propose au Conseil un système d'échange rapide d'informations sur les dangers de certains produits de consommation pour la santé et la sécurité des personnes.

Parlement européen

Session du 10 au 14 décembre

11 Décembre : Budget des Communautés

- Aucune des conditions posées en Novembre par le Parlement (Rapporteur Pieter Dankert S. NL.) pour l'adoption du budget 1980 n'ayant été remplie, la Commission du budget invite l'Assemblée à rejeter le projet, considérant dans une proposition de résolution adoptée le 5 décembre « comme un défi à l'avenir politique du Parlement le refus du Conseil de lui laisser exercer ses compétences politiques au sein de l'autorité budgétaire ».

13 Décembre :

- Après débat et l'échec d'une tentative entre le Conseil et une délégation du Parlement pour trouver un compromis le projet de budget est rejeté par 288 voix contre 64.

13 Décembre :

- Présentation par la Commission de son rapport annuel sur la situation économique et propositions quant aux orientations pour 1980.
- Le Rapport de M. Philipp Von Bismarck (P.P.E., All.) et la résolution proposée par la Commission Économique et Monétaire font l'objet de propositions d'amendement. Les amendements socialistes ont été rejetés ; quelques autres, notamment celui de M. Deleau au nom du Groupe D.E.P., ont été acceptés.

13 Décembre :

- Le Parlement approuve les résultats de la négociation multilatérale dans le cadre du G.A.T.T. Projet de résolution soumis par Sir Frederick Catherwood (DE. RU) a été bien accueilli par le Parlement malgré certaines réserves de la part de membres des groupes socialistes et communistes notamment. La proposition de résolution a été adoptée compte tenu d'amendements qui traduisent les préoccupations de l'Assemblée vis-à-vis des pays en voie de développement, les plus pauvres d'entre eux ne peuvent profiter des résultats du « Tokyo Round ».
- Au cours du débat a été soulevé la question du rôle du Parlement dans la ratification des accords internationaux. L'Assemblée a été divisée sur ce point, le rapporteur, appuyé en la matière par la Commission, estime souhaitable qu'en matière d'accords internationaux le Parlement ait une compétence accrue, correspondant à sa vocation politique.

14 Décembre :

- Débat sur la pollution du Rhin. Trois résolutions sont adoptées.

JANVIER

Conseil

(Présidence Italienne)

15 Janvier : Conseil des Ministres. Affaires Étrangères

- **Afghanistan** : Déclaration des Neuf qualifiant l'intervention soviétique en Afghanistan de « sérieuses violations des principes régissant les relations internationales » et « d'ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'un pays non aligné du monde musulman ». Les Ministres ont souligné que l'intervention de l'U.R.S.S. constitue une menace pour la paix et ils ont demandé le retrait inconditionnel et immédiat

des troupes soviétiques. Ils ont également rappelé leur attachement à la cause de la détente.

- Dans le domaine économique, le Conseil annule le programme alimentaire de la C.E.E. en faveur de l'Afghanistan. La Communauté n'accroîtra pas ces livraisons céréales et produits agricoles à l'U.R.S.S. pour remplacer les livraisons américaines supprimées.

15 Janvier : Conseil des Ministres. « Éducation »

- Le Conseil adopte une résolution concernant les mesures à prendre pour améliorer la préparation des jeunes à l'activité professionnelle et faciliter leur passage à la vie active. Le programme de projet pilote sera prorogé jusqu'en décembre 1981.

22 Janvier : Conseil des Ministres. « Agriculture »

- Le plan présenté par M. Gundelach, Vice-Président de la Commission chargée de l'agriculture pour la maîtrise des dépenses agricoles est examiné mais aucune décision n'est intervenue.

23 Janvier : Conseil des Ministres. « Affaires Étrangères »

- Adopte formellement le règlement communautaire et la décision des gouvernements permettant la mise en vigueur du libre accès au Marché Commun pour les produits en provenance de Rhodésie.

29 Janvier : Conseil des Ministres. « Pêche »

- Le Conseil arrête le chiffre total des captures de poissons autorisées dans les eaux communautaires pour 1980 et adopte un système d'enregistrement des captures.

Commission

9 Janvier :

- La Commission propose au Conseil l'adoption de normes européennes pour la mesure de la consommation en carburant et de la puissance des véhicules à moteur.

10 Janvier :

- M. Guido Brunner, Commissaire chargé des questions d'énergie, soumet à la Commission un nouveau programme sur la situation énergétique compte tenu des résultats de la Conférence des pays de l'OPEP à Caracas. Ce programme fixe à moins de 0,7 le rapport entre la croissance économique et les besoins en énergie ; demande que la dépendance de la Communauté des importations de pétrole soit limitée à 50 % ; l'extension à 1990 de la limitation à 470 millions de tonnes d'importations pétrolières ; préconise l'accroissement de l'utilisation des combustibles solides et de l'énergie nucléaire de façon à ce que ces sources d'énergie primaire couvrent ensemble 70 à 75 % de la production d'électricité ; suggère le rétablissement de la production charbonnière à son niveau de 1973, soit 250 millions de tep.

21-24 Janvier : Voyage du Président de la Commission, Roy Jenkins, aux États-Unis

- Publication d'un communiqué résumant les positions de la C.E.E. et des États-Unis concernant le commerce international, l'Afghanistan, la Yougoslavie, la Turquie, l'Iran, la situation énergétique, à l'issue de l'entretien entre le Président Carter et M. Jenkins.

22 Janvier :

- M. Guido Brunner, dans un discours devant la Société allemande pour la politique étrangère (Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik), lance un plan en 6 points. Il suggère notamment un pacte européen et mondial de solidarité en matière d'approvisionnement en énergie et en matières premières.

24 Janvier :

- La Commission propose d'accorder d'urgence aux réfugiés afghans au Pakistan une aide de 17,7 millions de dollars, en réponse à la demande des Ministres des Affaires Étrangères des Neuf et à l'appel du Haut Commissaire aux Réfugiés de l'O.N.U.

24 Janvier :

- Communication de la Commission au Conseil sur la reprise du dialogue Nord-Sud prévu par l'Assemblée Générale de

l'O.N.U. La C.E.E. devrait s'exprimer d'une seule voix dès la phase préparatoire, estime la Commission qui précise les sujets qui devraient être abordés : énergie et développement, alimentation et développement, balances extérieures et développement.

30 Janvier :

- La Commission présente de nouvelles propositions sur le budget de la Communauté qui complètent celles qui ont été faites à Dublin. Elles portent sur le financement par le budget de la C.E.E. d'opérations ponctuelles au Royaume-Uni dans les secteurs des infrastructures (portuaires de la rénovation urbaine et des houillères.

Parlement européen



8 Janvier :

- Dans une interview publiée par *Europe* (supplément hebdomadaire au *Monde*, à la *Stampa*, au *Times* et à *Die Welt*) Mme Simone Veil, Présidente du Parlement Européen, déclare que « L'Europe des projets » a plus d'avenir que l'Europe politique... « Je crois, dit-elle, que ceux qui trouvent que l'unification européenne ne va pas assez vite ne prennent pas en compte la perspective historique ».

14 au 18 Janvier : Session Parlementaire

15 et 16 Janvier : Débat sur l'emploi

- Les groupes socialistes, le Parti Populaire Européen, les Démocrates Européens, ainsi que le Groupe Libéral, proposent des résolutions. Le Parlement adopte la résolution du P.P.E. et celle déposée conjointement par le Groupe des Démocrates Européens et par le Groupe Libéral.

- Les deux résolutions attribuent la responsabilité première de l'emploi aux partenaires sociaux ; elles mettent l'accent sur le rôle que jouent les petites et moyennes entreprises dans la création de l'emploi : elles doivent donc être encouragées par la Communauté. Les résolutions insistent sur l'importance de la compétitivité, de la capacité d'investissements et de l'accroissement de la productivité dans la recherche du plein emploi. Le Communauté doit mener des politiques régionales et structurelles, stimuler les développements d'emplois productifs. L'aide à l'industrie doit être accrue de manière substantielle. Enfin, le Parlement souligne qu'il faut en priorité s'attaquer à l'inflation qui est à la base de la crise de l'emploi.

16 Janvier : Débat sur l'Afghanistan et Adoption d'une résolution « dure »

- Elle condamne l'intervention armée en Afghanistan qui viole la charte de l'O.N.U., demande le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les forces soviétiques pour permettre au peuple afghan de déterminer sa propre forme de Gouvernement ; elle souligne les responsabilités de l'U.R.S.S. et les graves conséquences de son action sur la politique de détente ; elle affirme que les principes de la détente ne sont pas divisibles, ni limités à certaines régions géographiques et confirme la nécessité urgente de veiller à leur application en tout lieu ; invite la Commission à reconsidérer toutes les relations économiques, commerciales et financières entre la Communauté et l'U.R.S.S. ; invite le Conseil et les Ministres des Affaires Étrangères des Neuf — dans le cadre de la coopération politique — à prendre des mesures effectives en vue de soutenir les efforts visant à mettre un terme à l'occupation soviétique ; invite le Comité Olympique international... à

reconsidérer s'il convient d'organiser les jeux d'été à Moscou si l'occupation se poursuit.

16 Janvier :

- Présentation du programme de la Présidence italienne par M. Ruffini, Ministre italien des Affaires Étrangères et Président du Conseil, pour 6 mois.

- Dans sa déclaration, le Président a souligné qu'il était nécessaire non seulement de poursuivre les politiques existantes mais aussi de « fixer à la Communauté des objectifs nouveaux ».

Cour de Justice

15 Janvier : Recours de la Commission auprès de la Cour de Justice

- La Commission demande à la Cour de déclarer que la République Française en continuant d'appliquer après le 25 septembre 1979 un régime restrictif national à l'importation de viande ovine en provenance du Royaume-Uni, a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de l'acte 171 du Traité.

FÉVRIER

Conseil

1-4 Février :

- Conférence au niveau ministériel sur l'adhésion du Portugal. Une action commune sera engagée pour préparer l'économie portugaise.

5 Février : Conseil « général »

- Le Conseil a donné son accord de principe aux propositions de la Commission relative aux retraitements des combustibles irradiés et à la gestion des déchets nucléaires. L'importance du surrégénérateur et de l'industrie du retraitement comme moyen de diminuer la dépendance énergétique de la C.E.E. est reconnue.

- Accord de principe sur le programme de Recherche de l'Euratom pour les 4 prochaines années.

- Le Conseil a délibéré des points suivants : la situation en Afghanistan et la Déclaration franco-allemande ; les exportations agricoles et la question des crédits à l'U.R.S.S. à la lumière des événements d'Afghanistan ; les relations entre la C.E.E. et les pays du golfe, les relations avec la Turquie ; les relations commerciales avec la Yougoslavie.

11 Février : Conseil des Ministres « Économie et Finances »

- Examen de la situation économique dans la Communauté. Le Conseil estime que les prévisions économiques 1980 doivent être révisées en baisse.

- Débat sur la convergence économique et les problèmes budgétaires, ainsi que sur les propositions de la Commission relative à la contribution britannique.



La Cour de Justice

- **Étude des incidences du plan Gundelach sur la maîtrise et la réduction des dépenses agricoles** : les conclusions adoptées confirment le besoin d'économies substantielles, une politique prudente des prix, le maintien du taux de T.V.A. à moins de 1 %.

- Le Conseil invite le Comité des Représentants permanents ainsi que les experts de l'agriculture et des finances à poursuivre l'examen des incidences financières d'une amélioration de l'organisation de la politique agricole commune (P.A.C.) et à lui faire rapport le plus tôt possible.

Commission

7 Février : Prix agricoles

- Au cours d'une conférence de presse M. Gundelach, commissaire chargé des problèmes agricoles propose un relèvement des prix agricoles de 2,5 %. Réaction généralement défavorable dans plusieurs pays, au sein des organisations professionnelles, parmi les parlementaires européens, M. Charles Delatte (Libéral F.) déclare que la « hausse proposée est tout à fait insuffisante ».

8 Février :

- La Commission signe un accord entre la Roumanie et la C.C.E. Premier accord de ce type avec un pays de l'Est, il crée une Commission mixte qui se réunira une fois par an au plus haut niveau possible ; Commission à compétence générale » elle traitera de toutes questions intéressant les relations commerciales entre les Neuf et la Roumanie.

8 Février : Stratégie Télématique Européenne

- Rencontre entre M. Davignon, commissaire chargé des Affaires industrielles et les dirigeants des neuf principaux fabricants européens, pour étudier les actions concrètes à entreprendre afin de résoudre à l'échelle communautaire les problèmes qui se posent dans ce secteur face à la concurrence américaine et japonaise.

11 Février : Inauguration officielle du réseau « informatique » EURONET-DIANE : 23 centres européens donnent désormais accès à 150 bases de données.

Parlement européen

7 Février :

- M. Claude Estier, socialiste français, porte-parole du groupe socialiste, définit les positions de son parti sur le développement de l'énergie nucléaire.

Session du 11 au 15 février

11 Février :

- Le débat sur le deuxième programme quinquennal (1980-1984) de la Commission sur la gestion et le stockage des déchets nucléaires, commencé à la session de janvier, s'est poursuivi. L'ensemble de la proposition de la Commission de l'environnement, considérablement amendée dans un sens plus favorable au programme soumis par la Commission, a été adopté. De nombreux parlementaires socialistes se sont prononcés contre, les communistes français s'abstenant

12 Février :

- Le Commissaire Gundelach défend les propositions de la Commission sur les augmentations de prix pour la prochaine campagne : 2,5 %.

- Au nom de la Commission de l'agriculture, M. Früh (P.P.E. All.) fait part de l'inquiétude des milieux agricoles qui estiment que l'augmentation devrait s'élever à 7,9 %.

- Exposé de M. Jenkins sur le programme économique pour 1980 :

- **Agriculture** : M. Jenkins déclare que si les propositions de la Commission ne sont pas adoptées « cela risquerait d'avoir des conséquences pour la survie de la politique agricole commune dans sa forme actuelle... »

- **Énergie** : à court terme, la conservation est essentielle. Il faut rattrapper le retard du développement nucléaire, l'argent fait défaut, Roy Jenkins suggère une taxe sur l'énergie.

- **Défi technologique** : la Communauté doit le relever.

- **Politique extérieure** : « Nos économies et nos sociétés occidentales reposent sur les deux principes de la concurrence et de la coopération ». D'autre part, « le redressement de nos économies ne peut pas être dissocié du développement des pays les plus pauvres et de l'augmentation de la demande mondiale... » « Nous entamerons prochainement une nouvelle série de discussions dans le cadre du dialogue Nord-Sud ... La Communauté doit être en mesure de s'exprimer d'une seule voix... »

- **Système Monétaire Européen** : « Non seulement le système a survécu, mais il a bien fonctionné ... Aussi longtemps qu'il ne participe pas au S.M.E., le Royaume-Uni ne joue pas pleinement son rôle en Europe ».

- **Restructuration et reconversion industrielles** : le rapport de Sir David Nicholson et Mlle Foster au nom de la Commission économique et monétaire, recommande la mise au point d'une politique générale d'aide à la restructuration et à la reconversion des industries en crise pour les cinq prochaines années. Son financement devrait être coordonné avec d'autres actions communautaires : Fonds social, FEDER, Banque Européenne d'Investissement, ainsi qu'avec l'aide fournie par les États. Les rapporteurs ont approuvé la désignation des industries du textile et de la construction navale. Le rapport est adopté par l'Assemblée, après rejet d'un amendement des communistes français pour lesquels restructuration signifie « démantèlement industriel », et de plusieurs amendements socialistes mettant l'accent sur la sauvegarde de l'emploi.

13 février :

- Le débat sur l'énergie se fonde sur le Rapport de M. Fuchs (P.P.E. A), au nom de la Commission de l'Énergie, sur les objectifs énergétiques de la Commission en 1990 et sur des questions orales de parlementaires concernant l'approvisionnement en énergie et la sûreté des réacteurs à eau pressurisée.

14 Janvier : sept textes sur l'énergie sont mis aux voix :

- Le rapport Fuchs est adopté après avoir été légèrement amendé par une majorité se composant des groupes P.P.E., démocrates européens, libéraux, D.E.P., communistes italiens.

- Adoption d'une résolution proposée par les groupes P.P.E., démocrates européens et libéraux, qui demande la réduction de la part des hydro-carbures dans la production d'électricité et que soit par contre favorisée l'association charbon/nucéaire dans la production d'électricité, préconise l'intensification de la recherche et demande qu'une solution européenne soit apportée aux problèmes de la sécurité et de l'élimination des déchets nucléaires.

- Adoption d'une résolution favorable à l'option nucléaire tout en mettant l'accent sur la sûreté des réacteurs à eau pressurisée en tenant compte des événements survenus à la Centrale nucléaire de Three Miles Island.

- Débat sur la lutte contre la drogue et la politique de la Santé. La grande majorité des orateurs se prononce en faveur d'une action communautaire contre la drogue et son trafic.

14 Février :

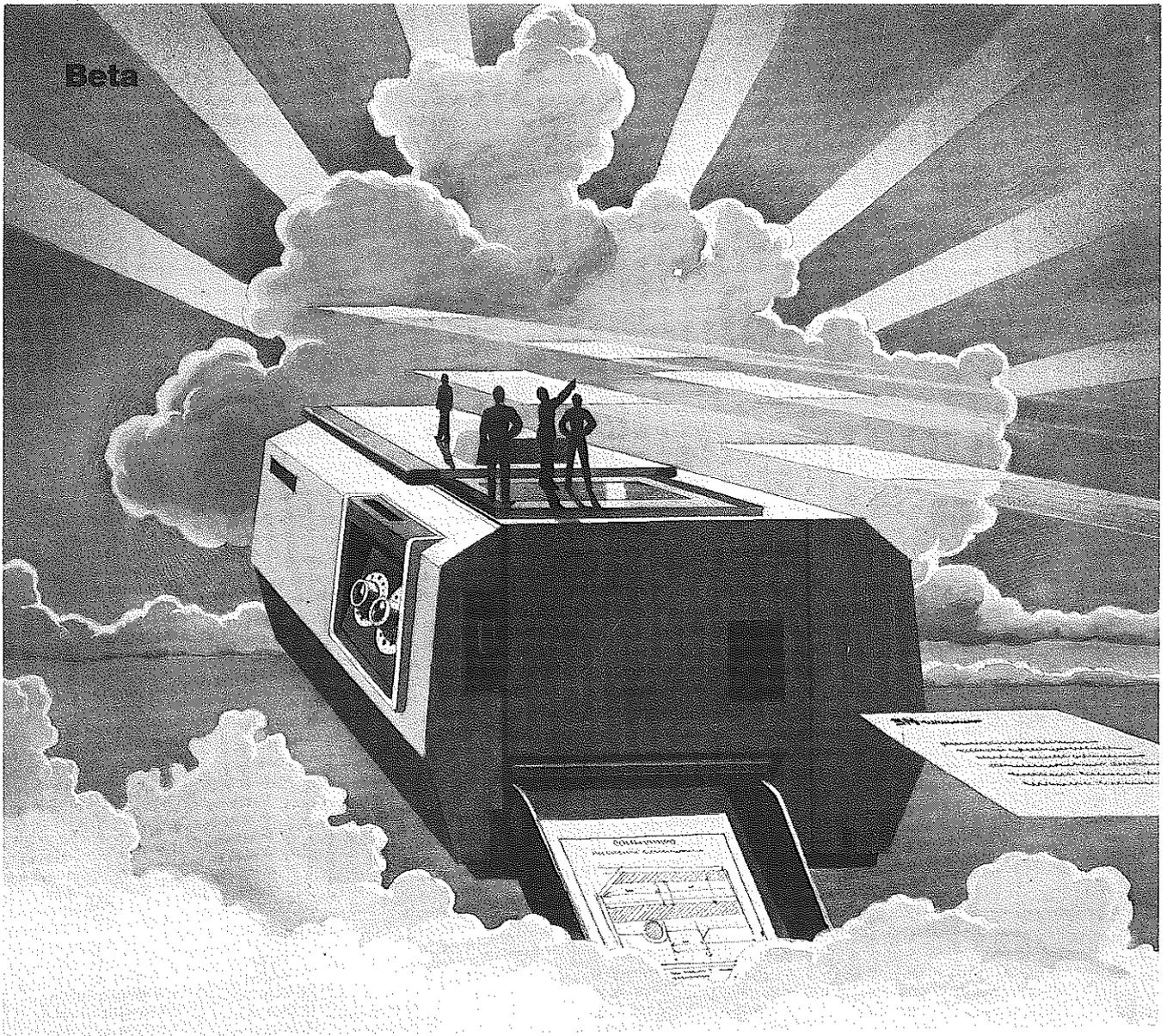
- La Commission présente le nouvel avant-projet du budget 1980 transmis au Conseil à la suite du rejet du budget proposé au Parlement à sa session de décembre. Le nouveau projet accuse une diminution de 6 %, soit 16,4 milliards d'U.C.E. au lieu de 17,9 milliards en 1979.

15 Février :

- **Relations C.E.E. - Yougoslavie**. Une proposition de résolution se félicitant de la relance des négociations entre la C.C.E. et la Yougoslavie est adoptée par le Parlement.

- Adoption par l'ensemble des groupes politiques, à l'exception du groupe communiste, d'une proposition de résolution sur l'arrestation d'Andréï Sakharov.

- D'autre part, confirmant son orientation de la session de janvier, le Parlement se prononce nettement, par l'adoption de trois résolutions, en faveur de la non-participation aux Jeux Olympiques de Moscou.



Encore un nouveau copieur 3M papier ordinaire!

Secretary II Beta : le copieur à maturité !

Nouveau mais pas novice, perfectionné mais pas gadgetisé... Expérimenté, rodé, réussi : apportant le service que l'on en attend : régularité de fonctionnement, simplicité d'utilisation, qualité de copie, confort pour l'utilisateur... un copieur à maturité.

Un pas de plus dans la qualité des copies : à nouveau matériel, nouveaux matériaux. La Secretary II Beta franchit un nouveau pas dans la finesse de reproduction et apporte une dimension supplémentaire : la durée de la qualité dans le temps.

12 copies/minute, 720 copies à l'heure : automatique et multicopie.

Multiplis formats : par deux cassettes indépendantes, très accessibles, l'une pour copies standards, l'autre ajustable au format désiré. Choix du format en appuyant sur le bouton copie correspondant.

Alimentation feuille à feuille : pour tous supports peu courants ou occasionnels : brouillon, calque, millimétré, couleur, etc. et, bien entendu, votre papier entête.

On attend beaucoup de 3M!

Bon à découper
à retourner à 3M Reprographie - B.P. 300
95006 Cergy Cedex

M. _____

Fonction _____

Société _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone _____ Poste _____

souhaite obtenir de plus amples informations sur le copieur Secretary II Beta.

L'EUROPE FINANCIÈRE ET MONÉTAIRE

Investissements et Marchés Financiers



BANQUE NATIONALE DE PARIS

● Dans le cadre des nouvelles mesures touchant le prêt participatif (qui viennent d'être annoncées par M. MONORY, Ministre de l'Économie), la B.N.P. a le plaisir d'informer sa clientèle qu'elle peut mettre à sa disposition dès ce jour des prêts d'une durée de 12 à 15 ans.

● Ce nouveau type de financement est destiné à donner aux entreprises ayant de bonnes perspectives d'avenir, et en particulier aux P.M.E./P.M.I., des moyens supplémentaires leur permettant de renforcer à concurrence des deux tiers leurs ressources propres et d'assurer leur développement.

Ils seront réalisés à un taux fixe inférieur de 2 % à celui des prêts du CRÉDIT NATIONAL, soit actuellement 10,40 %, complété par une rémunération variable mais le coût total du crédit ne pourra être supérieur à 14,40. Aucune garantie particulière ne sera demandée à l'entreprise emprunteuse.

En Suisse

● Filiale Suisse de la B.N.P., la BANQUE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL - B.P.C.I., dont le siège social est à BALE, modifie sa raison sociale afin de mieux manifester son appartenance au groupe B.N.P. La B.P.C.I. portera désormais le nom de BANQUE NATIONALE DE PARIS (Suisse) S.A.

● La B.N.P. (Suisse) est implantée à : BALE - B.N.P. (Suisse) - Aeschengraben 25 - Parkweg 8 - Tél. (61) 22.56.00 - Télex 62692 et à GENEVE - B.N.P. (Suisse) - 1, quai du Mont-Blanc - Tél. (22) 31.11.50 - Télex 27541.

● A ZÜRICH, son adresse est : B.N.P. (Suisse) - Mühlebachstrasse 6 - CH - 8008 ZÜRICH - Tél. (01) 47.72.00 - Télex 53824 B.N.P. Z CH.

Inauguration de la B.I.C.I. du Niger, filiale de la B.N.P.

● En présence de M. Jacques CALVET, Président de la BANQUE NATIONALE DE PARIS, l'Intendant Militaire MOUSSA TONDI, Ministre des Finances de la République du Niger, a présidé le 12 décembre 1979 à Niamey la cérémonie d'inauguration du Siège de la nouvelle BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU NIGER (B.I.C.I. du Niger) en compagnie de MM. Maï Maïgana et Brah Mahamane, respectivement Ministre des Affaires Économiques, du Commerce et de l'Industrie et Ministre du Développement Rural. Assistaient également à la cérémonie les membres du Corps Diplomatique accrédités au Niger et les Directeurs Généraux de banques associées au Groupe de la

BANQUE NATIONALE DE PARIS dans les pays voisins. La B.I.C.I. du NIGER, filiale à 100 % de la B.N.P., au capital de F.C.F.A. 600 millions, vient ainsi de compléter le système bancaire du Niger et contribuer à l'essor économique de ce pays. Elle doit également renforcer le réseau international de la B.N.P. présent désormais dans 75 pays. A cette occasion, M. Jacques CALVET a été reçu en audience par le chef de l'État, le colonel Seyni Kountché.

BANEXI

● Le Directoire de la BANEXI, Banque d'Affaires du Groupe B.N.P., vient de nommer, avec effet du 1^{er} janvier 1980, M. Jean-Pierre LEFOULON Secrétaire Général de la BANEXI. Il remplacera à cette date M. Pierre JARS qui vient d'être appelé aux fonctions de Vice-Président Directeur Général de MEUNIER PROMOTION et qui a été nommé Conseiller du Directoire.

M. J.-P. LEFOULON, né en 1932, ancien élève de l'École Polytechnique et Ingénieur Général des Télécommunications en service détaché, est entré en 1961 comme Ingénieur Conseil de la B.N.C.I., maintenant B.N.P. Devenu ensuite Secrétaire Général de la Division Internationale puis chargé du Département « Amériques » à la Direction des Relations, Agences et Filiales Extérieures, il était jusqu'à présent l'Adjoint du Directeur de la Direction de Réseau Décentralisée « Rhône - Alpes - Auvergne ».

On rappelle que le Directoire de la BANEXI est composé de Messieurs Alain de PENNART, Jean PEYRUSSE, Michel RUBINSTEIN, René THOMAS et Jacques P. VIZIOZ, Président.

Au Japon

● Déjà présente depuis 1968 à Tokyo où elle a transformé en 1973 son Bureau de Représentation en Succursale, la BANQUE NATIONALE DE PARIS a ouvert le 2 novembre 1979 une Agence à OSAKA. Placée sous la direction de M. Éric de MONTILLE, cette Agence est installée à l'adresse suivante :

Ohbayashi Building
37 Kyobashi 3 - Chome
Higashi-ku, OSAKA 540 (Japon)
BP 157 GPO OSAKA.

Télex : pour opérations courantes
5293404 NATOSA J.
pour opérations de change
5293405 OSAFEX J.

Tél. : (06) 944-1351 A 54.

MEUNIER PROMOTION

● L'Assemblée Générale des Actionnaires de MEUNIER PROMOTION, Filiale de promotion immobilière du Groupe B.N.P., réunie le 10 décembre 1979 sous la Présidence de

M. Gérard LLEWELLYN, a nommé Administrateurs MM. Pierre JARS et Jean KAUFFMANN. Le Conseil qui a suivi a nommé Président d'honneur M. Edmond JEANNOT, Directeur Central Honoraire de la Banque Nationale de Paris, précédemment Président de MEUNIER PROMOTION et qui avait demandé qu'il soit mis fin aux fonctions de Président du Comité des Opérations Immobilières qu'il avait accepté d'assumer au moment où, atteint par la limite d'âge, il avait quitté la Présidence. Le Conseil a ensuite nommé Vice-Président Directeur Général M. Pierre JARS, Directeur de Département de la B.N.P., et a confirmé dans ses fonctions de Directeur Général-Adjoint M. Jean KAUFFMANN.

M. Pierre JARS, âgé de 52 ans, ancien élève de l'École Polytechnique et diplômé du C.P.A., entré en 1964 dans le Groupe de la B.N.P., occupait depuis 1972 les fonctions de Secrétaire Général de la BANEXI, dont il vient d'être nommé Conseiller du Directoire.

M. Jean KAUFFMANN, âgé de 48 ans, diplômé d'H.E.C. et Docteur en Droit, a fait sa carrière dans la promotion immobilière ; il est entré en 1973 chez MEUNIER PROMOTION dont il a alors été nommé Directeur Général-Adjoint.

DART INDUSTRIES INC.

● Le bénéfice par action au 30 septembre 1979 a atteint un nouveau niveau record : \$ 1,31 par action contre \$ 1,09 en 1978 (+ 20 %). Ces chiffres ne prennent pas en compte le profit exceptionnel de \$ 22,2 millions (94 cents par action) dégagé lors de la cession en août des intérêts de Dart dans le domaine des matières premières plastiques. Ceci correspond hors plus value exceptionnelle à un bénéfice net de \$ 32,4 millions en 1979 contre \$ 27,1 millions en 1978.

Au 3^e trimestre, les ventes du groupe sont passées de \$ 426 millions en 1978 à \$ 566 millions en 1979, ce qui les porte pour les neuf premiers mois de 1979 à \$ 1,8 milliard contre \$ 1,3 milliard pour la même période en 1978. Cependant, le chiffre d'affaires de 1979 ne peut faire l'objet de comparaisons avec celui de 1978 ; en effet les résultats de P. R. Mallory n'étaient pas reflétés dans les résultats de Dart Industries Inc. pour 1978, l'acquisition de Mallory n'ayant eu lieu que fin 1978.

Les ventes réalisées au cours des 9 premiers mois de 1979 par P. R. Mallory ne sont elles-mêmes pas comparables à celles réalisées durant la même période de 1978, Dart Industries Inc. ayant cédé en juillet 1979 la division « Composants » de la société.

Justin Dart, Président-Directeur Général, et Thomas P. Mullaney, Directeur et Administrateur délégué, se sont déclarés satisfaits des résultats du 3^e trimestre étant donné l'absence de bénéfices des branches d'activité vendues. En effet, au 30 septembre 1979 le résultat net du groupe a progressé de 15 %, passant de \$ 94,3 millions en 1978 à \$ 108,5 millions.

DART INDUSTRIES INC.

● DART INDUSTRIES INC. a, pour la neuvième année consécutive, annoncé des résultats en progression. Selon les dernières estimations, le chiffre d'affaires consolidé devrait s'élever, pour l'exercice écoulé, à \$2,4 milliards contre \$1,8 milliard en 1978, et le bénéfice net à \$149,5 millions pour 1979 contre \$127,1 millions en 1978. Ces résultats se traduiraient par un bénéfice net record de \$6,10 par action, soit une hausse de 18 %, par rapport aux \$5,19 par action pour l'exercice 1978. A ce bénéfice s'ajoute un profit exceptionnel de 94 cents par action (\$22,2 millions), découlant de la vente par la société, au cours du troisième trimestre, de ses intérêts dans le domaine des matières premières plastiques.

Le Président Directeur Général, Monsieur Justin DART, et le Président et Administrateur Délégué, Monsieur Thomas P. MULLANEY, ont précisé que la vente ou la liquidation de certaines des activités secondaires de la société, représentant une charge de 23 cents par action comprise dans les résultats ci-dessus, marquait la phase finale du plan spécial d'élimination de telles activités annoncé au début de 1977.

La Direction poursuit, par ailleurs, l'examen permanent de ses autres opérations pour s'assurer qu'elles demeurent à tout moment dans le cadre de la stratégie et des objectifs financiers de la société.

Les actions entreprises au cours des trois dernières années ont tendu à porter à 13 % après impôts le taux de rentabilité des capitaux investis.

Fin 1979, et non compris le profit exceptionnel ci-dessus, la rentabilité nette des capitaux investis devrait approcher 12 %. Ce pourcentage, ont précisé Messieurs Justin DART et Thomas P. MULLANEY, est à comparer aux 11,3 % de 1978, la moyenne pour les cinq années précédentes s'établissant à 10,9 %.

En dépit des incertitudes économiques et politiques, Messieurs DART et MULLANEY ont déclaré qu'ils demeurent confiants, avec mesure, de ce que 1980 sera une bonne année pour DART INDUSTRIES INC., en raison de la répartition plus équilibrée des activités de la société.



● La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 3517 millions de francs, contre 2996 millions, en augmentation de 17,3 %, pour l'exercice 1979. Le premier trimestre, puis le mois d'août, ont été favorables. Octobre qui correspondait au dixième anniversaire Mammouth a donné lieu à de très dynamiques opérations commerciales et les deux derniers mois de l'année n'ont pas pâti de leur important succès. Le groupe CEDIS - ECONOMIQUES TROYENS a progressé de 14,4 % avec un chiffre consolidé de 4 465 millions.

Du fait du décalage de l'ouverture du Mammouth de DOLE qui aura lieu cette année, nous avons facilement réalisé, par autofinancement, le programme qui avait été établi. Si bien qu'avec 5 Supermarchés à ENSIS-HEIM (Haut-Rhin), SEURRE (Côte-d'Or), MONTBELIARD Petite Hollande (Doubs), BREVIANDES (Aube), WASSY (Haute-

Marne) l'agrandissement de plusieurs magasins, la création de quelques succursales et Minimarchés, notre groupe aura accru sa surface de vente de plus de 5 400 m².

Côté entrepôts, nous avons réalisé à Planoise plusieurs milliers de mètres carrés d'extensions dont celle de l'entrepôt des surgelés qui, comme prévu, a été porté à 2 500 m² soit un volume de 23 000 m³.

Bourse - Titres CEDIS

Avec un premier cours de l'année à 705 F et sa clôture à 751 F, l'action CEDIS a connu une évolution relativement stable. Elle a mieux résisté que d'autres à une première tendance baissière mais elle n'a pas, ensuite, participé complètement à la remontée générale des cours. Près de 60 000 titres ont été échangés, soit un marché moyen annuel de 264 par bourse.

L'obligation convertible a évolué parallèlement à l'action. 7 300 titres ont été traités à des cours variant de 902 à 1 066 F. Le tirage au sort pour amortissement de la première tranche d'obligations a été suivi d'un franc succès dans le sens de la conversion en actions : 537 titres seulement sur plus de 9 000 ont été présentés au remboursement au 31 mars 1979.

Le tirage de la deuxième tranche, fin novembre, a porté sur les 8 500 obligations de la série C. Avant la clôture de l'exercice quelque 3 000 d'entre elles étaient déjà converties. Souhaitons que d'ici fin mars 1980 les cours restent toujours favorables aux porteurs qui pourront échanger 1 obligation contre 1,44 action.

TALBOT

● La Société Talbot Motor Company Limited vient d'augmenter son capital de 30 millions de livres sterling. Automobiles Talbot mettra à la disposition de Talbot Motor un capital de 30 millions de livres par la création d'actions supplémentaires au nom d'Automobiles Talbot. M. PERRIN-PELLETIER, Président de Talbot, a déclaré : « Cette opération est une marque de confiance envers Talbot Motor et doit permettre à la société de redresser la situation et de retrouver son équilibre ».

CREDIPAR

● L'Assemblée Générale extraordinaire de la « Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR », Holding commune fondée à parts égales par P.S.A. Peugeot-Citroën, d'une part, et le Crédit Mobilier Industriel SOVAC, d'autre part, s'est tenue le 10 décembre 1979.

Les actionnaires ont approuvé l'apport à cette Société, qui a reçu le statut de banque d'affaires, de l'ensemble des participations détenues dans le capital des Sociétés de chacun des Groupes, spécialisées dans les divers modes de financement (vente à crédit, location avec promesse de vente, location de longue durée, crédit-bail) de la clientèle en France des trois marques Peugeot, Citroën et Talbot. Ainsi, CREDIPAR détient directement ou indirectement la quasi-totalité du capital des sociétés suivantes : Diffusion Industrielle Nouvelle-DIN ; SO.FI. SOVAC ; CREDICAVIA ; C.L.V. SOVAC ; LOCA-SOVAC ; LOCA-DIN ; LOCA-DIN V.U. ; PROMODEC ; DICOMA ; SILTA.

Au terme des opérations d'apport, CREDIPAR, dont le capital est de 312 millions de francs entièrement libéré, dispose de 609 millions de francs de fonds propres comprenant des primes d'émission et d'apport pour 297 millions de francs.

SOCOCIM

● SOCOCIM : les actionnaires de la Société ont été convoqués en assemblée de clôture de liquidation le 12 décembre 1979, au siège social de la société Lafarge, 28, rue Emile-Ménier - Paris (16^e). Il a été proposé la mise en paiement d'un boni final de liquidation de 4,04 F par action contre remise des titres.

P.S.A. PEUGEOT - CITROËN

● A la suite de la nomination de M. ARCHAMBAULT à la tête de la Nouvelle Direction de la Communication et des Relations Humaines, l'Organisation de l'Information Extérieure au sein du Groupe P.S.A. Peugeot-Citroën est la suivante :

M. ARCHAMBAULT, Directeur de la Communication et des Relations Humaines est chargé d'assurer la communication avec la presse et les autres médias pour toutes les questions économiques, sociales ou d'ordre général intéressant l'ensemble du Groupe et de diffuser les informations correspondantes, les différentes Sociétés du Groupe ont la responsabilité de leurs relations avec la presse. Pour tout ce qui concerne leur vie courante et leurs problèmes spécifiques.

M. GROLLEMUND, Directeur des Relations Extérieures, assure la représentation du Groupe auprès des Pouvoirs Publics et des Administrations.

ACIERS ET OUTILLAGE PEUGEOT

● La Société Aciers et Outillage Peugeot a porté à 67 % sa participation dans le capital de sa filiale Peugeot-Loire, par acquisition des titres correspondants auprès de la Société Creusot-Loire. Elle renforce ainsi sa position dans la production de laminés à froid d'aciers inoxydables, secteur dont l'activité est restée très soutenue en 1979. De son côté, la Société Usinor avait porté précédemment de 18 à 33 % sa participation dans le capital de Peugeot-Loire. La Société Peugeot-Loire, qui assure la production de ses brames en aciers inoxydables grâce au G.I.E. de l'Acierie Électrique d'Isbergues dont elle possède 30 % des parts, est spécialisée dans le laminage à froid de tôles et feuillards en aciers inoxydables, en aciers au carbone et alliés. Son chiffre d'affaires hors taxes pour l'année 1979 sera, avec plus de 600 millions de francs, en progression de près de 20 % sur celui de l'année 1978. Sa marge brute d'autofinancement, qui était de 33,2 millions de francs en 1978, serait en 1979 en progression de plus de 40 %.

La Société a entrepris un important programme d'investissements de laminage à froid en grande largeur portant sur plus de 150 millions de francs. Ce programme lui permettra de renforcer sa compétitivité et d'adapter au mieux ses produits aux besoins de ses clients.

PECHINEY UGINE KUHLMANN

● Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 1979 s'élève à 33.854 millions de francs, marquant, à structures comparables, une progression de 22,1 % par rapport à celui

de l'exercice précédent. 53 % du chiffre d'affaires ont été réalisés hors de France. Ce pourcentage représente pour 29,6 % les exportations des sociétés françaises et 23,4 % les ventes des filiales étrangères. A structures comparables, la répartition du chiffre d'affaires par secteur est la suivante :

	1978 (en millions de francs)	1979	% de variation
Métaux	11.859	14.721	+ 24,1
Chimie	4.884	5.948	+ 21,8
Industries légères	5.944	7.290	+ 22,6
Techniques françaises à l'étranger ...	5.049	5.895	+ 16,8
	27.736	33.854	



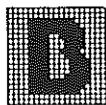
LAFARGE

● M. Jacques LEFEVRE, précédemment Directeur Général de LAFARGE EMBALAGE, est nommé à compter du 1^{er} janvier 1980 Directeur Général Adjoint et membre du Comité exécutif de LAFARGE. A ce titre, il aura la responsabilité des problèmes financiers du Groupe. Il remplace M. Paul SCHMITZ qui, atteint par la limite d'âge, doit prendre sa retraite en avril 1980. Agé de 41 ans, M. Jacques LEFEVRE est Inspecteur des Finances. Entré dans le Groupe LAFARGE en 1974, il avait été précédemment Chargé de mission auprès du Conseiller financier à Londres, puis Chargé de mission à la DATAR et Conseiller Technique au Cabinet de M. A. BETTENCOURT, Ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

CANADA CEMENT LAFARGE

● Le bénéfice net consolidé pour 1979 est de 36,2 millions de dollars canadiens (1,89 dollar par action), soit une augmentation de 39 % sur 1978. Avec 618 millions de dollars, le chiffre d'affaires consolidé est en augmentation de 15 %.

La baisse d'activité de la filiale américaine CITADEL CEMENT CORPORATION au cours du second semestre de 1979 a été très largement compensée par la progression des livraisons de ciment de CANADA CEMENT LAFARGE (+ 7 %) tant sur le marché intérieur que sur le marché des exportations à destination des États-Unis. Pour l'exercice 1979, les investissements se sont élevés à 71,7 millions de dollars canadiens, dont 40 millions ont été consacrés à l'extension de l'usine d'Exshaw (Alberta). Ces nouvelles installations entrèrent en production à la fin de 1980. En 1980, la société prévoit une nouvelle progression de ses résultats en raison de la forte demande de ciment dans les provinces de l'Ouest canadien, de la poursuite des exportations vers les États-Unis, des importants marchés conclus par ses filiales pour l'aménagement de la Baie James et enfin de l'augmentation des livraisons de CITADEL CEMENT CORPORATION. Le Conseil d'administration de la société vient d'approuver le principe d'une augmentation de capital sous forme d'émission d'actions préférentielles, dont les modalités seront fixées ultérieurement.



en
Espagne

Présente depuis une quinzaine d'années, sous forme d'un Bureau de Représentation, la BANQUE NATIONALE DE PARIS a ouvert le 7 juin 1979 une Succursale à MADRID, renforçant ainsi sa présence en ESPAGNE où elle peut désormais élargir le champ de ses interventions en proposant maintenant des services complets : es-compte, crédits à court et moyen terme ; avals, cautions ; toutes opérations documentaires (import-export) avec possibilité de couverture à terme ; domiciliations, transferts, etc... B.N.P. MADRID se doit de participer, avec ses autres confrères étrangers, à l'internationalisation de la place de MADRID et complètera prochainement son implantation par l'ouverture d'une agence à BARCELONE. De par sa structure la Succursale de la B.N.P. permet d'apporter des solutions à presque tous les problèmes posés par un exportateur ou un investisseur qui s'intéresse à l'ESPAGNE. Située : Serrano 67 — MADRID — Tél. 404.40.00, la Succursale est dirigée par M. Henri LAMARLÈRE.

De plus, était créée le 29 avril 1971 « CONSEJO ESPANA » société anonyme de droit espagnol (1). Contrôlée à 100 %

par la B.N.P., CONSEJO ESPANA a été conçue comme une initiative originale et moderne, instrument de travail précieux au service de l'expansion française et espagnole qui resserre les liens entre deux pays dont étroitement liés. « CONSEJO ESPANA » offre à l'homme d'affaires qui étudie les possibilités d'accéder au marché espagnol ou d'y accroître son rayonnement des conseils et une assistance technique dans des domaines très différents : juridique, fiscal, administratif, comptable, droit du travail, etc... Mais la branche la plus importante de l'activité de CONSEJO ESPANA est devenue au fil des ans celle dite de « mergers and acquisitions » : la recherche d'un partenaire, l'achat d'une industrie, la prise d'une participation majoritaire ou pas, la fusion d'entreprises, une joint-venture pour l'utilisation d'un réseau commercial.

● EUROFIP (EUROPEA DE FINANCIACION INVERSION Y PROMOCION S.A.) Serrano 67, MADRID, Tél. 445.25.00. est une société financière dont les activités jouxtent celles de la banque d'affaires. Son capital est détenu à hauteur de 50 % par le BANCO CENTRAL, deuxième banque de dépôt espagnol, et à 50 % par la B.N.P. L'activité spécifique d'EUROFIP est d'être société holding qui participe directement ou à travers sa filiale « Promocion » aux investissements d'entreprises françaises ou étrangères en ESPAGNE. EUROFIP intervient non seulement les P.M.E./P.M.I., mais également les multinationales. EUROFIP a participé au lancement ou à l'appui, au niveau du capital, de très nombreuses entreprises en ESPAGNE pendant les quatre dernières années. L'originalité d'EUROFIP réside non seulement dans son aptitude à intervenir dans des prises de participations définitives ou temporaires, mais aussi dans sa capacité de fournir, à tout moment, à ses clients, avec souplesse et célérité, des fonds à court et à moyen terme, même en période d'encadrement du crédit. C'est M. Alphonso DEL RIVERO qui est à la tête d'EUROFIP.

(1) CONSEJO ESPANA est installé à : Madrid, Serrano 67, Tél. 404.55.58 (Directeur M. José CASTELLOTE). Barcelone, Edificio Windsor, Avenida Generalissimo Franco n° 474 - Tél. 218.04.43. Bilbao, Ledesma 10 bis, Planta 4 depto 4, Tél. 424.97.32.

ROUSSEL-UCLAF EN ESPAGNE

● ROUSSEL-UCLAF est présent de longue date en ESPAGNE. Son implantation actuelle s'articule autour de trois filiales à Madrid et d'un agent à Barcelone :

● ROUSSEL IBERICA, filiale pharmaceutique, dispose d'une unité de production assurant la mise en forme pharmaceutique et le conditionnement des spécialités du GROUPE destinées au marché espagnol.

● PROCIDA IBERICA, filiale agrovétérinaire, assure la commercialisation des produits du Groupe en ESPAGNE.

● UCLAF ESPANOLA, filiale « vrac chimique » est chargée de la commercialisation des vracs thérapeutiques issus de nos usines chimiques françaises.

● HAUGRON CIENTIFICA enfin, qui est l'agent de ROCHAS pour l'ESPAGNE. Dans l'ensemble de ces activités, le Groupe ROUSSEL-UCLAF emploie environ 250 personnes. Le chiffre d'affaires réalisé par ROUSSEL-UCLAF en ESPAGNE s'est élevé pour 1979 à 81 Millions de Francs et devrait approcher les 140 Millions en 1982.

Ce chiffre d'affaires se répartit ainsi :

— Santé humaine	44,30 %
— Vrac thérapeutique	17,30 %
— Agrovétérinaire	29,50 %
— Parfumerie	8,9 %

Plus on connaît la Thaïlande Plus on désire voyager sur la Thai



En Thaïlande, lorsqu'une personne accueille un étranger, elle doit joindre ses deux mains, incliner légèrement son visage et sourire chaleureusement en murmurant

PARIS: Tel.: 720.86.15
NICE: Tel.: 533982

le «sawasdee» de bienvenue.

Ce geste gracieux, que l'on appelle le «wai», vous le retrouverez sur notre compagnie nationale: 30 villes sur 3 continents.

Thai, une ligne exotique où vous trouverez aussi tout ce qui fait le charme de notre beau pays.



L'Europe de la Santé

En France :

« Quel devenir pour l'industrie pharmaceutique ? »

Par Pierre JOLY

Président du Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique (S.N.I.P.)

Inaugurant son premier mandat de Président du Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique, M. Pierre JOLY a tenu dès le 16 janvier à recevoir la Presse. C'est donc devant la Presse Économique et la Presse Professionnelle que M. P. JOLY a développé les problèmes de la situation actuelle de l'Industrie pharmaceutique et quelles pourraient être ses perspectives d'avenir. Nous avons extrait les thèmes essentiels de cette conférence.

L'Industrie pharmaceutique est un bon choix pour la France

« L'industrie du médicament est une industrie dont les potentiels sont considérables ; c'est une industrie qui consomme peu d'énergie et fournit des emplois avec deux caractéristiques bien particulières ; haute qualification et appel à la main-d'œuvre féminine ; industrie à forte valeur ajoutée, elle est d'autre part une industrie adaptable à la fois par la taille de ses entreprises et par celle des chaînes de production assez facilement transposables ; l'industrie du médicament est de plus non polluante donc peu tributaire des problèmes de l'environnement ».

Développement international et indépendance nationale

« Nous sommes une industrie qui a un potentiel international considérable ; en

1978 l'industrie pharmaceutique a assuré la moitié de la balance commerciale positive de la France ; cela veut dire que si l'industrie pharmaceutique n'avait pas réalisé les performances qu'elle a atteintes, notre balance commerciale nationale eut été la moitié de celle qu'elle était ; c'est donc un potentiel commercial considérable et dans le même temps, une valorisation de notre recherche, de notre science et de notre savoir faire ».

« Une industrie d'avenir »

« Nous voyons se dessiner aujourd'hui dans le monde, les prémices étant apparus aux U.S.A., un renouveau considérable des découvertes dans des domaines qui sont un peu différents de ceux que l'on connaissait. La Bio-industrie en est un exemple. C'est là, un autre aspect très porteur de notre secteur car il est évident que dans ce domaine, la technologie, la technicité et les scientifiques se situent en grande majorité au sein de l'industrie pharmaceutique. Il serait dommage de laisser passer cette chance, mais le monde va vite et je pense que ces chances sont à saisir rapidement ».



Industrie pharmaceutique et sécurité sociale

« Les relations avec la Sécurité Sociale sont au sens médical du terme, assez perverses parce qu'elles ne se situent jamais exactement au même niveau. Nous sommes une industrie et une industrie ne peut en aucun cas être considérée comme un moyen de redistribution des revenus. Je suis fermement convaincu qu'il n'est pas sain pour la puissance publique de colmater les brèches au fur et à mesure que le naufrage menace. Je suis un libéral convaincu. Il n'y a pas d'autres solutions que la liberté d'entreprendre pour arriver à sortir de ces problèmes ».

La solution du libéralisme

« Pour réussir cette révolution culturelle, une seule voie me paraît possible, celle du libéralisme mais un libéralisme de responsabilité. Les profits réalisés doivent nous permettre de renforcer notre expansion, d'accroître notre recherche, de créer des emplois ; nous devons également assurer une augmentation de notre commerce international et par ce biais, augmenter la balance commerciale à laquelle je faisais allusion précédemment. Un libéralisme de responsabilité mais aussi un libéralisme de solidarité. Nous sommes en tant que citoyens et industriels très attachés à un système de sécurité sociale qui couvre, garantit et redistribue mais, il est clair que son coût pour la collectivité résultera d'un choix politique fondamental. Il n'est pas normal

que des décisions de gestionnaire fassent en même temps ou successivement supporter aux industriels, aux prescripteurs, aux salariés, la charge économique d'un système par ailleurs parfaitement légitime. Le libéralisme que nous revendiquons n'est pas le libéralisme sauvage.

Comme toute industrie, l'industrie pharmaceutique doit supporter des contraintes dictées par l'intérêt et il est normal que la puissance publique réglemente en cette matière ; mais une réglementation excessive, omniprésente et tatillonne peut, finalement, être irréaliste et déresponsabilisante. Une franche concertation doit permettre d'éviter cet écueil : pour que cette concertation soit efficace, il faut qu'elle repose sur un réel pouvoir de négociation de part et d'autre.

La pluralité de la profession

« L'arsenal thérapeutique n'est pas fait que de grandes découvertes thérapeutiques. Il existe une industrie pharmaceutique de grandes innovations correspondant à une forme de management et, de hauts risques. Il y a à côté de cela, une place pour une industrie de médicaments d'usage courant, utiles aux médecins et aux malades. Ces deux types de produits justifient la diversité de nos entreprises et expliquent que certaines firmes moyennes obtiennent d'excellents résultats à l'exportation... ».

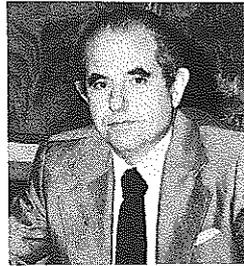
Un syndicat de propositions

« Nous avons fait un certain nombre de propositions à plusieurs des Commissions interministérielles qui s'occupent de nos problèmes ; ces propositions concernent différents domaines : la recherche qui est un problème national, mais aussi l'expansion de notre industrie qui est liée aux problèmes internationaux.

Industrie pharmaceutique et syndicalisme

« Le SNIP doit se placer résolument dans un schéma mondialiste ; il lui faudra maintenir l'unité de la profession sans ignorer qu'elle est plurielle. Il doit être un syndicat de propositions sur la base d'une politique prospective, positive, claire, cohérente et concertée. Convaincu de l'importance des enjeux, et de l'importance du travail à faire, je puise mon enthousiasme et ma détermination dans la possible réalisation d'objectifs positifs pour la France ; je serai aidé par la force et la qualité des hommes et de la profession, et par la nécessaire intelligence et l'approche positive de ceux qui ont également à charge l'avenir de notre Nation... ».

P.J.



● Pierre JOLY, 50 ans, Membre de l'Académie Nationale de Pharmacie, Docteur en Pharmacie et ancien interne des Hôpitaux de Paris, est entré au Conseil d'Administration du Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique en 1970 dont il vient d'être élu Président.

● De 1955 à 1972, Pierre JOLY a exercé diverses responsabilités au sein du groupe Péchiney Ugine Kuhlmann. Chargé de l'exploitation des spécialités pharmaceutiques des Établissements Kuhlmann, il est Président-Directeur Général de la Sedaph de 1960 à 1972, puis Directeur de la Division Pharmacie Vétérinaire et Phytopharmacie à partir de 1969.

● Poursuivant depuis 1972 sa carrière au sein de Roussel Uclaf, Pierre JOLY est aujourd'hui membre du Directoire et Directeur Général spécialement chargé des activités Santé du Groupe, pour la France et pour le monde.

● Homme d'ouverture et de dialogue, Pierre JOLY a pris une part active dans différentes sociétés savantes, commissions et organisations professionnelles. Il est notamment Administrateur de la Fondation de l'Industrie Pharmaceutique pour la Recherche, de Prospective et Santé Publique et de l'Association « Pour les Relations Université-Industrie Pharmaceutique ».



● Gabriel MAILLARD, 54 ans, Docteur en Pharmacie, ancien Interne des Hôpitaux de Paris, est, depuis 1974, Membre de l'Académie Nationale de Pharmacie.

● Entré en 1952 aux Laboratoires Jouillé, il gravit rapidement les échelons et occupe depuis 1959, le poste de Président-Directeur Général du Groupe Métabio-Jouillé.

● Gabriel MAILLARD entre dans la carrière syndicale en 1962. Membre du Conseil d'Administration puis Secrétaire du Bureau et Président de la Commission Economique, il était depuis 1967, Président du Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique.

● Gabriel MAILLARD a été élu Président d'Honneur du SNIP. Il est Membre du Conseil d'Administration du SNIP. Il reste Président de la Fédération des Industries du Médicament (FEFIM), Membre du Conseil Exécutif et de la Commission Sociale du Patronat Français (C.N.P.F.), Membre du Conseil de la Fédération Internationale de l'Industrie du Médicament (FIIM).

En République Fédérale d'Allemagne :

La part relativement élevée de créations nouvelles d'entreprises pharmaceutiques depuis 1950 démontre que l'accès au marché allemand du médicament se fait relativement avec facilité et que la concurrence potentielle joue un grand rôle. Le marché du médicament n'est pas un secteur fermé vers l'extérieur ; il est soumis à l'influence concurrentielle des « newcomers ».

Effectif

D'après un questionnaire du Bundesverband der Pharmazeutischen Industrie auprès de ses membres, l'industrie pharmaceutique en R.F.A. occupait 71 262 personnes en 1977. Ce chiffre ne reprend pas le personnel des différentes entreprises notamment ceux des entreprises à orientations multiples ; il convient donc de corriger ce chiffre vers le haut. Même si l'on arrivait à faire cette correction, le résultat ne donnerait pas le nombre total des personnes occupées dans l'industrie pharmaceutique. Parmi les 71 262 personnes on a recensé 6 114 universitaires, ce qui correspond à 8,6 %.

Coût et efficacité des produits pharmaceutiques

Le résultat de la concurrence dans la production au sein de l'industrie pharmaceutique se répercute non seulement sur la fabrication de nouveaux produits mais également par une baisse des prix à l'offre au bénéfice des consommateurs. Cette action positive sur le plan économique n'est pas encore démontrée dans tous les cas, mais elle se traduit cependant par une longévité accrue, une baisse des rechutes de maladies, de même qu'une diminution des jours chômés pour cause de maladie, etc. Des études scientifiques démontrent que l'utilisation de produits pharmaceutiques pour la prévention et la réduction de maladies se traduit par un profit économique de plusieurs milliards de DM en R.F.A.

Rien qu'une absence moyenne de 5 % pour cause de maladie de la population active se solde sur le produit social brut de la R.F.A. par une perte annuelle d'environ 60 milliards de DM. Si l'utilisation de médicaments pour la prévention et la thérapeutique avait pour effet que chaque personne de la population active chôme deux jours de moins, cela signifierait une économie d'au moins 10 milliards de DM. Ce montant couvrirait presque la totalité des dépenses de l'assurance maladie obligatoire en R.F.A., dont le coût était de 10,7 milliards de DM en 1978.

Coût et efficacité des produits pharmaceutiques ⁽¹⁾

Paralysie infantile (poliomyélite)

A la demande du Ministère fédéral pour la jeunesse, la famille et la santé, le Battelle-Institut a établi les avantages économiques de la campagne de vaccination contre la polio entre 1962 et 1970 en R.F.A. Les frais directs de la vaccination par voie buccale se sont élevés à 50,5 millions de DM auquel s'ajoute un autre montant de 20 millions de DM à titre de dommages résultant de la vaccination.

Par contre et si l'on considère l'évolution avant la période de vaccination, 52 180 cas de rechute ont été évités, ce qui a permis d'économiser des dépenses pour traitements, soins et réadaptation pour un montant de 3,26 milliards de DM. Par ailleurs et tout en considérant la moyenne des années d'activité professionnelle, l'apport au produit social a été estimé à 3,188 milliards de DM en évitant de nouvelles maladies.

Grippe

Durant l'épidémie de l'hiver 1969/1970, la vaccination préventive contre la grippe a fait réaliser, rien que dans le secteur de l'industrie allemande, une économie de 133 millions de DM, alors que seulement 1,6 millions de travailleurs se sont faits vacciner. Ceci incita la Bundesverband der Pharmazeutischen Industrie de demander au Battelle-Institut de faire une analyse des coûts et profits. Le résultat de cette analyse démontre que si tous les travailleurs actifs, au nombre de 26,5 millions, se faisaient vacciner ont pourrait ainsi, en évitant les jours chômés pour maladie et les frais qui en résultent lors d'une épidémie, réaliser une économie de plus de deux milliards. Selon le Battelle-

Institut, les frais d'une vaccination préventive s'élèvent à DM 7,50 et le profit atteint 88,60 DM.

Nombre de médicaments

Depuis l'entrée en vigueur en R.F.A. de la « Deuxième loi sur le médicament » au 1^{er} janvier 1978, tous les produits pharmaceutiques sont soumis à une procédure d'autorisation auprès du Bundesgesundheitsamt (BGA - Office de la Santé fédérale) avant de pouvoir être mis sur le marché. (Un enregistrement suffit pour les médicaments homéopathiques uniquement). Lors de la demande d'autorisation, le fabricant doit fournir la preuve au BGA de la qualité requise, de l'efficacité et de l'inocuité du médicament. De janvier 1978 au 30 juin 1979, le BGA a admis un total de 243 médicaments, lors de la procédure d'autorisation, toutes les formes de présentation du médicament (par ex. : comprimés, ampoules, suppositoires etc.) tout comme les différents dosages (par ex. : comprimés à 0,5 mg ou 1 mg) sont pris en considération et considérés comme un élément original.

Les médicaments qui étaient déjà dans le commerce avant le 24-8-1976, c'est-à-dire avant l'annonce de la nouvelle loi et qui ont été déclarés au BGA avant le 30 juin 1978 par le fabricant, sont considérés comme admis. Le BGA a enregistré au total 120 000 déclarations.

Ici aussi, les différentes formes de présentation et de dosages de chaque médicament ont été enregistrées séparément. Parmi ces 120 000 déclarations enregistrées par le BGA il y a plusieurs milliers de préparations à usage vétérinaire. Par ailleurs, sont enregistrés comme médicaments des préparations qui dans le langage courant ne sont pas considérés comme tels, par exemple les préparations à usage dentaire, les plantes séchées, les thés, les élixirs et les vins fortifiants, des produits de désinfection etc. Parmi les enregistrements il y a également un nombre non déterminé de médicaments qui ne sont destinés qu'à l'exportation

(médicaments contre les maladies tropicales) ainsi que quelques milliers de préparations homéopathiques.

Une ventilation exacte du nombre total des enregistrements, d'après les divers groupes de produits, n'est pas encore possible actuellement. Le BGA ne pourra effectuer ce travail que dans le courant de l'année 1980.

8 800 médicaments dans la ROTE LISTE ®

Le catalogue « Liste Rouge » ® établi par les membres de l'association fédérale de l'industrie pharmaceutique offre un meilleur aperçu sur le nombre important des médicaments. La « Liste Rouge » ® de 1979 reprend 8 800 préparations. Ce chiffre se différencie de celui du BGA en ce sens qu'il ne fait pas la distinction entre les différents dosages et présentations, sauf quand les composants actifs de la formule se distinguent l'un de l'autre. Il est à remarquer qu'il existe une bonne vingtaine de branches médicales spécialisées et dont chacune utilise une médication spécifique. De ce fait il n'y a qu'un nombre déterminé de médicaments qui entrent en ligne de compte pour chaque médecin. Selon une enquête sommaire, un médecin n'utilise qu'entre 300 à 500 médicaments pour sa thérapeutique. (*)

(1) Passages extraits de PHARMA DATEN 79 publié par le Bundesverband der Pharmazeutischen Industrie e.V. Karlstrasse 21 - D - 6000 Frankfurt-Main.

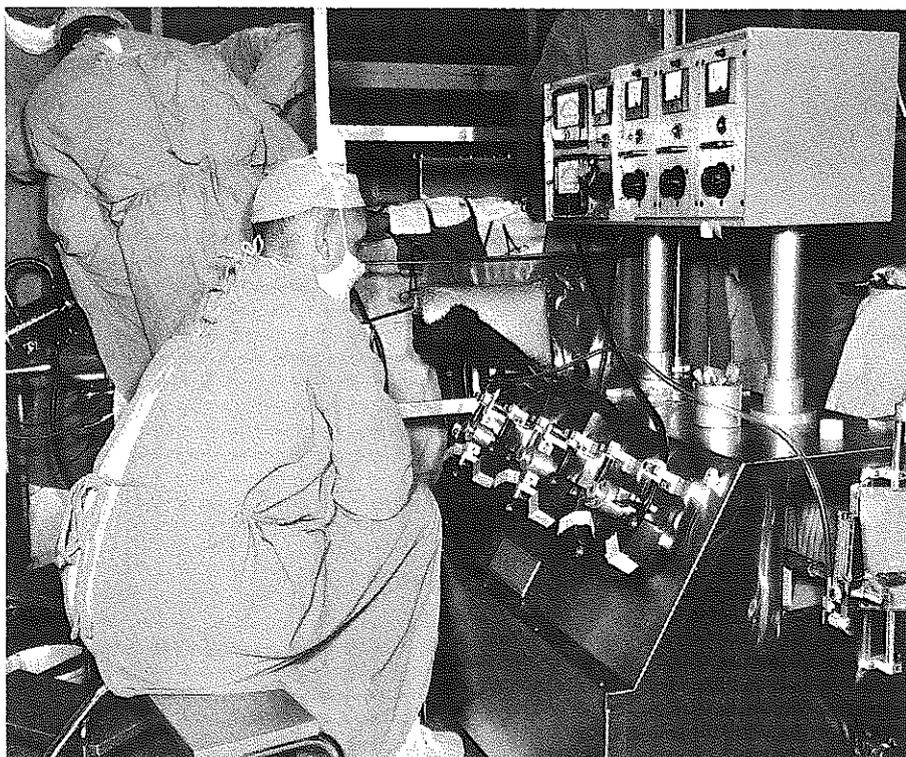
(*) Institut für Medizinische Statistik, Frankfurt (Institut de statistique médicale, Francfort).

En Belgique :

La grève des médecins, des dentistes et des pharmaciens a duré cinq semaines

Le gouvernement belge a mis au point en octobre 1979 (sans consultation préalable des médecins et des mutuelles) un plan de sauvetage de l'INAMI (Assurance-maladie) : il faut trouver coûte que coûte pour 1980 des économies de l'ordre de 17 milliards de FB (2 milliards 430 millions de FF) dont un tiers à charge des prestataires de soins. Et cela notamment en réduisant les tarifs des honoraires et des remboursements de toute une série de prestations techniques, comme la biologie clinique, la médecine nucléaire, la dialyse rénale, la radiologie.

Deux organisations syndicales de médecins, la Fédération du Dr Wynen et la Confédération des Médecins belges (syndicat minoritaire) se sont opposés à ce projet, les premiers rejetant catégoriquement les projets gouvernementaux, les seconds choisissant la voie de la négociation patiente. Avec un préavis de grève à la clé, le Dr Wynen au nom de ses pairs, a rejeté cette loi-programme assortie d'ailleurs de dispositions qui mettent « fondamentalement en cause les grands principes de la morale médicale et du fonctionnement de l'Assurance-Maladie ».



Cet appareillage perfectionné permet des interventions chirurgicales à « cœur ouvert » qui appartiennent désormais à la chirurgie la plus courante (Hôpital Brugmann à Bruxelles).

Ainsi d'après la loi-programme, le malade, c'est-à-dire tout un chacun, ne pourrait plus choisir son médecin, devrait détenir un carnet médical et le médecin ne serait plus libre de choisir les moyens pour établir son diagnostic ni ses prescriptions.

On y trouve également toute une série de propositions plus structurelles sur le fonctionnement même de l'assurance maladie : domiciliation du malade chez un généraliste, non-remboursement aux malades qui auraient consulté directement un spécialiste ou un médecin non-conventionné, instauration d'un carnet médical obligatoire, limitation de l'acquisition et de l'emploi de certains appareils médicaux lourds dans les hôpitaux.

Ces dispositions, estiment les médecins, sont autant de principes qui menacent directement les fondements de la philosophie médicale : le respect du secret médical, liberté pour le malade de choisir son médecin, pour le médecin de choisir ses moyens de diagnostic et de traitement.

D'entêtements réciproques en malentendus, de rendez-vous manqués en promesses non-tenues, de contre-propositions aléatoires en contacts exploratoires, on en arriva à une grève de suspension des soins de 29 jours, soutenue sur le plan des principes et de la grève par les pharmaciens privés et les dentistes.

La situation sur le front de cette grève de cinq semaines fut particulièrement tendue sur le terrain. Les médecins grévistes dès le début de leur action avaient en effet disposé partout dans le pays des postes de garde destinés à assurer une certaine continuité des soins. Les hôpitaux furent vite saturés. Devant le repli progressif des médecins de garde sur les hôpitaux et devant la volonté du gouvernement de placer résolument ce conflit médical au second plan de ses préoccupations (la Belgique connaissait au mois de janvier une crise politique solide qui s'est soldée par la démission des ministres FDF, francophones) et d'y répondre en laissant pourrir la situation, les médecins en vinrent à organiser des « opérations-valise » (départ à l'étranger) auxquelles le gouvernement répondit assez maladroitement par des réquisitions (plus de 300 y compris de non-grévistes...

Finalement, le 18 janvier, 29^e jour de grève, le Dr Wynen et le Front commun médico-pharmaceutique décidèrent de suspendre la grève dans sa forme actuelle... sous certaines conditions toutefois : pour compenser les récentes décisions budgétaires du gouvernement, les médecins généralistes et spécialistes demanderont à leurs patients des honoraires légèrement plus élevés ; dans les hôpitaux les plus directement visés par les mesures gouvernementales - il sera demandé aux patients une « contribution personnelle supplémentaire, non-remboursable pour les actes techniques directement visés par les projets d'économie : biologie clinique, médecine nucléaire, dialyse rénale et radiologie.

En fin de compte, dans cette grève, chaque partie a eu des blessures à panser : le ministère de la Santé et le gouvernement n'ont pas trouvé d'accord avec le

corps médical ; les médecins, quant à eux se retrouvent déçus par l'opinion publique d'abord, qui n'a pas toujours su suivre et comprendre la bataille des médecins sur le plan des grands principes d'éthique médicale (secret médical, liberté de choisir son médecin, liberté pour le médecin de choisir sa thérapeutique) qui leur reproche souvent d'avoir employé l'arme ultime de la grève ; déçus ensuite par le gouvernement qui a été bien plus préoccupé de sa survie que de l'avenir de la politique de la santé et qui n'a toujours pas jeté aux oubliettes la loi-programme ; divisés enfin entre eux sur le plan communautaire, entre généralistes et spécialistes, entre hospitaliers ou non..

Une question à suivre en Belgique...

Patricia PETERS

NOUVELLES EUROPÉENNES DE LA SANTÉ

● **3 % D'AUGMENTATION POUR LES MÉDICAMENTS DEPUIS LE 1^{er} FÉVRIER** : Le Gouvernement français vient d'autoriser les laboratoires pharmaceutiques à augmenter leurs prix de 3 % à partir du 1^{er} février. Cette décision a provoqué une déception et une certaine grogne dans l'industrie pharmaceutique qui fait valoir qu'aucun secteur industriel ne peut survivre à la politique du coup par coup à laquelle elle est soumise. En effet, en juillet 1977, après de longues années de blocage du prix des médicaments, une hausse dite conjoncturelle de 2,5 % avait été accordée aux laboratoires pharmaceutiques qui avaient reçu cette mesure comme un premier pas vers une meilleure compréhension de leurs difficultés. En 1978, cet espoir devait s'affirmer puisque la hausse consentie alors était de 4,5 % suivie en 79 et en 80 d'une augmentation de 3 % jugée alors très insuffisante par les industriels compte tenu du taux d'inflation et du coût sans cesse croissant de la recherche. Une consolation cependant, la modulation théoriquement totale et permanente est accordée à la profession dans l'enveloppe évidemment de ces 3 %. A l'heure où nous mettons sous presse, les conseils interministériels se succèdent ; les industriels en espèrent un desserrement de la contrainte qui marquerait le début « de l'itinéraire de la liberté ».

● **SYNDICAT NATIONAL DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE (SNIP)** : M. Pierre JOLY a été élu le 15 janvier à la Présidence du SNIP en remplacement de M. Gabriel MAILLARD. De nouvelles élections ont eu lieu au sein du Bureau qui est actuellement ainsi composé : Président, M. Pierre JOLY ; Vice-Présidents : MM. Jacques BAETZ, Guy PETIBON, Jean-Raphaël SOUCARRET ; Secrétaire : M. Bernard L. PEJOUAN ; Trésorier : M. André COURTAIGNE. Pour conduire la politique élaborée par son Conseil et son Bureau, M. Pierre JOLY a constitué un directoire composé de lui-même, du Dr Henri DESARMENIEN, Directeur Général et de M. Jean POUDEVIGNE, Directeur Général délégué. Mlle SIGVARD demeure Conseiller auprès du Président.

● **L'ORÉAL** : L'Oréal ayant négocié une participation importante dans le groupe pharmaceutique METABIO/JOULLIÉ, dont la présidence est assurée par M. Jacques BAETZ, des études vont être entreprises en vue de réaliser un rapprochement entre ce groupe et Synthélabo, filiale pharmaceutique de l'Oréal :

— Synthélabo a réalisé en 1978, un chiffre d'affaires consolidé de 669 MF

et un résultat consolidé de 31 MF. Son groupe employait au 31 décembre 1978, 1 996 personnes. A citer, parmi ses filiales, les Laboratoires Dausse (« Pervincaminé » et « Soluritime »), et les Laboratoires Robert et Carrière qui fabriquent notamment l'« Ercefuryl » (secteur des anti-infectieux intestinaux) et l'« Ercevit » (thérapeutique vasculaire). Ils ont également une activité importante dans la commercialisation de matériel hospitalier. — Quant à la Société Métabio-Joullié, celle-ci est issue d'une fusion entre les groupes Métabio et Joullié réalisée en décembre 1977. Ses principales filiales dans le domaine pharmaceutique qui représente l'essentiel des activités du Groupe sont les suivantes : les laboratoires Egic (« Aspégic » et « Hépagrume » ; les laboratoires Joullié qui fabriquent notamment le « Rhinatiol » ; les laboratoires Ronchèse qui fabriquent le Rhinovac et un vaccin grippal. Outre ces activités pharmaceutiques, le groupe Métabio-Joullié exerce également des activités dans le domaine de la médecine vétérinaire, la para-pharmacie, les produits cosmétologiques, la diététique et la chimie fine. Au total, le Groupe a réalisé pour 1978, un chiffre d'affaires consolidé d'environ 500 MF et un bénéfice net d'environ 18 MF. Ses effectifs se montaient au 30 juin 1979 à environ 1 700 personnes.

Synthélabo et Métabio-Joullié devraient présenter en 1979 un poids économique conjugué de l'ordre de 1 400 MF se situant ainsi parmi les quatre plus grands groupes pharmaceutiques français. La conjonction des efforts de recherche et les possibilités de développement sur le plan international sont, entre autres, des raisons importantes pour les rapprochement de ces deux groupes.

● **« SCIENCES DE LA VIE ET SOCIÉTÉ » : LES APPLICATIONS DE LA BIOLOGIE** : Le Conseil des Ministres Français a entendu une communication du Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de la recherche sur les applications de la biologie. Faisant suite à la remise, le 12 novembre 1979, du rapport « Sciences de la vie et Société », que le Président de la République avait demandé aux professeurs GROS, JACOB et ROYER le Conseil a arrêté un ensemble d'orientations et de décisions :

— La recherche fondamentale sera renforcée, en particulier dans les domaines du développement embryonnaire, de l'immunologie, de la neurobiologie et de l'écologie ;

— Quatre centres de microbiologie fondamentale et appliquée seront constitués et renforcés dans les domaines du génie enzymatique (Institut Pasteur), du génie enzymatique (Université de technologie de Compiègne), des bioréacteurs (Université Paul-Sabatier de Toulouse) et de la bioagronomie (Institut National agronomique, Centre de Grignon) ; une place prioritaire sera donnée aux biotechnologies dans la délivrance des diplômes d'études approfondies ;

— Les technologies biomédicales seront développées ;

— Les industries biologiques seront renforcées ;

— Un important programme de production agricole sera lancé dans le domaine énergétique ; le programme vert pour l'énergie permettra d'économiser cinq millions de tonnes de matières dans 5 ans et de produire des matières premières pour l'industrie ;

— L'introduction des derniers acquis des sciences biologiques dans l'agriculture améliorera la génétique animale et végétale ainsi que la lutte biologique contre les parasites grâce à une meilleure qualité des produits et à une meilleure hygiène alimentaire.

Les Ministres de l'environnement et du cadre de vie et de la santé et de la sécurité sociale sont chargés de veiller avec les autres ministres concernés, à ce que soit mieux prises en considération les exigences de la santé publique et de l'environnement dans les domaines de l'habitat, du travail, de l'éducation et des loisirs. Le secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé de la recherche, coordonnera la mise en œuvre de ces orientations, s'assurera de leurs applications et fera le point de leur exécution au mois de juillet.

● **LIBRE PRESTATION DES SERVICES - SAGES-FEMMES!** Le Conseil des Ministres de la C.E. du 18 décembre 1979 a marqué son accord, quant au fond, sur une série de dispositions concernant le droit d'établissement et la libre prestation de services des sages-femmes. Les directives ainsi approuvées portent sur la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres des sages-femmes et sur la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les activités de cette profession. Le dispositif règle notamment la coordination des conditions de formation dans les États membres, les conditions de la reconnaissance des diplômes, les exigences de la matière de preuve de moralité et d'honorabilité, le contrôle de la discipline professionnelle ainsi que les conditions de port de titre. Le Conseil a décidé par ailleurs la création d'un Comité consultatif pour la formation des sages-femmes, ainsi que l'élargissement du mandat du Comité de hauts fonctionnaires de la santé publique visant en particulier à inclure l'analyse des difficultés que pourrait rencontrer la mise en œuvre des directives et la collecte de toute information utile sur les conditions d'exercice de l'activité des sages-femmes dans les États membres. Les États membres disposeront d'un délai de trois ans, après l'adoption formelle des textes, pour transposer les dispositions dans leur législation nationale.

● M. Jacques BARROT, Ministre français de la Santé et de la Sécurité Sociale, a présenté le 27 février dernier au Conseil des Ministres, un Bilan des mesures prises le 25 juillet afin de rétablir la trésorerie de la Sécurité Sociale. Comme

il a précisé le Ministre au cours d'une conférence de presse le même jour : « Après la croissance très rapide en 1978 des dépenses de l'assurance maladie, plus de 20 %, celles-ci se stabilisent au 1^{er} semestre de 1979 à un niveau presque aussi élevé, 19 % environ ; les dépenses du 3^e trimestre demeurent au même niveau, ce qui confirme la stabilité de cette tendance. Au contraire, au 4^e trimestre 1979, qui correspond au début de l'entrée en vigueur effective des mesures prises à partir du mois d'août 1979, le taux d'évolution des dépenses est tombé de 19 à 15 %. M. Jacques BARROT a également développé les grandes lignes du problème des structures de la médecine libérale. Nous reviendrons sur ce dossier dans un prochain numéro et sur la conférence de presse du Ministre du jeudi 6 mars au cours de laquelle il a présenté « les nouvelles orientations de la politique scientifique et économique du médicament ».

● **LE GUIDE DE LA RETRAITE (France) :** le 29 janvier dernier M. Jacques BARROT, Ministre de la Santé et M. Daniel HÉFFEL, Secrétaire d'État, chargé des personnes âgées ont présenté à la presse une brochure éditée en liaison avec le service d'information du Premier Ministre et le Comité Français d'Éducation pour la Santé consacrée à la Retraite. Chaque année 700.000 personnes prennent leur retraite et s'interrogent sur cette nouvelle étape de leur vie : comment l'aborder ? Comment s'y préparer ? Quels sont les droits de chacun ? Quelles démarches effectuer pour les faire valoir ? C'est à toutes ces questions que le guide se propose de répondre de façon « pratique et concrète ». Conçu dans un style simple et direct ce guide met à la portée de tous des informations concernant la vie quotidienne. Il aborde successivement les domaines des ressources, de la santé, du cadre de vie ainsi que certaines questions d'ordre juridique et fiscal. Au sein de chaque partie, le lecteur retraité ou futur retraité trouvera les listes et adresses des différents organismes ou institutions qui, à chaque moment peuvent l'informer ou le conseiller. Le Guide de la Retraite est l'aboutissement d'une vaste campagne d'information menée par M. HÉFFEL, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale avec la collaboration du Comité Français d'Éducation pour la santé. Il fait suite au « Guide de vos droits et démarches » et est l'illustration de la politique globale d'information demandée par le Premier Ministre M. Raymond BARRE. Il répond donc à l'effort général engagé depuis 1977 pour améliorer les relations entre l'administration et le citoyen. Ce guide, vendu au public 25 francs, dans tous les kiosques et maisons de la Presse, sera réactualisé tous les deux ans.

● **COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA MUTAGÉNICITÉ :** ce colloque placé sous le haut patronage de M. Jacques BARROT, Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale, se tiendra à Paris les 12, 13 et 14 mars. Il réunira les meilleurs spécialistes mondiaux qui sous la présidence du Professeur G. ZBINDEN, Docteur de l'Institut de Zurich, feront le point de l'état actuel des connaissances.



LES RELATIONS SOCIALES EN EUROPE

La **FONDATION EUROPÉENNE POUR L'ÉCONOMIE**,⁽¹⁾ que préside M. Gérard BAUER (Suisse) et dont M. André Aumonier est vice-Président Délégué, vient d'organiser deux journées d'études à Madrid, avec le concours de son groupe espagnol, le **CIRCULO de EMPRESARIOS**, pour examiner l'avenir des relations entre les chefs d'entreprises avec les organisations représentatives des patrons

Les exposés et discussions auxquels ont donné lieu le thème retenu a surtout permis aux chefs d'entreprises européens de la Fondation de poser des questions, dont les réponses orienteront les relations sociales.

Trois Ministres du Gouvernement espagnol sont intervenus à ces Journées d'Études.

M. Leopoldo Calvo SOTELO, Ministre des Relations avec la Communauté Européenne a annoncé que le Parlement serait saisi d'un projet des « relations dans le travail » avant l'été.

M. Garrigues WALKER, Vice-Président du Gouvernement, a précisé que « le modèle économique espagnol était celui du libéralisme associé à un pacte social. »

M. Garcia ANOVEROS, Ministre des Finances, devait affirmer de son côté « qu'un équilibre devait être recherché entre l'activité publique et l'activité privée » et que le Gouvernement espagnol s'attaquait aux causes des dépenses excessives.

(1) 56, rue de la Boétie, 75008 PARIS

● **Cabinet d'architecte urbaniste situé à PARIS dans locaux bon standing, ayant une longue expérience dans le secteur de la construction publique et privée, recherche en vue d'association la possibilité de constituer un groupement avec architecte Européen ou professions complémentaires tel que Bureau d'Études, entrepreneurs et plus particulièrement un organisme financier dans la perspective de réalisations en France et hors de France. Écrire au bureau du journal.**

Télécopie : le courrier électronique.

3M

Sûre, rapide, précise, la télécopie vient de recevoir sa consécration officielle sous forme de réglementations nationales et internationales.

3M possède d'ores et déjà des appareils dans chacun des groupes définis : groupe I, transmission en 4 et 6 minutes, groupe II, transmission en 2 et 3 minutes, groupe III, transmission de 35 secondes à 2 minutes.

Télécopieur 2346 :

le premier télécopieur universel de 3M, transmettant en 2 et 3 minutes (groupe II), 4 et 6 minutes (groupe I).

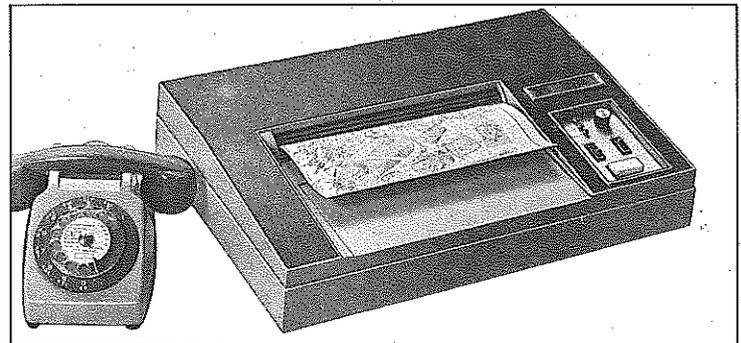
Universel :

par sa compatibilité avec tous les télécopieurs présentement sur le marché, groupes I et II.

Universel :

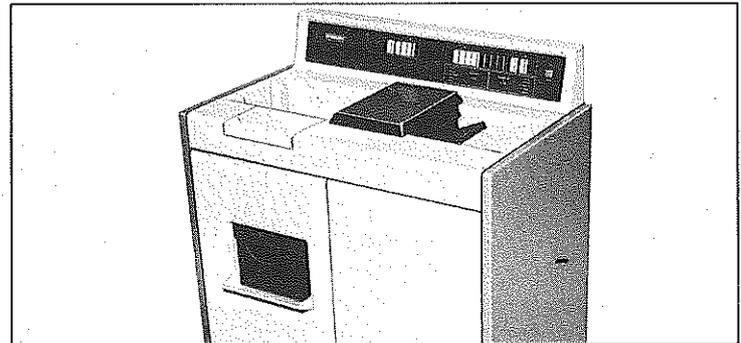
par sa simplicité de fonctionnement, qui permet à tout le monde de l'utiliser,

et rentable, par sa rapidité et par son prix.



Télécopieur Express 9400 :

l'appareil de demain, groupe III, transmettant à des vitesses entre 35 secondes et 2 minutes.



Bon à découper :
et à retourner à 3M France - département télécopie - B.P. 300 -
95006 Cergy Pontoise Cedex.

M. : _____

Société : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

souhaite de plus amples renseignements sur la télécopie 3M.

Renseignements complémentaires :

3M France - Bd de l'Oise - 95006 Cergy Pontoise Cedex
Tél. (1) 031.61.61.

3M

eur

Photo Serge Crivello



NAHEMA
le nouveau parfum de **guerlain**
PARIS